MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'EAU, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME BUDGETAIRE 075
« AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES ET IRRIGATION »

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

AUDIT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA MISE EN ŒUVRE DES NOTICES D'IMPACTS ENVIRONNEMENAL ET SOCIAL (NIES) DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BAS FONDS RIZICOLES DANS LES COMMUNES DE BOKIN (GORKI ET IPALLA), BOUSSOU (TAMOUNOUMA) ET OULA (BOURBO ET FILLY), REGION DU YAADGA DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF), LOT 01 : REGION DU YAADGA

Rapport final

Décembre 2025

SOMMAIRE

SOMMAIRE i
LISTE DES ACRONYMES, SIGLES ET ABREVIATIONS iv
LISTE DES TABLEAUX v
LISTES PHOTOS v
LISTES DES ANNEXES v
RESUME NON TECHNIQUE vii
SUMMARY iv
I. INTRODUCTION 12
1.1. Contexte et justification de l'audit 12
1.2. Objectifs et résultats attendus de l'audit 14
1.2.1. Objectif global 14
1.2.2. Objectifs spécifiques 14
1.3. Résultats attendus de l'audit 15
II. METHODOLOGIE DE L'AUDIT 17
2.1. Phase pré audit 17
2.1.1. Portée et champ de l'audit 17
2.1.2. Période de l'audit 17
2.1.3. Equipe d'audit 17
2.1.4. Rappel des points de vérification /méthodes d'identification et d'évaluation des conformités/non conformités 17
2.2. Méthodologie de l'audit proprement dite 18
2.2.1. Cadrage de l'audit 18
2.2.2. Constats de terrain/collecte de données 19
2.2.3. Traitement et analyse des données 19
2.2.4. Synthèse des consultations 19
2.2.5. Rapportage 20
III. PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET ET DU MILIEU RECEPTEUR (Objet Audité) 21
3.1. Description du projet 21
3.1.1. Localisation des sites des sous-projets 21
3.1.2. Description technique du sous-projet 21
3.1.3. Principales étapes et consistances des travaux 21
3.2. Contexte de l'audit du sous- projet 21

3.3. Objectifs du sous-projet 22
3.3.1. Objectif global 22
3.3.2. Objectifs spécifiques 22
3.4. Milieu récepteur du sous-projet 22
IV. CONTEXTE JURIDIQUE DE L'ELABORATION LA NIES/ PGES ET DE SA MISE EN ŒUVRE 24
V. RESULTATS D'AUDIT 26
5.1. Rappel des principales mesures du PGES 26
5.2. Constats et évaluation du respect des exigences environnementales et sociales 26
5.2.1. Exigences règlementaires nationales en termes de d'EIES/NIES/PGES 27
5.2.2. Exigences en termes d'application de la NES 1 (y compris l'Évaluation du respect des exigences en termes d'application du principe d'atténuation de l'impact) 28
5.2.3. Exigences de la NES 2 Emploi et conditions de travail 29
5.2.4. Exigences de la NES 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution 30
5.2.5. Exigences de la NES 4 : Santé et sécurité des populations 33
5.2.6. Exigences de la NES 5 : Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire ..... **Erreur ! Signet non défini.**
5.2.7. Exigences de la NES 6 : Préservation de la gestion durable des ressources naturelles biologiques 35
5.2.9. Exigences de la NES 10 : Mobilisation des partie prenantes et information ... 38
5.2.10. Synthèse des conformités/non conformités environnementales et sociales 40
VI. EVALUATION DE LA PERFORMANCE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGES 43
6.1. Dispositif institutionnel pour la gestion E&S au niveau Entreprise, MdC, ANEVE, UGP et autres structures partenaires 43
6.2. Dispositif de suivi-environnemental (bases de données, rapports de suivi chantier) 44
6.2.1. Base de données 44
6.2.2. Rapports de suivi de chantier 45
6.2.3. Outils et méthodes de suivi 45
6.2.4. Intégration dans le système de gestion du projet 45
VII. ANALYSE DES IMPACTS ET RISQUES RESIDUELS 46
VIII. PLAN D'ACTION DES MESURES CORRECTIVES 47
8.1. Mesures correctives des impacts et risques 47
8.2. Surveillance-contrôle et suivi 48
8.2.1. Objectifs du dispositif de surveillance-contrôle et suivi 48

8.2.2. Acteurs impliqués 48
8.2.3. Indicateurs de suivi (SMART) 48
8.2.4. Modalités de reporting 49
8.2.5. Budget de suivi et évaluation 49
IX. CONCLUSIONS/ RECOMMANDATIONS 50
9.1. Conclusion générale 50
9.2. Recommandations 50
X. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 51
XI. ANNEXES 53
Annexe A : Preuves d'audits 54
Annexe B : Consultation dans le cadre de l'audit de la mise en œuvre des travaux d'aménagement de basfonds 30
Annexe C : Synthèse des consultations publiques 140
Annexe D : Situation des personnes rencontrées lors des consultations publiques 151

LISTE DES ACRONYMES, SIGLES ET ABREVIATIONS

ANEVE	:	Agence nationale des évaluations environnementales
CGES	:	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CSPS	:	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CVD	:	Conseil Villageois de Développement
DAO	:	Dossier d'Appel d'Offres
DCN	:	Diguettes suivant les Courbes de Niveau
DCNR	:	Diguettes suivant les Courbes de Niveau Revêtues
DPEEA	:	Direction provinciale de l'Environnement de l'Eau et l'Assainissement
EAS/HS	:	Exploitation et Abus Sexuel/ Harcèlement sexuel
EIES	:	Etude d'Impact Environnemental et Social
EPI	:	Equipements de protection individuelle
HSSE	:	Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement
IEC	:	Information, Education et Communication
IGB	:	Institut Géographique du Burkina
IRA	:	Infection Respiratoire Aigue
IST	:	Infection Sexuellement Transmissible
MARAH	:	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
MGP	:	Mécanisme de Gestion des Plaintes
NES	:	Normes Environnementales et Sociales
NIES	:	Notice d'Impact Environnemental et Social
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OSC	:	Organisations de la Société Civile
PAFR	:	Plan d'Action de la Filière Riz
PAP	:	Personne Affectée par le Projet
PAR	:	Plan d'Action de Réinstallation
PGES	:	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PHSS	:	Plan Hygiène, Santé, Sécurité
PNDES	:	Plan National de Développement Economique et Social
PRSA-BF	:	Le Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso
SONATER	:	Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Equipement Rural
SST	:	Santé et la Sécurité au Travail
UCP	:	Unité de Coordination du Projet
VBG/ VCE	:	Violence Basée sur le Genre/ Violence Contre les Enfants

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Sites des études NIES des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles (objet de l'audit) 17
Tableau 2: points de vérification /méthodes d'identification et d'évaluation des conformités/non conformités 17
Tableau 3: Budgets des PGES 27
Tableau 7 : Effectif des personnes consultés lors de l'élaboration des PAR des sous-projets 40
Tableau 4 : Synthèse des conformités et des non conformités environnementales et sociales 41
Tableau 5 : Arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du PGES 43
Tableau 6: Outils et méthodes de suivi 45
Tableau 7: analyse des impacts et risques résiduels 46
Tableau 8 : Indicateurs de suivi 48

LISTES PHOTOS

Photo 1 : Poubelle sur le site de Gorki 32
Photo 2 : bloc de latines à Ipalla 32
Photo 3 : fosse septique à Gorki 32
Photo 4 : les toilettes dans le site une de Tamounouma 32
Photo 5 : reboisement compensatoire pour les sites de Filly et Bourbo 36

LISTES DES ANNEXES

Annexe 1: Terme de Référence 54
Annexe 2: Atelier d'information et de consultation des parties prenantes de la commune de Bokin 8
Annexe 3: Atelier d'information et de consultation des parties prenantes de la commune de Boussou 11
Annexe 4: Atelier d'information et de consultation des parties prenantes de la commune de Oula 14
Annexe 5:Communiqué portant date butoir dans la commune de Bokin 17
Annexe 6: Arrêté et communiqué portant date butoir commune de Boussou 18
Annexe 7: Communiqué portant date butoir dans la commune de Oula 21
Annexe 5: Consultation des parties prenantes durant la phase d'étude environnementale et sociale à Bokin 22
Annexe 6: Consultation des parties prenantes durant la phase d'étude environnementale et sociale à Boussou 23
Annexe 7: Consultation des parties prenantes durant la phase d'étude environnementale et sociale à Oula 24
Annexe 8:Avis favorable sur la faisabilité environnementale du PRSA 25
Annexe 9: Entretien avec le Chef d'Antenne Régional du PRSA-BF du Nord 30
Annexe 10:Entretien avec le Directeur Régional de l'Agriculture du Nord 33
Annexe 11: Entretien avec le Président de la Délégation Spéciale de Oula 36
Annexe 12: Entretien avec le Chef du Service Départemental de l'Agriculture de Oula 39
Annexe 13: Entretien avec le Chef du Service Départemental des Eaux et Forêts de Oula 42

Annexe 14: Liste des personnes ressources rencontrées dans la région de Yaadga et de la commune de Oula..... 45
Annexe 15: Entretien avec les Acheteurs de terre sur le site de Bourbo..... 47
Annexe 16: Entretien avec les femmes de Bourbo..... 50
Annexe 17: Entretien avec le CVGP de Bourbo..... 53
Annexe 18: Entretien avec le CVD de Bourbo..... 56
Annexe 19: Entretien avec CVGP de Filly..... 59
Annexe 20:Entretien avec les jeunes de Filly..... 62
Annexe 21: Entretien avec le CVD de Filly..... 65
Annexe 22: Entretien avec le Chef de Village de Filly..... 68
Annexe 23: Entretien avec le Président de la Délégation Spéciale de Boussou..... 71
Annexe 24: Entretien avec le Chef de Service départemental de l'environnement de Boussou74
Annexe 25: Entretien avec le Chef de Service Départemental de l'agriculture de Boussou.... 77
Annexe 26: Entretien avec le Chef de Service Action Sociale de Boussou..... 80
Annexe 27: Entretien CVGP de Tamounouma..... 83
Annexe 28: Entretien avec le CVD de Tamounouma..... 86
Annexe 29: Entretien avec le Président du Comité de Gestion du bas-fond..... 89
Annexe 30: Entretien avec le Chef de Village de Tamounouma..... 92
Annexe 31: Entretien avec les propriétaires terriens de Tamounouma..... 95
Annexe 32: Liste des structures et personnes rencontrés dans la commune de Boussou..... 98
Annexe 33: Entretien avec le Président de la Délégation Spéciale de Bokin..... 100
Annexe 34: Entretien service départemental de l'agriculture de Bokin..... 103
Annexe 35: Entretien Service Départemental de l'Elevage de Bokin..... 106
Annexe 36: Entretien avec service de l'Action Sociale de Bokin..... 109
Annexe 37: Entretien avec Chef de Service de l'Environnement de Bokin..... 112
Annexe 38: Liste des structures et personnes rencontrées dans la commune de Bokin..... 115
Annexe 39: Entretien avec le Chef de Village de Gorki..... 116
Annexe 40: Entretien avec le Chef de Village de Ipalla..... 119
Annexe 41: Entretien CVGP de Gorki..... 122
Annexe 42: Entretien CVGP de Ipalla..... 125
Annexe 43:Entretien avec les propriétaires terriens de Gorki..... 128
Annexe 44: Entretien Propriétaire terriens de Ipalla..... 131
Annexe 45: Entretien CVD de Gorki..... 134
Annexe 46: Entretien CVD de Ipalla..... 137
Annexe 47 : Situation des personnes rencontrées lors des consultations publiques..... 151

RESUME NON TECHNIQUE

A. Contexte et justification de l'audit

Le Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA) est une initiative multisectorielle portée par des organisations régionales en tandem avec les pays membres. Le PRSA-BF qui s'exécute à travers des sous-projets a engagé des travaux de réalisation d'investissements structurants notamment des travaux de réalisation d'aménagements de 794 ha de bas-fonds rizicoles ont été conduits sans soumission des Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) et Plans d'Action de Réinstallation (PAR) et Rapports de mise en œuvre des PAR à la Banque mondiale (BM).

C'est pour corriger des situations de non-conformités décelées dans le cadre de la 6ème mission d'appui à la mise en œuvre du PRSA-BF du 21-24 Juillet 2025, que la Banque mondiale a recommandé par ailleurs, (i) la réalisation d'un audit environnemental et social des travaux en cours (ii) et la réalisation d'un audit de la mise en œuvre des plans d'action de réinstallation (PAR).

Cet audit environnemental et social initié dans ce contexte, vise à documenter tout cas de non-conformités environnementales et sociales des travaux de réalisation des investissements structurants engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF et à proposer les mesures correctives assorties de plan d'action et de feuille de route permettant de diligenter la normalisation du processus en cours.

B. Objectif, champ et porté de l'audit

L'objectif global de la mission d'audit est de documenter tout cas de non-conformités environnementales et sociales des travaux de réalisation des investissements structurants engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF et à proposer les mesures correctives assorties de plan d'action et de feuille de route permettant de diligenter la normalisation du processus en cours conformément aux exigences du cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale, à la réglementation nationale en matière d'évaluation environnementale et sociale, du PEES, CPR et du CGES du PRSA-BF.

Le champ de l'audit environnemental et social couvre 05 aménagements de bas-fonds rizicoles engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF, ainsi que leurs environnements immédiats. Les basfonds à aménager sont situés dans les communes de Bokin (sites de Gorki et Ipalla), Boussou (Site de Tamounouma) et Oula (sites de Bourbo et Filly), dans la région du Yaadga (ancienne région du Nord). Ces sites ont fait l'objet d'élaboration de trois (03) Notices d'impact environnemental et social (NIES) pour prendre en charge la gestion des impacts environnementaux et sociaux

L'audit environnemental et social couvre la période allant de 10 février 2025 à juillet 2025, incluant la phase de mise en œuvre des travaux, la période d'élaboration des NIES et les premiers effets sur le milieu humain, notamment les communautés riveraines.

C. Contexte de l'audit du sous projet

Au moment de la réalisation du présent audit, les travaux suivants étaient réalisés :

- Un Cadre de Gestion environnementale et Sociale (CGES) validé par l'ANEVE et la Banque mondial et publié ;
- 03 Notices d'impact environnement et social (NIES) des sites concernés, soumis pour validation à l'ANEVE et à la Banque. Les rapports ont été renvoyés à la Banque après une première revue et une revue complémentaire ;

- Travaux d'aménagement engagés sur l'ensemble des sites concernés par les PAR à Bokin (sites de Gorki et Ipalla), Boussou (site de Tamounouma) et Oula (sites de Bourbo et Filly). L'état d'exécution des travaux était de 26,28% à Bourbo ; 60,18% à Filly ; 30,27% à Gorki ; 41,58% à Ipalla et 68% à Tamounouma, selon le rapport de la Mission de contrôle (juin 2025). Il faut noter qu'au moment de la collecte de données sur le terrain pour la présente mission, les travaux étaient à l'arrêt.

D. Méthodes d'identification et d'évaluation des conformités/non conformités

Pour l'établissement de la preuve d'audit (information recueillie qui permet de déterminer si les critères sont respectés), les points de vérification sont déclinés dans le tableau suivant.

Thème audité	Critère d'audit	Norme concernée	Preuve d'audit	Méthode de collecte	Constat
Évaluation des risques	Identification et gestion des risques environnementaux et sociaux liés au projet	NES n°1	Rapport NIES, plan PGES, matrice des risques	Analyse documentaire	- Conforme - À améliorer
Conditions de travail	Respect des droits des travailleurs, sécurité et santé au travail	NES n°2	Registre du personnel, fiches EPI, entretiens, photos	Observation, entretiens	- Conforme - Non conforme
Utilisation des terres	Acquisition de terres et compensation équitable des personnes affectées	NES n°5	Registre des compensations, PV de négociation, témoignages	Analyse documentaire, entretiens	- Conforme - À surveiller
Biodiversité et habitats	Préservation des zones sensibles et des espèces protégées	NES n°6	Rapports biologiques, observation terrain	Visite de terrain, analyse documentaire	- Conforme - Partiellement conforme
Ressources culturelles	Protection du patrimoine culturel matériel et immatériel	NES n°8	Inventaire patrimonial, entretiens communautaires, rapports d'experts	Analyse documentaire, entretiens	- Conforme - Non applicable
Mobilisation des parties prenantes	Consultation inclusive et accès à l'information pour les communautés locales	NES n°10	PV de réunions, listes de présence, photos, mécanisme de recours	Analyse documentaire, entretiens	Conforme
Gestion des déchets	Tri, stockage et évacuation des déchets selon les normes environnementales	NES n°1 / PGES-C	Registres, photos, contrat avec prestataire, site de dépôt	Observation, analyse documentaire	- Non conforme - À améliorer
Sécurité communautaire	Prévention des conflits et des risques liés à la présence d'ouvriers ou d'infrastructures	NES n°4 / NES n°10	Registre des incidents, entretiens, rapports de médiation	Observation, entretiens	- Conforme - À surveiller

E. Résultats d'audit

a. Constats et évaluation du respect des exigences environnementales et sociales

Pendant la préparation du PRSA, un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ayant pour objectif général de se conformer aux exigences des normes environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale et de la règlementation burkinabé a été préparé en juillet 2021, afin de prévenir et gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du Programme.

Dans le cadre du sous-projet d'aménagement des bas-fonds rizicoles, il était admis des risques et effets environnementaux et sociaux potentiels (physiques, biologiques, socioéconomiques et culturels), y compris les risques VBG, EAS, HS, susceptibles d'être générés par les travaux. Ainsi,

les NIES ont été élaboré en Mai 2025 afin d'évaluer et proposer des mesures de suppression, d'atténuation et de compensation des effets négatifs et de bonification des impacts positifs, des indicateurs de suivi et de surveillance appropriés ainsi que des dispositions institutionnelles à mettre en place pour la mise en œuvre desdites mesures.

Les PGES des NIES élaborés décrivent de façon détaillée les mesures d'atténuation, de suivi et de compensation relatives à la gestion des déchets, à la protection de l'eau, à la santé-sécurité et à la sensibilisation communautaire, etc.

Ce faisant, l*es différents PGES s'alignent sur le CGES du PRSA de 2021.*

b. Exigences règlementaires nationales

L'article 25 de la loi N°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso dispose que toutes les activités susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement sont soumises à l'avis préalable du Ministre chargé de l'environnement. Cet avis est établi sur la base d'une notice ou d'une étude d'impact sur l'environnement, d'une évaluation environnementale stratégique. En outre, afin de maîtriser les impacts environnementaux et sociaux potentiels pendant la phase de mise en œuvre du sous-projet, les Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement des bas-fonds rizicoles, accompagnées chacune d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), ont été élaborés en Mai 2025 conformément au Décret N°2015-1187/PRES-TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT du 22 octobre 2015, relatif aux conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social (EIES/NIES), ainsi qu'aux normes et directives environnementales recommandées par la Banque mondiale.

Le respect des exigences règlementaires nationales en termes de d'EIES/NIES/PGES dans le cadre du sous-projet a donc été bien observé.

c. Exigences en termes d'application des Normes applicables du CES de la Banque mondiale.

L'appréciation des exigences en termes d'application des Normes de la Banque mondiale est présentée sous forme de synthèse dans le tableau suivant.

Commune	Oula		Bokin		Boussou	
Entreprise	**STE SARL/GERICO BTP**			**ABAT/GCOTRAP**		**Recommandations**
Site	**Bourbo**	**Filly**	**Gorki**	**Ipalla**	**Tamounouma**	
Rappel des principales mesures du PGES	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	
Exigences règlementaires nationales en termes de d'EIES/NIES/PGES	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	
Exigences en termes d'application de la NES 1 *(y compris l'Évaluation du respect des exigences en termes d'application du principe d'atténuation de l'impact)*	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	
Exigences de la NES 2 : *Emploi et conditions de travail*	Non Conforme	Non Conforme	Conforme	Conforme	Non Conforme	Assurer fourniture d'EPI et la formation en sécurité
Exigences de la NES 3 : *Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution*	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non Conforme	- Régulariser l'obtention d'une autorisation de prélèvement d'eau auprès des agences d'eau - Mise en place d'un système de gestion des déchets par l'établissement d'un contrat ou un protocole d'accord avec une société ou une association agrée pour une gestion responsable des déchets produits sur site
Exigences de la NES 4 : *Santé et sécurité des populations*	Conforme	Conforme		Non conforme	Non conforme	- IEC sur les IST, le VIH/SIDA, les VBG, les VCE, les EAS, les HS, le code de bonne conduite ; - Mettre en place des balises et des panneaux de signalisations dans les zones sensibles
Exigences de la NES 5 : *Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire*	Partiellement conforme	Partiellement conforme	Partiellement conforme	Partiellement conforme	Partiellement conforme	- Valider et mettre en œuvre le PAR
Exigences de la NES 6 : *Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques*	Non conforme	Non conforme		Non conforme	Non conforme	- Diligenter la mise en œuvre du programme de reboisement compensatoire
Exigences de la NES 8 : *Patrimoine culturel*	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	
Exigences de la NES 10 : *Mobilisation des parties prenantes et information*	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme	Non conforme	- IEC sur les IST, le VIH/SIDA, les VBG, les VCE, les EAS, les HS, le code de bonne conduite

Les points faibles de la mise en œuvre des PGES comprennent :

- Conflits fonciers : L'expropriation ou la réaffectation des terres pour les aménagements peut provoquer des tensions entre communautés.
- Risques environnementaux : La perturbation des écosystèmes, la pollution des eaux et la perte de biodiversité sont des impacts potentiels mal maîtrisés si le PGES est mal appliqué.
- Faible appropriation locale : Les communautés peuvent être peu impliquées dans la conception ou le suivi du PGES, ce qui limite son efficacité.
- Manque de ressources humaines et financières : Les capacités techniques et budgétaires pour mettre en œuvre les mesures du PGES sont souvent insuffisantes.
- Suivi et évaluation limités : L'absence de mécanismes robustes de suivi empêche de corriger rapidement les dérives ou d'adapter les mesures aux réalités du terrain

F. Dispositif institutionnel pour la gestion E&S au niveau Entreprise, MdC, ANEVE, UGP et autres structures partenaires

Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du PGES, les arrangements suivants sont proposés (voir tableau ci-après) :

Catégories d'acteurs	Responsabilités sur le plan environnemental et social
UGP-PRSA-BF (Sauvegarde Environnement et Sauvegarde Sociale)	Le suivi sera assuré par l'Unité de Coordination du Programme pour le suivi environnemental et social du sous-projet par l'intermédiaire d'Environnementaliste expérimenté et un spécialiste social expérimenté Elle participera à la validation du PGES-Chantier de l'entreprise au démarrage des travaux., du plan de gestion des cas de découverte fortuite, du plan de gestion des incidents : accidents
Agence de Maitrise d'Ouvrage Délégué	Elle participe à la mise en œuvre du PGES et du PAR
Mission de contrôle	La Mission de Contrôle (MdC) sera chargée de veiller à la mise en œuvre de toutes les mesures environnementales et sociales. Elle est responsable au même titre que l'entreprise des travaux, de la qualité de l'environnement dans les zones d'influence du sous-projet devant la maîtrise d'ouvrage. Avant la réalisation des travaux, la MdC devra procéder à l'approbation du Plan de Gestion Environnementale et Sociale des travaux élaborés par l'entreprise en charge des travaux.
Entreprise en charge des travaux	L'entreprise chargée de l'exécution des travaux d'aménagement sera chargée d'assurer l'application des mesures d'atténuation, de compensation et de bonification mentionnées dans le présent rapport de la NIES et des conditions règlementaires fixées par le Code du Travail,
Agence Nationale des Evaluations Environnementale (ANEVE)	L'ANEVE, structure sous tutelle du Ministère de l'Environnement de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA), devra valider le présent rapport et délivrer un Arrêté d'Approbation dudit rapport avant le démarrage des travaux. L'ANEVE aura en charge le suivi externe de la mise en œuvre du PGES. Il vérifiera la conformité des activités menées avec le PGES et les lois nationales.
Communes de Bokin, de Boussou et de Oula	La commune participera au suivi, à la sensibilisation des populations, aux activités de mobilisation sociale. Cette commune va assurer le suivi de proximité de la mise en œuvre des recommandations du PGES. Elle participera, à l'adoption et à la diffusion de l'information contenue dans le PGES et veillera à la surveillance des infrastructures réalisées.
Administrations déconcentrées et collectivités locales	Les administrations déconcentrées, notamment le Gouvernorat, et le Conseil régional de la Région du Yaadga, sont invitées à contribuer à la performance environnementale et sociale du sous-projet. A cet effet, elles seront vivement encouragées à travailler en étroite collaboration avec le Programme pour garantir la réussite totale du sous-projet
ONG et associations locales	Dans le cadre du sous-projet, les ONG seront chargées de la sensibilisation des populations et de tous les acteurs

Catégories d'acteurs	Responsabilités sur le plan environnemental et social
Missions de supervision de la Banque mondiale	Assurer des missions de supervision permettant de veiller à la prise en compte de toutes les exigences environnementales et sociales dans la mise en œuvre et le suivi du Programme

G. Analyse des impacts et risques résiduels

Les aménagements rizicoles dans les bas-fonds couverts par le sous-projet permettront d'améliorer significativement la production agricole et les conditions de vie des populations locales. Cependant, ces aménagements génèrent également des impacts résiduels, c'est-à-dire des effets secondaires non désirés qui persistent après la mise en œuvre des sous-projets. L'analyse actuelle porte sur ces impacts en mettant en exergue leurs nature et leurs sources ainsi que les mesures d'atténuation possibles.

Milieu	Impacts / Risque résiduels	Cause	Mesure d'atténuation
Environnemental	- Dégradation des sols : salinisation, acidification, perte de fertilité. - Modification du régime hydrique : perturbation de la recharge des nappes phréatiques, inondations en aval. - Perte de biodiversité : réduction des espèces végétales et animales locales, déséquilibre écologique.	- Aménagements hydrauliques mal conçus ou mal entretenus. - Usage intensif d'intrants chimiques (engrais, pesticides). - Conversion des zones naturelles en monocultures rizicoles	- Adoption de pratiques agroécologiques favorisant la santé des sols. - Gestion intégrée de l'eau pour préserver les ressources hydriques. - Maintien de zones tampons et de corridors écologiques pour la biodiversité.
Socio-économique	- Amélioration des revenus pour certains producteurs, mais disparités persistantes. - Tensions foncières entre agriculteurs, éleveurs, autochtones et allochtones. - Vulnérabilité économique liée à la dépendance aux intrants coûteux.	- Inégalités dans l'accès aux terres aménagées. - Dépendance accrue aux semences améliorées et intrants chimiques. - Absence de mécanismes inclusifs de gouvernance locale.	- Renforcement des droits fonciers et médiation des conflits. - Promotion de l'agriculture durable et autonome. - Mise en place de comités locaux pour une gestion équitable
Technique	- Dégradation rapide des digues, canaux et drains. - Perte des compétences techniques acquises par les producteurs.	- Manque de maintenance régulière des infrastructures. - Insuffisance de formation continue et de suivi technique.	- Création de comités de gestion communautaire pour l'entretien. - Programmes de formation et d'accompagnement post-projet.

H. Plan d'action des mesures correctives

L'audit révèle des non-conformités majeures avec les NES 2 (conditions de travail), NES 3 (gestion des ressources et pollution) et NES 4 (santé et sécurité des communautés). Des écarts modérés concernent la participation des parties prenantes (NES 10).

Ce plan vise à corriger les non-conformités identifiées, à renforcer la conformité avec les Normes environnementales et sociales (NES) applicables, et à assurer la durabilité du sous-projet.

Non-conformité / Risque	Action corrective	NES	Responsable	Délai	Indicateur	Coût estimé
Insuffisance d'équipements de protection individuelle (EPI).	Assurer fourniture d'EPI et la formation en sécurité	NES 2	Entreprise / Inspection du travail	Du 05 au 19 Janvier 2025	100 % de travailleurs équipés	PM
Absence d'autorisation au prélèvement de l'eau	Régulariser l'obtention d'une autorisation de prélèvement d'eau auprès des agences d'eau	NES 3	Entreprise / Mairies et agences de l'eau	Du 05 au 24 Janvier 2025	Disponibilité de l'autorisation	PM
Mauvaise gestion des déchets	Mettre en place un système de gestion des déchets par l'établissement d'un contrat ou un protocole d'accord avec une société ou une association agrée pour une gestion responsable des déchets produits sur le site	NES 3	Entreprise / Mairie	Du 05 au 24 Janvier 2025	0 % de déchets dans les sites	600 000
Absence de signalisation	Mettre en place des balises et des panneaux de signalisations dans les zones sensibles	NES 4	Entreprise / Mairie	Du 05 au 14 Janvier 2025	6 panneaux posés	300 000
Défrichements non compensés, perte partielle de biodiversité	Diligenter la mise en œuvre du programme de reboisement compensatoire	NES 6	Entreprise / Service en charge de l'Environnement	Du 05 au 24 Janvier 2025	Reboisement compensatoire de X pieds d'arbres conformément au PGES des NIES	PM
Absence de sensibilisation sur les risques	IEC sur les IST, le VIH/SIDA, les VBG, les VCE, les EAS, les HS, le code de bonne conduite	NES 4 / NES 10	Entreprise / Services santé et action sociale	Du 05 au 14 Janvier 2025	2 séances	120 000

I. Surveillance-contrôle et suivi

Le dispositif de surveillance-contrôle et suivi aura pour but de :

- Vérifier la mise en œuvre effective des mesures correctives prévues dans le Plan d'Actions Correctives (PAC) ;
- Mesurer l'efficacité des actions entreprises en termes de réduction des impacts environnementaux et sociaux ;
- Assurer la transparence et la redevabilité vis-à-vis des parties prenantes (communautés, autorités locales, bailleurs) ;
- Permettre des ajustements en temps réel grâce à un retour d'information continu.

Les acteurs impliqués sont le PRSA pour la coordination générale du suivi, le Bureau de contrôle pour la vérification technique et production de rapports trimestriels ; les communes de Bokin, de Boussou et de Oula pour un suivi communautaire et gestion des plaintes ; le Comité local de gestion du bas-fond pour la collecte des données de terrain (participation, conflits, gestion des infrastructures), les ONG partenaires pour l'appui à la sensibilisation et suivi social (inclusion des femmes, VBG/EAS/HS) et la Banque mondiale pour la supervision externe et missions de revue périodique.

Un budget spécifique sera alloué au S&E afin de garantir sa pérennité, ce budget servira à :

- La formation et sensibilisation : 3 000 000 FCFA
- La collecte et traitement des données : 2 500 000 FCFA

- Les missions de terrain et audits externes : 4 000 000 FCFA
- La communication et restitution : 1 500 000 FCFA soit un total : 11 000 000 FCFA sur 2 ans.

J. Conclusion et recommandations

En termes de conclusion, l'audit environnemental et social du sous-projet d'aménagement des bas-fonds dans la Région du Yaadga a permis de dresser un état des lieux complet de la conformité du sous-projet vis-à-vis à :

- des exigences légales et réglementaires du Burkina Faso,
- et des Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale.

Les résultats montrent que le sous-projet présente **des impacts positifs significatifs** :
- amélioration de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire,
- renforcement de la résilience climatique des communautés locales,
- création d'emplois temporaires et dynamisation de l'économie locale.

Cependant, plusieurs **insuffisances majeures** ont été relevées :
- gestion déficiente des déchets ;
- insuffisance d'équipements de protection individuelle pour les ouvriers ;
- absence d'autorisation de prélèvement d'eau sur certains sites ;
- absence de sensibilisation sur les risques ;
- absence de dispositif de signalisation sur certains sites ;
- défrichements non compensés, perte partielle de biodiversité.

Ces écarts, s'ils ne sont pas corrigés, pourraient compromettre la durabilité du projet et sa conformité aux standards de la Banque mondiale.

Afin de garantir la réussite et la durabilité du sous-projet, les recommandations suivantes sont formulées :

- Renforcer la coordination entre le PRSA, les communes bénéficiaires et les comités locaux pour assurer un suivi rigoureux.
- Mettre en place un système durable de gestion des déchets (collecte, tri, évacuation).
- Renforcer les mesures de reboisement et de protection des zones sensibles.
- Fournir systématiquement des EPI aux ouvriers et former les travailleurs aux bonnes pratiques de sécurité.
- Installer des dispositifs de premiers secours et renforcer la signalisation sur le chantier.
- Mettre en œuvre le dispositif de suivi basé sur des indicateurs SMART ;
- Allouer un budget spécifique et pérenne au suivi environnemental et social.

Si les mesures correctives proposées sont mises en œuvre, le sous-projet d'aménagement des bas-fonds rizicoles dans la Région du Yaadga pourra devenir un modèle de gestion intégrée et durable des ressources naturelles, conciliant la productivité agricole, la protection de l'environnement et l'inclusion sociale.

SUMMARY

A. Context and justification of the audit

The West Africa Food System Resilience Program (FSRP) is a multi-sectoral initiative led by regional organizations in tandem with member countries. The FSRP-BF, which is implemented through sub-projects, has undertaken structural investment work, including the development of 794 hectares of lowland rice fields, which was carried out without submitting Environmental and Social Impact Assessments (ESIAs), Resettlement Action Plans (RAPs), and RAP implementation reports to the World Bank.

It is to correct situations of non-compliance detected in the context of the 6th mission to support the implementation of the PRSA-BF of 21-24 July 2025, that the World Bank also recommended, (i) the carrying out of an environmental and social audit of the works in progress (ii) and the carrying out of an audit of the implementation of the resettlement action plans (RAP).

This environmental and social audit, initiated in this context, aims to document any cases of environmental and social non-compliance in the work of carrying out the structuring investments undertaken within the framework of the execution of the PRSA-BF and to propose corrective measures accompanied by an action plan and a roadmap to expedite the normalization of the ongoing process.

B. Objective, scope and extent of the audit

The overall objective of the audit mission is to document any cases of environmental and social non-compliance in the work of carrying out the structuring investments undertaken within the framework of the execution of the PRSA-BF and to propose corrective measures with an action plan and roadmap to expedite the normalization of the ongoing process in accordance with the requirements of the World Bank's environmental and social framework (ESF), national regulations on environmental and social assessment, the PEES, CPR and the CGES of the PRSA-BF.
The scope of the environmental and social audit covers 05 lowland rice developments undertaken as part of the implementation of the PRSA-BF, as well as their immediate environments. The lowlands to be developed are located in the municipalities of Bokin (Gorki and Ipalla sites), Boussou (Tamounouma site), and Oula (Bourbo and Filly sites), in the Yaadga region (formerly the Northern region). Three (03) Environmental and Social Impact Assessments (ESIAs) have been prepared for these sites to address the management of environmental and social impacts.

The environmental and social audit covers the period from February 10, 2025 to July 2025, including the implementation phase of the works, the period of preparation of the NIES and the first effects on the human environment, in particular the riverside communities.

C. Context of the sub-project audit

At the time of this audit, the following work had been carried out:

- An Environmental and Social Management Framework (ESMF) validated by ANEVE and the World Bank and published;
- 03 Environmental and social impact assessments (ESIAs) of the sites concerned, submitted for validation to ANEVE and the Bank. The reports were returned to the Bank after an initial review and a supplementary review;
- Development work has begun on all sites covered by the Regional Action Plans (PARs) in Bokin (Gorki and Ipalla sites), Boussou (Tamounouma site), and Oula (Bourbo and

Filly sites). The work completion rate was 26.28% in Bourbo; 60.18% in Filly; 30.27% in Gorki; 41.58% in Ipalla; and 68% in Tamounouma, according to the Monitoring Mission report (June 2025). It should be noted that at the time of data collection in the field for this mission, the work had stopped.

D. Methods for identifying and assessing conformity/non-conformity

For the establishment of the audit evidence (information collected which makes it possible to determine if the criteria are met), the verification points are detailed in the following table.

Audited theme	Audit criteria	Relevant standard	Audit Proof	Collection method	Observation
Risk assessment	Identification and management of environmental and social risks related to the project	NES #1	NIES report, PGES plan, risk matrix	Document analysis	Compliant / Needs improvement
Working conditions	Respect for workers' rights, safety and health at work	NES #2	Personnel register, PPE records, interviews, photos	Observation, interviews	Compliant / Non-compliant
Land use	Land acquisition and fair compensation for affected persons	NES #5	Compensation register, negotiation minutes, testimonies	Document analysis, interviews	Compliant / To be monitored
Biodiversity and habitats	Preservation of sensitive areas and protected species	NES #6	Biological reports, field observation	Site visit, document analysis	Compliant / Partially compliant
Cultural resources	Protection of tangible and intangible cultural heritage	NES #8	Heritage inventory, community interviews, expert reports	Document analysis, interviews	Compliant / Not applicable
Stakeholder mobilization	Inclusive consultation and access to information for local communities	NES #10	Meeting minutes, attendance lists, photos, appeals mechanism	Document analysis, interviews	Compliant
Waste management	Sorting, storage and disposal of waste according to environmental standards	NES No. 1 / Local PGES	Records, photos, contract with service provider, filing site	Observation, document analysis	Non-compliant / Needs improvement
Community security	Prevention of conflicts and risks related to the presence of workers or infrastructure	NES #4 / NES #10	Incident log, interviews, mediation reports	Observation, interviews	Compliant / To be monitored

E. Audit results

a. Observations and assessment of compliance with environmental and social requirements

During the preparation of the PRSA, an Environmental and Social Management Framework (ESMF) with the general objective of complying with the requirements of the World Bank's Environmental and Social Standards (ESS) and Burkinabe regulations was prepared in July 2021, in order to prevent and manage the potential environmental and social risks and impacts of the program.

Within the framework of the sub-project for the development of lowland rice paddies, potential environmental and social risks and impacts (physical, biological, socioeconomic, and cultural), including risks of gender-based violence (GBV), environmental and social impacts (ESI), and sexual and reproductive health (SHH), were acknowledged as likely to be generated by the works. Therefore, Environmental and Social Impact Assessments (ESIAs) were developed in May 2025 to evaluate and propose measures to eliminate, mitigate, and compensate for negative

impacts and enhance positive impacts, as well as appropriate monitoring and surveillance indicators and institutional arrangements to be put in place for the implementation of these measures.

The NIES-developed ESMPs describe in detail the mitigation, monitoring and compensation measures related to waste management, water protection, health and safety and community awareness, etc.

In doing so, the various PGES align with the CGES of the PRSA of 2021.

b. National regulatory requirements

Article 25 of Law No. 006-2013/AN of April 2, 2013, establishing the Environmental Code of Burkina Faso, stipulates that all activities likely to have significant impacts on the environment are subject to the prior opinion of the Minister responsible for the environment. This opinion is based on an environmental impact statement or study, or a strategic environmental assessment. Furthermore, aIn order to control the potential environmental and social impacts during the implementation phase of the sub-project, the Environmental and Social Impact Statements (ESIS) of the lowland rice development works, each accompanied by an Environmental and Social Management Plan (ESMP), were prepared in May 2025 in accordance with Decree No. 2015-1187/PRES-TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT of October 22, 2015, relating to the conditions and procedures for carrying out and validating the strategic environmental assessment, the study and the environmental and social impact statement (ESIS/ESIS), as well as the environmental standards and guidelines recommended by the World Bank.

Compliance with national regulatory requirements in terms of EIA/NIES/GES within the sub-project framework was therefore well observed.

c. Requirements in terms of application of the applicable standards of the World Bank CES.

The assessment of the requirements in terms of application of the World Bank Standards is presented in summary form in the following table.

Municipality	Whoa!		Bokin		Boussou	
Business	**STE SARL/GERICO BTP**			**ABAT/GCOTRAP**		**Recommendations**
Site	**Bourbo**	**Filly**	**Gorky**	**Ipalla**	**Tamounouma**	
Summary of the main measures of the PGES	Compliant	Compliant	Compliant	Compliant	Compliant	
National regulatory requirements in terms of EIA/NIES/GES	Compliant	Compliant	Compliant	Compliant	Compliant	
Requirements for the application of NES 1(including the assessment of compliance with requirements in terms of applying the principle of impact mitigation)	Compliant	Compliant	Compliant	Compliant	Compliant	
NES 2 Requirements: *Employment and working conditions*	Non-compliant	Non-compliant	Compliant	Compliant	Non-compliant	Ensureprovision of PPE and safety training
NES 3 requirements: Rational use of resources and prevention and management of pollution	Compliant	Compliant	Compliant	Compliant	Non-compliant	- Regularize the acquisition of a water withdrawal permit from the water agencies - Implementation of a waste management system by the institution ofa contract or memorandum of understanding with an approved company or association for the responsible management of waste produced on site
NES 4 requirements:*Health and safety of populations*	Compliant	Compliant		Non-compliant	Non-compliant	- IEC on STIs, HIV/AIDS, GBV, VCE, EAS, HS, code of good conduct; - Install markers and warning signs in sensitive areas
NES 5 requirements:*Land acquisition, restrictions on land use, and involuntary resettlement*	Partially compliant	Partially compliant	Partially compliant	Partially compliant	Partially compliant	- Validate and implement the PAR
NES 6 requirements:*Preservation of biodiversity and sustainable management of biological natural resources*	Non-compliant	Non-compliant		Non-compliant	Non-compliant	- Expedite the implementation of the compensatory reforestation program
NES 8 requirements:*Cultural Heritage*	Compliant	Compliant	Compliant	Compliant	Compliant	
NES 10 requirements:*Stakeholder mobilization and information*	Compliant	Compliant	Compliant	Non-compliant	Non-compliant	- IEC on STIs, HIV/AIDS, GBV, VCE, EAS, HS, code of good conduct

Weaknesses in the implementation of Environmental and Social Management Plans (ESMPs) include:

- Land conflicts: Expropriation or reallocation of land for development can cause tensions between communities.
- Environmental risks: Disruption of ecosystems, water pollution and loss of biodiversity are potential impacts that are poorly controlled if the PGES is poorly implemented.
- Low local ownership: Communities may be poorly involved in the design or monitoring of the ESMP, which limits its effectiveness.
- Lack of human and financial resources: The technical and budgetary capacities to implement the PGES measures are often insufficient.
- Limited monitoring and evaluation: The lack of robust monitoring mechanisms prevents rapid correction of deviations or adaptation of measures to realities on the ground.

F. Institutional framework for E&S management at the Enterprise, MdC, ANEVE, UGP and other partner structure levels

As part of the implementation and monitoring of the PGES, the following arrangements are proposed (see table below):

Categories of actors	Environmental and social responsibilities
UCP-PRSA-BF (Environmental and Social Safeguarding)	Monitoring will be ensured by the Project Coordination Unit for environmental and social monitoring of the sub-project through an environmentalist.Experienced and ISO 45001:2018 certified or equivalent, and an experienced social specialist She will participate in the validation of the Construction Site Environmental and Social Management Plan (ESMP), a plan for managing unforeseen discoveries, and an incident management plan: accidents.
Delegated Project Management Agency	She participates in the implementation of the PGES and the PAR
Monitoring mission	The Monitoring Mission (MdC) will be responsible for ensuring the implementation of all environmental and social measures. It shares responsibility with the construction company for environmental quality in the areas affected by the sub-project, as reported to the project owner. Before work begins, the MdC must approve the Environmental and Social Management Plan for the work, prepared by the contractor.
Company in charge of the work	The company responsible for carrying out the construction work will be responsible for ensuring the application of the mitigation, compensation and improvement measures mentioned in this NIES report and the regulatory conditions set by the Labor Code,
National Agency for Environmental Assessments (ANEVE)	ANEVE, an agency under the supervision of the Ministry of Environment, Water and Sanitation (MEEA), must validate this report and issue an Approval Order for said report before work begins. ANEVE will be responsible for the external monitoring of the implementation of the Environmental and Social Management Plan (ESMP). It will verify the compliance of the activities carried out with the ESMP and national laws.
Communes of Bokin, Boussou and Oula	The municipality will participate in monitoring, raising public awareness, and social mobilization activities. It will closely monitor the implementation of the recommendations of the Environmental and Social Management Plan (ESMP). It will participate in the adoption and dissemination of the information contained in the ESMP and will oversee the construction of the infrastructure.
Decentralized administrations and local authorities	The decentralized administrations, particularly the Governorate and the Regional Council of the Yaadga Region, are invited to contribute to the environmental and social performance of the sub-project. To this end, they will be strongly encouraged to work closely with the project team to ensure the sub-project's complete success.

Categories of actors	Environmental and social responsibilities
NGOs and local associations	Within the framework of the sub-project, NGOs will be responsible for raising awareness among the population and all stakeholders
World Bank supervision missions	To carry out supervisory missions to ensure that all environmental and social requirements are taken into account in the implementation and monitoring of the project

G. Analysis of impacts and residual risks

The rice-growing improvements in the lowlands covered by the project will significantly improve agricultural production and the living conditions of local populations. However, these improvements also generate residual impacts, that is, unintended side effects that persist after the projects are implemented. The current analysis focuses on these impacts, highlighting their nature and sources, as well as possible mitigation measures.

Medium	Residual Impacts / Risks	Cause	Mitigation measure
Environmental	- Soil degradation: salinization, acidification, loss of fertility. - Changes in the water regime: disruption of groundwater recharge, flooding downstream. - Loss of biodiversity: reduction of local plant and animal species, ecological imbalance.	- Poorly designed or poorly maintained hydraulic systems. - Intensive use of chemical inputs (fertilizers, pesticides). - Conversion of natural areas into rice monocultures	- Adoption of agroecological practices that promote soil health. - Integrated water management to preserve water resources. - Maintaining buffer zones and ecological corridors for biodiversity.
Socioeconomic	- Income improvements for some producers, but persistent disparities. - Land tensions between farmers, ranchers, locals and non-locals. - Economic vulnerability linked to dependence on expensive inputs.	- Inequalities in access to developed land. - Increased reliance on improved seeds and chemical inputs. - Lack of inclusive local governance mechanisms.	- Strengthening land rights and mediating conflicts. - Promoting sustainable and self-sufficient agriculture. - Establishment of local committees for equitable management
Technical	- Rapid deterioration of dikes, canals and drains. - Loss of technical skills acquired by producers.	- Lack of regular infrastructure maintenance. - Insufficient continuing training and technical support.	- Creation of community management committees for maintenance. - Post-project training and support programs.

H. Action plan for corrective measures

The audit reveals major non-conformities with NES 2 (working conditions), NES 3 (resource management and pollution), and NES 4 (community health and safety). Moderate discrepancies relate to stakeholder participation (NES 10).

This plan aims to correct identified non-conformities, strengthen compliance with applicable Environmental and Social Standards (ESS), and ensure the sustainability of the project.

Non-compliance / Risk	Corrective action	NES	Responsible	Deadline	Indicator	Estimated cost
Insufficient personal protective equipment (PPE).	Ensureprovision of PPE and safety training	NES 2	Company / Labor Inspectorate	15 days	100% of workers equipped	PM

Lack of authorization for water withdrawal	Regularize the acquisition of a water withdrawal permit from the water agencies	NES 3	Companies / Town Halls and Water Agencies	20 days	Availability of authorization	PM
Poor waste management	Implementation of a waste management system by the institution ofa contract or memorandum of understanding with an approved company or association for the responsible management of waste produced on the site	NES 3	Company / Town Hall	15 days	0% waste at the sites	600,000
No signage	Install markers and warning signs in sensitive areas	NES 4	Company / Town Hall	10 days	6 panels installed	300,000
Uncompensated deforestation, partial loss of biodiversity	Expedite the implementation of the compensatory reforestation program	NES 6	Company/Department in charge of the Environment	20 Days	Compensatory reforestation of X ha in accordance with the NIES Environmental and Social Management Plan	PM
Lack of awareness about the risks	IEC on STIs, HIV/AIDS, GBV, VCE, EAS, HS, code of good conduct	NES 4 / NES 10	Business / Health and Social Action Services	10 days	2 sessions	120,000

I. Monitoring, control and follow-up

The purpose of the monitoring, control and follow-up system will be to:

- Verify the effective implementation of the corrective measures provided for in the Corrective Action Plan (CAP);
- To measure the effectiveness of actions taken in terms of reducing environmental and social impacts;
- Ensure transparency and accountability to stakeholders (communities, local authorities, donors);
- Enabling real-time adjustments through continuous feedback.

The actors involved are the PRSA for the general coordination of monitoring, the Control Office for technical verification and production of quarterly reports; the communes of Bokin, Boussou and Oula for community monitoring and complaints management; the Local Lowland Management Committee for the collection of field data (participation, conflicts, infrastructure management), partner NGOs for support in raising awareness and social monitoring (inclusion of women, GBV/EAS/HS) and the World Bank for external supervision and periodic review missions. A specific budget will be allocated to M&E to ensure its sustainability; this budget will be used for:

- Training and awareness-raising: 3,000,000 FCFA
- Data collection and processing: 2,500,000 FCFA
- Field missions and external audits: 4,000,000 FCFA
- Communication and reporting: 1,500,000 FCFA, bringing the total to 11,000,000 FCFA over 2 years.

J. Conclusion and recommendations

In conclusion, the environmental and social audit of the Yaadga Region lowland development project has provided a comprehensive overview of the project's compliance with:

- legal and regulatory requirements of Burkina Faso,
- and the World Bank's Environmental and Social Standards (ESS).

The results show that the project has significant positive impacts:

- improved agricultural productivity and food security,
- strengthening the climate resilience of local communities,
- creation of temporary jobs and boosting of the local economy.

However, several major shortcomings were identified:

- deficient waste management,
- insufficient personal protective equipment for workers,
- lack of authorization to withdraw water from certain sites
- lack of awareness about the risks;
- absence of signage at certain sites;
- Uncompensated deforestation, partial loss of biodiversity.

These discrepancies, if not corrected, could compromise the sustainability of the project and its compliance with World Bank standards.

To ensure the success and sustainability of the project, the following recommendations are made:

- Strengthen coordination between the PRSA, beneficiary municipalities and local committees to ensure rigorous monitoring.
- Establish a sustainable waste management system (collection, sorting, disposal).
- Strengthen reforestation measures and the protection of sensitive areas.
- Achieve the target of 40% female beneficiaries by establishing quotas and supporting women's groups at the end of the developments.
- Promote the inclusion of young people and vulnerable people in management committees.
- Organize awareness campaigns on peaceful coexistence between farmers and herders.
- Provide workers with PPE systematically and train workers in good safety practices.
- Install first aid equipment and reinforce signage on the construction site.
- Implement the monitoring system based on SMART indicators;
- Allocate a specific and sustainable budget for environmental and social monitoring.

If the proposed corrective measures are implemented, the project to develop the lowland rice fields of the Yaadga Region could become a model of integrated and sustainable management of natural resources, reconciling agricultural productivity, environmental protection and social inclusion.

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification de l'audit

1.1.1. Contexte

Le Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA) est une initiative multisectorielle portée par des organisations régionales en tandem avec les pays membres. Il s'inscrit dans les priorités nationales déclinées dans le PNDES et dans la PS-PASP. En effet, (i) l'objectif global du PNDES est de « transformer structurellement l'économie burkinabé pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social ». (ii) Celui de la PS-PASP est de développer un secteur « agro-sylvo-pastoral » productif assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents basé sur des modes de production et de consommation durables. L'impact attendu de la mise en œuvre de la Politique sectorielle est de réduire de moitié (50%) à l'horizon 2026, la proportion des personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. En matière de sécurité alimentaire et de résilience, le Programme s'inscrit dans les orientations et les objectifs de la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle et les priorités résiliences pays. Les interventions du Programme contribueront également à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de promotion de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles.

Son objectif de développement du projet (PDO) est d'améliorer la préparation contre l'insécurité alimentaire et d'améliorer la résilience des acteurs du système alimentaire, des paysages prioritaires et des chaînes de valeur dans les zones ciblées du programme au Burkina Faso.

Il est structuré en cinq composantes dont la:

- ☞ Composante 1 : « Services de conseil numérique pour l'agriculture, la prévention et la gestion des crises alimentaires » qui vise à contribuer à la prévention et à la gestion des crises agricoles et alimentaires à travers la production et la diffusion d'informations précises sur les conditions météorologiques, les catastrophes, les tendances climatiques à long terme, l'utilisation des terres, l'environnement, l'hydrologie, les conflits, la production agricole et les données concernant les prix sur les marchés, en fonction du cas spécifique de l'utilisateur.
- ☞ Composante 2 : « Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire » qui vise à renforcer la résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux permettant aux producteurs de petites et de moyennes tailles, en particulier les femmes et les jeunes, de satisfaire durablement leurs besoins nutritionnels et d'accroître les revenus tirés de la vente des excédents sur les marchés locaux et régionaux.
- ☞ Composante 3 : « Intégration des marchés et commerce » dont la finalité est de développer les chaînes de valeur et de renforcer l'intégration entre les pays de la sous-région ouest africaine en levant les obstacles liés aux échanges. Sa mise en œuvre permettra de (i) faciliter les échanges entre les zones excédentaires et les zones déficitaires ; (ii) faciliter la commercialisation des intrants et des technologies agricoles au sein et au-delà des frontières nationales, consolider les acquis de la réserve alimentaire régionale et (iii) soutenir le développement des chaînes de valeur régionales stratégiques.
- ☞ Composante 4 : « Composante de réponse d'urgences contingente » à travers laquelle, le PRSA-BF mettra en place, un mécanisme de réponse rapide en cas d'urgence (CERC). En cas de crise, le Gouvernement pourra, sur avis de la Banque mondiale, réaffecter les fonds du PRSA-BF au CERC, ainsi que les fonds provenant d'autres projets de la Banque, pour couvrir les coûts de l'intervention d'urgence et du relèvement.

Composante 5 : « Gestion du Programme » comprenant les actions de gestion du Programme incluant des activités de suivi-évaluation, de sauvegardes environnementale et sociale, de gestion des connaissances et communication.

1.1.2. Justification

Le PRSA-BF s'exécute à travers des sous-projets. La nature, les caractéristiques et l'envergure des travaux de réalisation des sous-projets retenus ont valu au PRSA-BF, d'être classé dans la catégorie de projet à « Risque Substantiel » et donc assujetti aux obligations de la réglementation nationale et aux exigences de la Banque mondiale en matière d'identification, d'évaluation et de gestion des risques, impacts et effets environnementaux et sociaux associés aux travaux de réalisation de ses sous-projets retenus.

Dans le cadre de son exécution, le PRSA-BF a engagé des travaux de réalisation d'aménagement de 794 ha de bas-fonds rizicoles sans soumission des notices d'impact environnemental et sociale (NIES), des plans d'action de réinstallation (PAR) des personnes affectées, et des rapports de mise en œuvre des PAR à la partie nationale et à la Banque mondiale pour validation préalable.

Globalement, les travaux de réalisation de ces bas-fonds engagés génèrent des impacts environnementaux positifs et des impacts négatifs sur l'environnement biophysique et humain. Pour bonifier les impacts positifs et assurer la mitigation des risques, impacts et effets environnementaux et sociaux négatifs associés aux travaux de réalisation des sous-projets retenus, un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) a été élaboré. À travers ce PEES, le Gouvernement du Burkina Faso s'est engagé à mettre en œuvre, les mesures et actions concrètes visant à faire en sorte que le PRSA-BF soit exécuté dans le respect de la réglementation nationale et des exigences de la Banque mondiale en matière d'évaluation environnementale et sociale.

Elaboré dument par le Gouvernement du Burkina Faso dans le cadre de la préparation du PRSA-BF, le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) décrit les différentes étapes de la procédure de mise en œuvre des sauvegardes environnementale et sociale consistant à bonifier les impacts positifs, à identifier les mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire, minimiser, atténuer les risques, impacts et effets négatifs et au cas échéant.

Dans le cadre de sa 6ème mission d'appui à la mise en œuvre du PRSA-BF du 21-24 Juillet 2025, la Banque mondiale a noté le démarrage des travaux d'aménagement de dix-huit (18) bas-fonds d'une superficie totale de 794 ha sans la validation des rapports de NIES et de PAR ni par la partie nationale, ni par la Banque mondiale, et sans une compensation préalable des pertes subies par les exploitants.

Pour corriger ces non-conformités qui constituent des risques pour la mise en œuvre du Programme, la Banque mondiale a recommandé la réalisation (i) d'un audit environnemental et social et (ii) d'un audit de la mise en œuvre des PAR des travaux d'aménagements des bas-fonds rizicoles en cours.

L'audit environnemental et social a été initiée dans ce contexte. Il vise à documenter tout cas de non-conformités environnementales et sociales des travaux d'aménagement des bas-fonds rizicoles sans le respect intégral des procédures et à proposer les mesures correctives assorties de plan d'action et de feuille de route permettant de diligenter la normalisation du processus en cours.

Les présents termes de référence ont été élaborés pour le recrutement de quatre (04) consultants/firmes pour la réalisation de (i) l'audit environnemental et social et (ii) de l'audit de la mise en œuvre des PAR des travaux d'aménagements des bas-fonds rizicoles engagés par le Programme.

Le présent rapport expose les principaux résultats de cet audit.

1.2. Objectifs et résultats attendus de l'audit

1.2.1. Objectif global

L'objectif global de la mission d'audit est de documenter tout cas de non-conformités environnementales et sociales des travaux de réalisation des investissements structurants engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF et à proposer les mesures correctives assorties de plan d'action et de feuille de route permettant de diligenter la normalisation du processus en cours conformément aux exigences du cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale, à la réglementation nationale en matière d'évaluation environnementale et sociale, du PEES, CPR et du CGES du PRSA-BF.

1.2.2. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, il s'agit d'/de :

- Le PRSA-BF s'exécute à travers des sous-projets. La nature, les caractéristiques et l'envergure des travaux de réalisation des sous-projets retenus ont valu au PRSA-BF, d'être classé dans la catégorie de projet à « Risque Substantiel » et donc assujetti aux obligations de la réglementation nationale et aux exigences de la Banque mondiale en matière d'identification, d'évaluation et de gestion des risques, impacts et effets environnementaux et sociaux associés aux travaux de réalisation de ses sous-projets retenus.
- Dans le cadre de son exécution, le PRSA-BF a engagé des travaux de réalisation d'aménagement de 794 ha de bas-fonds rizicoles sans soumission des notices d'impact environnemental et sociale (NIES), des plans d'action de réinstallation (PAR) des personnes affectées, et des rapports de mise en œuvre des PAR à la partie nationale et à la Banque mondiale pour validation préalable.
- Globalement, les travaux de réalisation de ces bas-fonds engagés génèrent des impacts environnementaux positifs et des impacts négatifs sur l'environnement biophysique et humain. Pour bonifier les impacts positifs et assurer la mitigation des risques, impacts et effets environnementaux et sociaux négatifs associés aux travaux de réalisation des sous-projets retenus, un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) a été élaboré. À travers ce PEES, le Gouvernement du Burkina Faso s'est engagé à mettre en œuvre, les mesures et actions concrètes visant à faire en sorte que le PRSA-BF soit exécuté dans le respect de la réglementation nationale et des exigences de la Banque mondiale en matière d'évaluation environnementale et sociale.
- Elaboré dument par le Gouvernement du Burkina Faso dans le cadre de la préparation du PRSA-BF, le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) décrit les différentes étapes de la procédure de mise en œuvre des sauvegardes environnementale et sociale consistant à bonifier les impacts positifs, à identifier les mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire, minimiser, atténuer les risques, impacts et effets négatifs et au cas échéant.
- Dans le cadre de sa 6ème mission d'appui à la mise en œuvre du PRSA-BF du 21-24 Juillet 2025, la Banque mondiale a noté le démarrage des travaux d'aménagement de dix-huit (18) bas-fonds d'une superficie totale de 794 ha sans la validation des rapports de NIES et de PAR ni par la partie nationale, ni par la Banque mondiale, et sans une compensation préalable des pertes subies par les exploitants.
- Pour corriger ces non-conformités qui constituent des risques pour la mise en œuvre du Programme, la Banque mondiale a recommandé la réalisation (i) d'un audit

environnemental et social et (ii) d'un audit de la mise en œuvre des PAR des travaux d'aménagements des bas-fonds rizicoles en cours.

- L'audit environnemental et social a été initiée dans ce contexte. Il vise à documenter tout cas de non-conformités environnementales et sociales des travaux d'aménagement des bas-fonds rizicoles sans le respect intégral des procédures et à proposer les mesures correctives assorties de plan d'action et de feuille de route permettant de diligenter la normalisation du processus en cours.

Les présents termes de référence ont été élaborés pour le recrutement de quatre (04) consultants/firmes pour la réalisation de (i) l'audit environnemental et social et (ii) de l'audit de la mise en œuvre des PAR des travaux d'aménagements des bas-fonds rizicoles engagés par le Programme.

1.3. Résultats attendus de l'audit

Les résultats attendus sont déclinés ainsi qu'il suit :

- Les cadres politique, juridique, normatif et institutionnel en matière de réalisation de l'audit est analysé ;
- la conformité et l'adéquation des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF avec les dispositions du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) en application des procédures nationales et des exigences de la Banque mondiale en matière de sauvegardes environnementale et sociale sont évaluées ;
- le respect des exigences de la Banque mondiale et des dispositions de la réglementation nationale en matière de sauvegarde environnementale et sociale est vérifié ;
- la qualité de la prise en compte des clauses environnementales et sociales dans les DAO est évaluée (prise en compte des clauses dans le bordereau des prix, définition des prix, etc.)
- la qualité de la mise en œuvre des prérequis environnementaux et sociaux avant le démarrage des travaux est évaluée ;
- la performance des Missions de contrôle dans la surveillance de la mise en œuvre des mesures des PGES-C est évaluée ;
- les pratiques de non-conformités environnementales et sociales commises dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF sont identifiées ;
- les impacts environnementaux et sociaux des activités réalisées sur les sites d'accueil des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF identifiés sont évalués ;
- les risques, impacts et effets potentiels des de non-conformités environnementales et sociales commises dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF sont évalués ;
- les impacts négatifs réels et les risques associés générés par ces non-conformités sont déterminés ;
- les risques environnementaux et sociaux résiduels sont identifiés et analysés ;
- les mesures correctives des cas de non-conformités recensés dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de la mise en œuvre du PRSA-BF sont identifiées et analysées ;

- le niveau de performance environnementale et sociale en faisant une analyse détaillée des cas de non-conformités et objets de préoccupations vis-à-vis de l'ensemble des textes applicables est établi ;
- les leçons apprises de la pratique de non-conformité environnementale et sociale dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de la mise en œuvre du PRSA-BF sont présentées ;
- un plan d'action des actions correctives des non-conformités assorti de coûts, responsables, échéances de mise en œuvre à court et moyen termes est élaboré
- des recommandations pour corriger les non-conformités environnementales et sociales sont formulées ;
- un plan d'action de mise œuvre des mesures correctives identifiées assortie d'une feuille de route permettant de diligenter la normalisation du processus en cours indiquant les coûts, échéances et acteurs responsables de la mise en œuvre est proposé ;
- un rapport d'audit environnemental et social clair et bien structuré est élaboré et validé aux différents niveaux.

II. METHODOLOGIE DE L'AUDIT

2.1. Phase pré audit

2.1.1. Portée et champ de l'audit

Le champ de l'audit environnemental et social couvre 05 aménagements de bas-fonds rizicoles engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF, ainsi que leurs environnements immédiats. Il prendra en compte également tous les sites d'emprunt de matériaux, de prélèvement de ressource eau, les sites d'installation des bases-vie des entreprises attributaires des travaux. Il devra inclure les structures compétentes en matière de délivrance des autorisations préalables à tout démarrage des travaux, etc. La situation des sites d'accueil des travaux d'aménagements des bas-fonds rizicoles engagés par le PRSA-BF, objet du présent audit, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Sites des études NIES des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles (objet de l'audit)

Région	Province	Commune	Village	Site	Superficie (ha)	Longitude	Latitude
Nord	Yatenga	Oula	Bourbo	Bourbo	80,02	-2,38712	13,46100
		Oula	Filly	Filly	44,68	-2,38725	13,43950
	Passoré	Bokin	Gorki	Gorki	74,4	-1,81747	13,08548
		Bokin	Ipalla	Ipalla	64,86	-1,76153	12,98967
	Zondoma	Boussou	Tamounouma	Tamounouma	53,52	-2,50962	13,05509
1 Région	3 Provinces	5 Communes	5 villages	5 Sites	317,48		

2.1.2. Période de l'audit

L'audit environnemental et social couvre la période allant de 10 février 2025 à juillet 2025, incluant la phase de mise en œuvre des travaux, la période d'élaboration des NIES et les premiers effets sur le milieu humain, notamment les communautés riveraines.

2.1.3. Equipe d'audit

La mission a été conduite par un consultant en sauvegarde environnemental et social, appuyé par une équipe de douze enquêteurs de niveau Master 1 minimum en sciences sociales.

2.1.4. Rappel des points de vérification /méthodes d'identification et d'évaluation des conformités/non conformités

Pour l'établissement de la preuve d'audit (information recueillie qui permet de déterminer si les critères sont respectés), les points de vérification sont déclinés dans le tableau suivant.

Tableau 2: Points de vérification /méthodes d'identification et d'évaluation des conformités/non conformités

Thème audité	Critère d'audit	Norme concernée	Preuve d'audit	Méthode de collecte	Constat
Évaluation des risques	Identification et gestion des risques environnementaux et sociaux liés aux projets	NES n°1	Rapport NIES ; PGES ; Matrice des risques	Analyse documentaire	-Conforme - À améliorer

Thème audité	Critère d'audit	Norme concernée	Preuve d'audit	Méthode de collecte	Constat
Conditions de travail	Respect des droits des travailleurs, sécurité et santé au travail	NES n°2	Registre du personnel, fiches EPI, entretiens, photos	Observation, entretiens	-Conforme -Non conforme
Utilisation des terres	Acquisition de terres et compensation équitable des personnes affectées	NES n°5	Accords de de compensations, PV de négociation, Etats de paiement, témoignages	Analyse documentaire, entretiens	-Conforme -À surveiller
Biodiversité et habitats	Préservation des zones sensibles et des espèces protégées	NES n°6	Rapports sur le milieu biologique, observation terrain	Visite de terrain, analyse documentaire	-Conforme -Partiellement conforme
Ressources culturelles	Protection du patrimoine culturel matériel et immatériel	NES n°8	Inventaire patrimonial, entretiens communautaires, rapports d'experts	Analyse documentaire, entretiens	-Conforme -Non applicable
Mobilisation des parties prenantes	Consultation inclusive et accès à l'information pour les communautés locales	NES n°10	PV de réunions, listes de présence, photos, mécanisme de de gestion des plaintes et réclamations	Analyse documentaire, entretiens	-Conforme -Non conforme
Gestion des déchets	Tri, stockage et évacuation des déchets selon les normes environnementales	NES n°1 / PGES contenu dans les NIES	Registres, photos, contrat avec prestataire, site de dépôt	Observation, analyse documentaire	-Non conforme -À améliorer
Sécurité communautaire	Prévention des conflits et des risques liés à la présence d'ouvriers ou d'infrastructures	NES n°4 / NES n°10	Registre des incidents, entretiens, rapports de médiation	Observation, entretiens	-Conforme -À surveiller

2.2. Méthodologie de l'audit proprement dite

2.2.1. Cadrage de l'audit

Deux rencontres de cadrage ont été tenues entre l'UGP du PRSA-BF, la Banque mondiale et le consultant afin de mieux préparer la mission.

La première rencontre de cadrage a eu lieu le mercredi 08 septembre 2025 dans la salle de rencontre du PRSA-BF. Elle a réuni les consultants et l'UGP. Elle a été l'occasion de revenir sur les enjeux, les objectifs, la méthodologie, le chronogramme de conduite de la mission et les attentes des différentes parties.

Les principales recommandations de cette rencontre étaient les suivantes :

- Prendre en compte les enjeux de la mission d'audit ;
- La diligence dans la conduite de la mission ;
- Fournir un rapport de démarrage comprenant les outils et un chronogramme opérationnel ;
- Adjoindre la SONATER dans liste des cibles de l'étude ;
- Créer une synergie entre les consultants afin d'harmoniser les approches et les contenus ;

- Maintenir un contact permanent avec l'UGP ;
- Fournir des livrables de qualité.

La seconde rencontre s'est tenue le mardi 14 octobre 2025 en visioconférence avec l'équipe des spécialistes en sauvegardes environnementales et sociale de la Banque mondiale. Outre l'UGP et le consultant, elle a connu la participation de la Banque mondiale. Elle a permis non seulement d'insister sur la célérité et la diligence dans la transmission des rapports d'audits, mais aussi l'objectivité dans l'identification des non conformités environnementales et sociales. Il a également été convenu de produire un rapport par lot pour l'audit de mise en œuvre des NIES et un rapport pour celui des PAR, donc deux rapports au total. Le délai de dépôt des rapports de démarrage a été ramené au 31 octobre 2025.

2.2.2. Constats de terrain/collecte de données

Les constats de terrain sont conduits afin d'appréhender :

- L'état initial du milieu à travers :
    - La qualité des sols (texture, fertilité, risques d'érosion) ;
    - La qualité de l'eau (disponibilité, régime hydrologique) ;
    - La biodiversité : faune, flore, habitats sensibles.
- Les impacts potentiels des aménagements (modification du régime hydrique, pollution par intrants agricoles, perte de biodiversité) ;
- Les mesures d'atténuation possibles telles que la création de zones tampons végétalisées, la gestion intégrée des intrants, le suivi de la qualité de l'eau) ;
- L'accès à la terre et équité à travers la répartition des parcelles, l'inclusion des groupes vulnérables ;
- Les conditions de travail : sécurité, rémunération, genre ;
- Les conflits potentiels : usage de l'eau, limites foncières ;
- La gouvernance foncière ;
- Les mesures sociales (renforcement des capacités locales, mécanisme de résolution des conflits, suivi participatif, etc.).

2.2.3. Traitement et analyse des données

Les résultats de travaux de revue documentaire, des entretiens et des observations sur le terrain ont constitué des données qualitatives et quantitatives capitalisées, traitées et interprétées.

Les données quantitatives ont été exportées sur Excel pour le traitement. C'est sur la base des données ainsi apurées que les tableaux ont été générés suivant le plan d'analyse.

Les entretiens qualitatifs ont été traités et synthétisés par catégorie de cible et ont fait l'objet d'une analyse de contenu.

2.2.4. Synthèse des consultations

Il s'agit de la synthèse des consultations avec les parties prenantes. Ces consultations sont faites à travers des :

- Rencontres communautaires avec les producteurs, femmes, jeunes, autorités locales.
- Entretiens semi-directifs avec les leaders communautaires, services techniques, les responsables administratifs ;
- Questionnaires et sondages pour recueillir les perceptions sur les impacts et les attentes.

2.2.5. Rapportage

Le présent rapport a été rédigé sur la base des données collectées et en adéquation avec les TDR de la mission. L'analyse des résultats a permis entre autres, de dégager les principaux constats, de relever le degré de conformité des mesures de sauvegarde sociale mises en œuvre sur le terrain, avec celles définies dans le CGES du PRSA-BF. Un plan d'action comportant des mesures correctrices assorti de feuille de route pour la mise en œuvre a été proposé.

III. PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET ET DU MILIEU RECEPTEUR (Objet Audité)

3.1. Description du sous-projet

3.1.1. Localisation des sites des sous-projets

Les bas-fonds en aménagement sont situés dans les communes de Bokin (sites de Gorki et Ipalla), Boussou (Site de Tamounouma) et Oula (sites de Bourbo et Filly), dans la région du Yaadga (ancienne région du Nord). Ces sites ont fait l'objet d'élaboration de trois (03) Notices d'impact environnemental et social (NIES) pour prendre en charge la gestion des impacts environnementaux et sociaux.

3.1.2. Description technique du sous-projet

Le type d'aménagement est le système par les diguettes suivant les courbes de niveau de type PAFR. Les diguettes déversantes en courbes de niveau seront réalisées en remblai compacté. Les crues seront évacuées par débordement sur la crête des diguettes, ce qui n'est possible sans dommage érosif. Pour des questions de pérennité des ouvrages, l'option d'un revêtement total des DCN est retenue. Ainsi, les travaux d'aménagement comporteront :

- Les travaux préparatoires de terrassement (abattage et dessouchage des arbres, décapage des emprises des ouvrages, ripage, planage, comblement des dépressions, labour, etc.) ;
- La construction des diguettes en remblai argileux compacté en suivant les courbes de niveau. Le matériau de remblai sera prélevé directement dans le bas-fond le long de l'amont des diguettes à aménager ;
- La protection des diguettes par des moellons déposés sur un tissu géotextile en toile de propylène tissé ;
- L'aménagement de pertuis de vidanges équipés de vannettes pour permettre la régulation du plan d'eau en amont des DCN.

3.1.3. Principales étapes et consistances des travaux

La consistance des travaux se résument en :

- ✓ l'installation du chantier ;
- ✓ l'amenée et le repli du matériel ;
- ✓ l'aménagement des parcelles du bas-fond ;
- ✓ l'abattage sélectif des arbres ;
- ✓ le transport des matériaux (moellons, terres, etc.) ;
- ✓ la pose de membrane géotextile ;
- ✓ l'enrochement de moellons ;
- ✓ le compactage des remblaies ;
- ✓ l'aménagement des pertuis de vidange ;
- ✓ la protection du site contre l'érosion du bassin versant ;
- ✓ la réalisation d'infrastructures connexes en vue d'accompagner les producteurs : un magasin et un forage pour pratique de la culture de contre saison ;
- ✓ L'entretien et la réfection des diguettes.

3.2. Contexte de l'audit du sous- projet

Au moment de la réalisation du présent audit, les travaux suivants étaient réalisés :

- Un Cadre de Gestion environnementale et Sociale (CGES) validé par l'ANEVE et la Banque mondial et publié ;

- 03 Notices d'impact environnement et social (NIES) des sites concernés, soumis pour validation à l'ANEVE (Bordereau N°2025-179/MARAH/SG/PB075/PRSA-BF-UGP/SPM/sy du 26 juin 2025) et à la Banque. Les rapports ont été renvoyés à la Banque après une première revue et une revue complémentaire ;
- Travaux d'aménagement engagés sur l'ensemble des sites concernés par les PAR à Bokin (sites de Gorki et Ipalla), Boussou (site de Tamounouma) et Oula (sites de Bourbo et Filly). L'état d'exécution des travaux était de 26,28% à Bourbo ; 60,18% à Filly ; 30,27% à Gorki ; 41,58% à Ipalla et 68% à Tamounouma, selon le rapport de la Mission de contrôle (juin 2025) ;
- Il faut noter qu'au moment de la collecte de données sur le terrain pour la présente mission, les travaux étaient à l'arrêt. Les échanges de courriers indiquent que l'UGP du PRSA-BF a adressé une lettre (N°2025-493/MARAH/SG/PB075/PRSA-BF-UGP/TS/sy du 27 août 2025) à la SONATER, Maitre d'Ouvrage Délégué, demandant une suspension des travaux, suite aux recommandations de la mission de supervision de la Banque en juillet 2025. Une lettre de la SONATER (N°2025-00813/MARAH/SG/SONATER/ DG en date 28 août, indiquait que les travaux étaient suspendus depuis le 30 Mai 2025.

3.3. Objectifs du sous-projet

3.3.1. Objectif global

L'objectif global du sous-projet d'aménagement des bas-fonds rizicoles est de renforcer la sécurité alimentaire, améliorer les revenus des producteurs, et promouvoir une agriculture résiliente face aux changements climatiques.

3.3.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du sous projet sont :

- Améliorer la productivité agricole à travers la mise en place des infrastructures de maîtrise de l'eau (digues, canaux, drains) pour permettre une culture irriguée du riz et l'augmentation des rendements rizicoles par l'intensification culturale et l'utilisation de semences améliorées.
- Renforcer la résilience climatique des exploitations à travers l'exploitation des bas-fonds comme zones tampon face aux sécheresses et aux irrégularités pluviométriques et la promotion de pratiques agricoles adaptées aux effets du changement climatique.

3.4. Milieu récepteur du sous-projet

Le sous-projet est mis en œuvre dans la Région du Yaadga. Cette région a un relief globalement plat, avec quelques collines dispersées.

La Région du Yaadga dispose de plusieurs types de sols dont les plus représentatifs sont : - Les lithosols sur cuirasse : ce sont des sols superficiels, très peu épais avec un recouvrement gravillonnaire, présents dans toute la région où ils occupent 33,3 % de la superficie. Les sols dominants dans les bas-fonds sont de types ferrugineux tropicaux lessivés ou appauvris : ils sont profonds et se caractérisent par une texture sableuse en surface et argilo-sableuse dès les 40 à 50 cm.

Le climat est de type soudano-sahélien qui est caractérisé par l'alternance de deux saisons : une longue saison sèche allant généralement d'octobre à mai et une courte saison pluvieuse allant de mai à septembre. Les mois de juillet et d'août.

La végétation est caractérisée essentiellement par quatre types de formations végétales. En allant du Nord au Sud on distingue respectivement une steppe, une brousse tigrée, une savane arbustive

et une savane arborée. Outre ces quatre formations, on note la présence de quelques reliques de forêts galeries localisées essentiellement le long des cours d'eau.

La région est peu fournie en ressources fauniques qui ont pratiquement disparu. Cette situation semble s'expliquer par les facteurs anthropiques (pression démographique, feux de brousse, méthodes culturales et d'élevage) et naturels (dégradation du couvert végétal). Tout comme la faune, les ressources halieutiques demeurent faibles dans la région. Ces ressources sont essentiellement localisées sur le Nakambé et ses affluents et sur certains barrages et retenues d'eau tels que le barrage de Kanazoé, le barrage de Taonsgo, etc. le caractère temporaire des cours d'eau limite le développement des ressources halieutiques qui sont composées essentiellement de tilapia, clarias, Chiclidae, Synodontis, d'Auchenoglanis, etc.

Le réseau hydrographique de la région est caractérisé par des cours d'eau et des bas-fonds. Ce sont les affluents du fleuve Nakambé qui le draine essentiellement.

IV. CONTEXTE JURIDIQUE DE L'ELABORATION LA NIES/ PGES ET DE SA MISE EN ŒUVRE

Le cadre politique applicable au sous-projet comprend une série de référentiels en cours de mise en œuvre au Burkina Faso. Ces politiques et plans regroupent entre autres : (i) Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement, (ii) Plan National de Développement Economique et Social phase 2, (iii) Politique Nationale de Développement Durable, (iv) Politique et stratégie en matière d'eau, (v) Politique Nationale d'Environnement, (vi) Politique Nationale d'Aménagement du Territoire, (vii) Stratégie Nationale Genre du Burkina Faso et (vii) Plan national d'adaptation aux changements climatiques.

Le Burkina Faso a pris un certain nombre d'engagements au niveau international dans le cadre de conventions ratifiées et qui le contraignent à observer au niveau national, des mesures de préservation de l'environnement pour un développement durable. Ce dispositif est complété par de nombreux textes de lois élaborés par les différents départements ministériels qui règlementent la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités parmi lesquelles celles exécutées par le Projet.

Les textes adoptés sur le plan national encadrant les activités du présent sous projet sont (i) la Constitution du 02 Juin 1991, (ii) le Code de l'Environnement, (iii) le Code Forestier, (iv) la loi portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF), (v) la Loi relative à la sécurisation foncière en milieu rural, (vi) la Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, (vii) le Code de Santé Publique, (viii) le Code des Investissements, (ix) la Loi 28-2008/AN du 13 mai 2008 portant Code du travail et (x) la Loi 055-2004 AN du 21 Décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales.

Le cadre juridique international comprend les conventions internationales en matière d'environnement ainsi que les politiques de sauvegardes environnementale et sociale applicables au Projet. Il est pris en compte dans le cadre du présent Projet, (i) la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique, (ii) la Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (convention dite d'Alger), (iv) la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ratifiée par Décret 93-287 RU du 20 Septembre 1993 et le Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, (v) la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, (vi) la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, (vii) la Convention de Paris (1972) portant protection du patrimoine mondial culturel et naturel.

Ces conventions internationales signées et/ou ratifiées par le Burkina Faso participent d'une manière ou d'une autre à l'encadrement sur le plan environnemental et social des activités du sous Projet.

Les normes environnementale et sociale de la Banque mondiale déclenchées dans le cadre du présent sous-projet sont : (i) NES no 1 (Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux), (ii) NES no 2 (Emploi et conditions de travail), (iii) NES no 3 (Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution), (iv) NES no 4 (Santé et sécurité des populations), (v) NES no 5 (Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire), (vi) NES no 6 (Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques), (vii) NES no 8 (Patrimoine culturel) , (viii) NES no 10 (Mobilisation des parties prenantes et information).

Il en est de même de la Note de bonnes pratiques sur les EAS/HS dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil.

Le cadre institutionnel de mise en œuvre est participatif et multi-acteurs. Les acteurs institutionnels impliqués dans la mise en œuvre du Projet sont constitués des départements ministériels, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et des institutions privées.

Les principaux acteurs du cadre institutionnel sont entre autres : (i) l'Unité de Gestion du Projet du PRSA-BF, (ii) le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement, (iii) le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques, (iv) les délégations spéciales des communes de Bokin, de Boussou et de Oula, et services techniques des différentes communes (v) les entreprises et missions de contrôle.

V. RESULTATS D'AUDIT

5.1. Rappel des principales mesures du PGES

Le principe du PGES est la gestion intégrée des impacts : chaque activité doit être accompagnée de mesures d'atténuation, de compensation et de bonification environnementales et sociales.

Il vise entre autres à : (i) s'assurer que les activités du sous-projet soient entreprises en conformité avec toutes les exigences légales et réglementaires ; (ii) s'assurer que les enjeux environnementaux du sous projet soient bien compris et mis en œuvre.

Les différents PGES des Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement des bas-fonds rizicole de Filly et Bourbo dans la commune de Oula, de Ipalla et Gorki dans la commune de Bokin et de Tamounouma dans la commune de Boussou, Région du Yaadga ; comprennent les principales mesures ci-après :

- les mesures de bonification des impacts positifs et les activités d'accompagnement social ;
- les mesures de conformité à la règlementation ;
- les mesures d'évitement et d'atténuation des impacts négatifs ;
- les mesures de gestion de la main d'œuvre ;
- le plan de surveillance et de suivi ;
- le plan de renforcement des capacités ;
- le mécanisme de gestion des plaintes y compris les violences basées sur le genre ;
- le plan de communication pendant la mise en œuvre du projet ;
- les coûts de mise en œuvre du PGES.

5.2. Constats et évaluation du respect des exigences environnementales et sociales

Pendant la préparation du PRSA-BF, un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ayant pour objectif général de se conformer la règlementation burkinabé et aux exigences des normes environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale a été préparé en juillet 2021(version finale), afin de prévenir et gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du programme.

Dans le cadre du sous-projet d'aménagement des bas-fonds rizicoles, il était admis des risques et effets environnementaux et sociaux potentiels (physiques, biologiques, socioéconomiques et culturels), y compris les risques VBG, EAS, HS, susceptibles d'être générés par les travaux. Ainsi, les NIES ont été élaborées en Mai 2025 afin d'évaluer et proposer des mesures de suppression, d'atténuation et de compensation des effets négatifs et de bonification des impacts positifs, des indicateurs de suivi et de surveillance appropriés ainsi que des dispositions institutionnelles à mettre en place pour la mise en œuvre desdites mesures.

Les PGES des NIES décrivent de façon détaillée les mesures d'atténuation, de suivi et de compensation relatives à la gestion des déchets, à la protection de l'eau, à la santé-sécurité et à la sensibilisation communautaire, etc.

Un calendrier de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales y est également établi pour les bas-fonds de chacune des NIES et est intitulé (Chronogramme de la mise en œuvre du PGES).

Les budgets respectifs des différents PGES sont déclinés dans le tableau suivant :

Tableau 3: Budgets des PGES

Num	Bas-fonds	Budget du PGES
1	Filly et Bourbo (commune de Oula, Province du Yatenga, Région du Yaadga)	238 750 000
2	Ipalla et Gorki dans la commune de Bokin, Région du Yaadga,	443 000 000
3	Tamounouma, (53,52 ha ; commune de Boussou, Région du Yaadga)	106 850 000
Total		**788 600 000**

Les différents PGES s'alignent sur le CGES du PRSA-BF de 2021

5.2.1. Exigences règlementaires nationales en termes de d'EIES/NIES/PGES

5.2.1.1. Principes

L'article 25 de la loi N°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso dispose que toutes les activités susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement sont soumises à l'avis préalable du Ministre chargé de l'environnement. Cet avis est établi sur la base d'une notice ou d'une étude d'impact sur l'environnement, d'une évaluation environnementale stratégique.

L'article 4 du décret n°2015-1187/PRES-TRANS /PM /MERH /MATD /MME /MS /MARHASA /MRA /MICA /MHU/MIDT/MCT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social prévoit que les travaux, ouvrages, aménagements et activités susceptibles d'avoir des impacts significatifs directs ou indirects sur l'environnement sont classés en trois (03) catégories ainsi qu'il suit :

- Catégorie A : Activités soumises à une étude d'impact environnemental et social (EIES) ;
- Catégorie B : Activités soumises à une notice d'impact environnemental et social (NIES) ;
- Catégorie C : Activités faisant objet de prescriptions environnementales et sociales.

5.2.1.2. Constats relevés dans la revue documentaire

Il ressort de la revue documentaire que conformément aux exigences du CGES du PRSA-BF et aux résultats du screening environnemental et social (E&S), les travaux d'aménagement des bas-fonds rizicoles nécessitaient la réalisation de Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) ainsi que des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) séparé.

Ainsi, afin de maîtriser les impacts environnementaux et sociaux potentiels pendant la phase de mise en œuvre du sous-projet, trois Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement des bas-fonds rizicoles, accompagnées chacune d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), ont été élaborés en Mai 2025 conformément au Décret N°2015-1187/PRES-TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA/MRA/MICA/MHU/ MIDT/MCT du 22 octobre 2015, relatif aux conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social (EIES/NIES), ainsi qu'aux normes et directives environnementales recommandées par la Banque mondiale.

5.2.1.3. Évaluation du respect du principe

Le respect des exigences règlementaires nationales en termes d'EIES/NIES/PGES dans le cadre du sous-projet d'aménagement des sites bas-fonds dans les communes de Bokin (sites de Gorki

et Ipalla), Boussou (Site de Tamounouma) et Oula (Sites de Bourbo et de Filly) dans la région du Yaadga a été bien observé.

5.2.2. Exigences en termes d'application de la NES 1 (y compris l'Évaluation du respect des exigences en termes d'application du principe d'atténuation de l'impact)

5.2.2.1. Principes

La NES n°1 énonce les responsabilités de l'emprunteur pour :

- Déterminer, évaluer et gérer les risques et effets environnementaux et sociaux du projet d'une manière compatible avec les NES ;
- Adopter une approche de hiérarchie d'atténuation consistant à :
  a) Anticiper et éviter les risques et les effets ;

  b) Lorsqu'il n'est pas possible de les éviter, minimiser ou réduire les risques et les effets à des niveaux acceptables ;

  c) Une fois que les risques et les effets ont été minimisés ou réduits, les atténuer ;

  d) Lorsque les effets résiduels sont importants, les compenser ou les neutraliser dans la mesure où cela est techniquement et financièrement faisable.
- Adopter des mesures différenciées de sorte que les effets néfastes ne touchent pas de façon disproportionnée les personnes défavorisées ou vulnérables, et que celles-ci ne soient pas lésées dans le partage des avantages et opportunités de développement qu'offre le projet ;
- Utiliser, chaque fois qu'il convient, les institutions, lois, procédures, réglementations et systèmes nationaux en matière environnementale et sociale pour l'évaluation, la préparation et la mise en œuvre des projets ;
- Promouvoir l'amélioration des performances environnementales et sociales d'une manière qui prend en compte et renforce les capacités de l'Emprunteur.

5.2.2.2. Constats relevés

Le PRSA-BF a élaboré et mis en œuvre un plan d'engagement environnemental et social (PEES) pour se conformer aux exigences de la NES n°1.

Dans le cadre du sous-projet d'aménagement des bas-fonds rizicoles, en conformité avec les exigences de cette norme, les Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) d'aménagement des bas-fonds rizicoles accompagnées de Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), ont été élaborées en Mai 2025. Ces NIES identifient, analysent et évaluent les impacts environnementaux et sociaux du sous projet, analysent aussi les risques et dangers et mesures de gestion desdits risques y compris les risques EAS/HS/VBG.

Les grilles d'évaluation d'impacts et de suivi présentées dans les NIES sont conformes aux exigences de la NES 1 et du CGES du PRSA-BF.

Dans l'optique de la minimisation des impacts négatifs du sous-projet, la détermination des emprises du sous-projet, notamment les surfaces utiles aménager (SUA) ainsi que le choix de l'option d'aménagement, ont été basés sur des études techniques menées en phase de conception du sous-projet. Les rapports de NIES font également une analyse des variantes du sous-projet sur la base de critères techniques, économiques, environnementaux et sociaux pour éclairer le choix de l'option d'aménagement à retenir.

Aussi, dans les archives en matière d'aménagement des bas-fonds, l'existence des documents suivants a pu être vérifié :

- Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) ;
- Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;
- Rapports de NIES d'aménagement des basfonds ;
- Archives sur la mise en œuvre des PGES Chantier ;
- Rapports mensuels de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social de chantier et de Plan d'Hygiène, Santé et Sécurité (PHSS).

Toutefois, bien que les rapports NIES d'aménagement de bas-fonds existent, ils n'ont pas encore été validés par la Banque mondiale ni par l'ANEVE. Ainsi, les PHSS et PGES chantier qui sont en cours demeurent provisoires en attendant la validation.

5.2.2.3. Évaluation du respect du principe

A l'épreuve de l'existence de toute cette documentation, on note une satisfaction en termes de conformité environnementale quant aux respects des procédures liées à l'évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux y compris l'évaluation du respect des exigences en termes d'application du principe d'atténuation de l'impact en vigueur au plan national et de la NES 1 de la Banque mondiale. Toutefois, le processus d'obtention de l'ANO avant le démarrage des travaux n'a pas été respecté.

5.2.3. Exigences de la NES 2 Emploi et conditions de travail

5.2.3.1. Principes

L'importance de la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus à des fins de réduction de la pauvreté et de promotion d'une croissance économique solidaire est reconnue à travers cette NES. Elle a pour objectifs :

- Encourager le traitement équitable, la non-discrimination et l'égalité des chances pour les travailleurs recrutés dans le cadre de la mise en œuvre du sous-projet.
- Protéger les travailleurs du sous-projet, notamment ceux qui sont vulnérables tels que les femmes, les personnes handicapées, les enfants (en âge de travailler, conformément à cette NES) et les travailleurs migrants, ainsi que les travailleurs contractuels, communautaires et les employés des fournisseurs principaux, le cas échéant.
- Empêcher le recours à toute forme de travail forcé et au travail des enfants.
- Soutenir les principes de liberté d'association et de conventions collectives des travailleurs du projet en accord avec le droit national.
- Fournir aux travailleurs du sous-projet les moyens d'évoquer les problèmes qui se posent sur leur lieu de travail.

5.2.3.2. Constats relevés

Le PRSA-BF a élaboré (en juillet 2021) et mis en œuvre un Plan de Gestion et de Mobilisation de la Main d'Œuvre (PGMO) pour se conformer aux exigences de la NES n°2.

Dans le cadre des NIES des travaux du sous-projet d'aménagement des bas-fonds rizicoles dans les communes de Bokin (sites de Gorki et Ipalla), Boussou (Site de Tamounouma) et Oula (sites de Bourbo et de Filly) dans la région du Yaadga, les PGES ont prévu des mesures de gestion de la main-d'œuvre alignées sur les exigences de la NES 2 et sur le Plan de Gestion de la Main-d'œuvre (PGMO) du PRSA-BF durant les 4 mois des travaux d'aménagement des bas-fonds. Il est prévu que chaque employé (permanent, temporaire, journalier), y compris le personnel des sous-traitant, quel que soit sa catégorie dispose d'un contrat de travail écrit précisant les conditions d'embauche,

la durée du contrat, le traitement salarial, les modalités de paiement du salaire et toute autre indication nécessaire au contrat de travail. Ce contrat devra prévoir les engagements de l'employé à respecter le code de conduite, les mesures d'hygiène santé- sécurité, le port des EPI sous peine de sanctions prévus à cet effet.

L'Entrepreneur déclarera tout le personnel à la CNSS y compris les ouvriers journaliers et temporaires notamment en ce qui concerne la prise en charge des accidents et maladies professionnels. L'Entrepreneur s'assurera que ses prestataires et tâcherons soient également à jours vis-à-vis de la CNSS.

Aussi, pour se conformer aux exigences de la NES 2, le PRSA-BF a élaboré et mise en œuvre un Mécanisme de Gestion des Plaintes et réclamations/suggestions et son plan d'actions incluant celui des EAS/HS DU PRSA-BF (juin 2023). Ainsi, les travailleurs (directs et indirects) du sous-projet s'appuieront sur un organigramme à deux (02) niveaux comme suit :

- Niveau 1 : le Comité de gestion des plaintes au niveau village (CVGP) ;
- Niveau 2 : les comités de gestion de plaintes des travailleurs au niveau des entreprises (CGPT-E).

Dans le cadre du contrôle de chantier, le bureau de contrôle a pu constater l'insuffisance des équipements de protection individuelle en fonctions des différentes tâches. (Cf. rapport de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social de chantier et de PHSS, (Bureau de contrôle CEITP, du 25 Mai au 25 Juin 2025).

Partant des échanges avec la population, il ressort de manière générale que les employés permanents qui sont les moins nombreux sont dotés en EPI, mais il n'en est pas de même pour les temporaires ou journaliers qui sont essentiellement composés de la main-d'œuvre locale notamment les femmes. Quelques sensibilisations relatives à la santé sécurité au travail notamment sur le port des EPI ont été menées mais demeurent insuffisantes car les travailleurs temporaires ne sont pas toujours les mêmes qui sont quotidiennement employés.

Malgré la dotation non régulière et non exhaustive en EPI et malgré l'insuffisance de formation et de sensibilisation en santé sécurité, aucun enregistrement d'accident sur les chantiers n'a été noté ou relevé.

5.2.3.3. Évaluation du respect du principe

Bien que le dispositif soit conforme, la supervision et le respect par les entreprises d'exécution des travaux sur ces aspects demeurent faibles.

5.2.4. Exigences de la NES 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution

5.2.4.1. Principes

La NES n°3 décrit les exigences nécessaires pour traiter l'utilisation rationnelle des ressources, la prévention et la gestion de la pollution tout au long du cycle de vie d'un projet. Elle vise à :

- Promouvoir l'utilisation durable des ressources, notamment l'énergie, l'eau et les matières premières ;
- éviter ou minimiser les impacts négatifs du sous-projet sur la santé humaine et l'environnement en évitant ou en minimisant la pollution provenant des activités du sous-projet,

- éviter ou minimiser les émissions des polluants à courte et longue durée de vie liées au sous-projet,
- éviter ou minimiser la production de déchets dangereux et non dangereux et
- réduire et gérer les risques et effets liés à l'utilisation des pesticides.

5.2.4.2. Constats relevés

Le PRSA-BF a élaboré et mis en œuvre, un Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) aux fins d'éviter ou réduire ces risques à travers des techniques et principes adaptés au PRSA-BF.

Les PGES intègrent des mesures pour la gestion des déchets banales, solides et des eaux usées et des matières dangereuses. Il est prévu que pendant les travaux, pour tout enlèvement de déchets solides, l'entreprise des travaux s'assurera que la structure ou l'entreprise qui fera l'enlèvement des déchets a un agrément délivré par les autorités compétentes. Elle veillera à ce qu'il n'y ait pas de pollution de l'Environnement lors de l'enlèvement de ces déchets. L'Entrepreneur devra également tenir un registre détaillant tous les mouvements de déchets dangereux, afin d'assurer une traçabilité complète. Un système de formation sera mis en place pour ses employés afin de garantir que les règles de gestion des déchets soient bien comprises et appliquées par tous.

Dans le cadre des travaux d'aménagement des bas-fonds rizicoles de Filly et Bourbo dans la commune de Oula, Province du Yatenga, Région du Yaadga, l'entreprise d'exécution des travaux (STE SARL/GERICO BTP), a prévu des mesures pour la gestion des déchets des chantiers de construction et d'exploitation de l'eau avec l'installation de poubelles sur le site, la signature de contrat avec l'Organisation Citoyenne pour le Développement Durable (OCDD) pour une gestion responsable des déchets et l'obtention d'une autorisation de prélèvement d'eau brute avec l'agence de l'eau du Nakanbé pour des prélèvements d'eau au niveau des barrages de Koulwéogo, Bourki et Douré (cf. rapport de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social de chantier et de PHSS, Bureau de contrôle CEITP, du 25 Mai au 25 Juin 2025). Etant donné que les travaux sont arrêtés et les sites emblavés, le consultant n'a pas pu faire de constat terrain sur la gestion des déchets. Des entretiens réalisés, il ressort que les sites disposaient de poubelles pour la collecte des déchets solides. Aucun dispositif d'élimination ou de collecte n'a pu être identifié. Le site de Bourbo ne dispose pas de latrines. Les vidanges des engins, selon les entretiens, n'étaient pas réalisées sur le site mais dans des garages spécialisés car il n'y avait pas de base vie ni de garage dédié pendant les travaux. Les camions étaient loués auprès de prestataire qui fournissaient les services ponctuellement et repartaient.

Pour ce qui est des travaux d'aménagement des bas-fonds rizicoles de Gorki et Ipalla dans la commune de Bokin, Province du Passoré, Région du Yaadga, deux entreprises se partagent les sites dans cette commune.

Ainsi, pour le site de Gorki, l'entreprise d'exécution des travaux (groupement STE SARL/GERICO BTP), a prévu des mesures pour la gestion des déchets des chantiers de construction et d'exploitation de l'eau avec l'installation de poubelles sur le site, la signature de contrat avec l'Organisation Citoyenne pour le Développement Durable (OCDD) pour une gestion responsable des déchets et l'obtention d'une autorisation de prélèvement d'eau brute avec l'agence de l'eau du Nakanbé pour des prélèvements d'eau au niveau des barrages de Koulwéogo, Bourki et Douré (cf. rapport de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social de chantier et de PHSS, Bureau de contrôle CEITP, du 25 Mai au 25 Juin). Par contre, pour le site de Ipalla, dans la même commune le groupement d'entreprises d'exécution des travaux (ABAT/GCOTRAP), n'a pas disponibilisé et installé des poubelles pour la gestion des déchets. Aussi, l'absence d'un contrat ou d'une autorisation pour une gestion responsable des déchets, ainsi que l'absence d'une autorisation de prélèvement d'eau, nécessitent d'être corrigées par la mise en

place des dispositifs appropriés (cf. rapport de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social de chantier et de PHSS, Bureau de contrôle CEITP, de Juin 2025).

Concernant les sites de Gorki et de Ipalla, la mission d'audit a pu constater sur le site de Ipalla, la présence d'un bloc de latines construit mais non utilisé. Aucune poubelle n'existait sur ledit site. Toutefois à Gorki, la fosse septique est creusée mais sans pose de dalles ni de construction de superstructure. On note effectivement la présence de poubelle sur le site de Gorki.

Photo 1 : Poubelle sur le site de Gorki



Photo 2 : bloc de latines à Ipalla



Photo 3 : fosse septique à Gorki



Source : Mission d'audit environnemental et social, octobre 2025

Enfin pour les travaux d'aménagement de 53,52 ha de bas-fond rizicole de Tamounouma, commune de Boussou, Région du Yaadga, le groupement d'entreprises d'exécution des travaux (ABAT/GCOTRAP) n'a pas installé des poubelles pour la gestion des déchets.

Des latrines ont été réalisées sur le site du bas-fond mais n'étaient pas encore fonctionnelles.

Photo 4 : les toilettes dans le site une de Tamounouma



Source : Mission d'audit environnemental et social, octobre 2025

5.2.4.3. Évaluation du respect du principe

Des constats issus de la revue documentaire et des enquêtes terrain, le dispositif mis en place pour l'exécution des travaux sur les sites de Filly, Bourbo et Gorki cadre avec les exigences de la NES 3.

Par contre, le dispositif mis en place pour l'exécution des travaux sur les sites de Tamounouma et de Ipalla est insuffisant et ne cadre pas avec les exigences de la NES 3.

5.2.5. Exigences de la NES 4 : Santé et sécurité des populations

5.2.5.1. Principes

La NES n°4, traite des risques et des impacts sur la sécurité, la sûreté et la santé des communautés affectées par le projet, ainsi que de la responsabilité respective des emprunteurs de réduire ou atténuer ces risques et ces impacts, en portant une attention particulière aux groupes qui, en raison de leur situation particulière, peuvent être vulnérables. Elle énonce les exigences suivantes :

- Anticiper ou éviter les effets néfastes sur la santé et la sécurité des populations touchées par le projet tout au long de celui-ci, que ce soit en temps normal ou dans des circonstances exceptionnelles.
- Encourager la prise en compte de considérations de qualité et de sécurité, et des questions de changement climatique dans la conception et la construction des infrastructures, y compris de barrages.
- Éviter ou minimiser l'exposition de la communauté aux risques liés à la circulation dans le cadre du projet et à la sécurité routière, aux maladies et aux matières dangereuses.
- Mettre en place des mesures efficaces pour faire face aux situations d'urgence.
- Veiller à ce que la protection du personnel et des biens permette d'éviter ou de minimiser les risques pour les communautés touchées par le projet.
- Réduire et gérer tous les risques et effets potentiels sur les services écosystémiques qui pourraient être exacerbés par le changement climatique.

5.2.5.2. Constats relevés

Pour être conforme avec cette norme, la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement des bas-fonds rizicoles de Filly et Bourbo dans la commune de Oula, Province du Yatenga, Région du Yaadga prévoit des mesures spécifiques en lien avec la santé et la sécurité des travailleurs et des communautés riveraines y compris les risques d'exploitation et d'abus sexuels et de harcèlement sexuel. En effet, le PGES prévoit des actions de prénevtion, de gestion des cas d'EAS/HS, de mitigation des risques sécuritaires, de signalisation, de gestion des urgences, de la circulation routière sur et aux alentours du chantier.

Le respect de ces mesures est perceptible sur le chantier. Le groupement d'entreprises (STE SARL/GERICO BTP) chargé d'exécuter les travaux sur les sites de Filly et Bourbo a sensibilisé, formé les riverains, les ouvriers, la main d'œuvre locale par causeries, et focus group en raison de 2 séances pour le site de Filly et 1 séance pour le site de Bourbo en faveur de 49 personnes dont 21 hommes et 28 femmes pour le site de Filly et 68 personnes dont 21 hommes et 47 femmes pour le site de Bourbo sur le port des EPI, VBG, EAS, HS, hygiène…, santé, sécurité qui ont tous signé des codes de bonne conduite. Le consultant a pu noter l'existence de PV et listes de présence aux sensibilisations, mentionnant les thématiques, les dates ainsi que des illustrations (photos des rencontres). Cependant, aucun panneau de signalisation n'a pu être observé sur les deux sites.

Aussi, sur la base des entretiens menés avec les environnementalistes des entreprises, de la Mission de Contrôle et les populations sur le terrain, aucun incident/accident et aucune plainte n'a été enregistré au cours de ce mois. Le même constat est relevé dans le rapport de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social de chantier et de PHSS, du Bureau de contrôle CEITP, du 25 Mai au 25 Juin 2025.

Le respect de ces mesures a été vérifié également sur le chantier du site de Gorki pour la même entreprise qui a sensibilisé les riverains, les ouvriers, la main d'œuvre locale par des causeries, et focus group a raison de 4 séances en faveur de 91 personnes dont 38 hommes et 53 femmes sur le port des EPI, VBG, EAS, HS qui ont tous signé des codes de bonne conduite. Toutefois, les investigations terrain n'ont pas permis d'identifier la présence de panneaux de signalisation.

Pour les sites de Ipalla et de Tamounouma, l'entreprise (ABAT/GCOTRAP) n'a pas procédé à la mise en place des panneaux de signalisations ; aucune sensibilisation des ouvriers et des populations riveraines n'a été effectuée sur le site sur le port des EPI, VBG, EAS, HS y compris la signature des codes de bonne conduite. Par contre, aucun incident/accident n'a été enregistré au cours de la période, selon les résultats des entretiens menées sur le terrain avec les parties prenantes.

L'UGR a mis en place des comités Villageois de Gestion des Plaintes (CVGP) dans chaque village assorti d'un procès-verbal de mise en place. Chaque comité est doté d'un registre de gestion des plaintes, d'un formulaire de réclamation, de stylos bleus pour l'enregistrement des plaintes ordinaires et de stylos rouges pour les plaintes sensibles.

Les CVGP bien que disposant d'un PV de mise en place n'est pas formalisé par un arrêté pris par la délégation spéciale. Aussi, les comités n'existent qu'au niveau village, aucune instance n'existe au niveau communal comme prescrit dans le MGP du PRSA-BF (version de 2024).

Bien que les membres du CVGP aient été formés pour le remplissage du registre de plainte, les structures n'ont pas une maîtrise suffisante pour les rentre suffisamment opérationnels. Aussi, aucune ressource n'est prévue pour le fonctionnement de ces comités, ce qui limite leur efficacité. Enfin, ces comités ont été mis en place après le recensement des PAP et l'inventaire des biens. Cette institution tardive des comités fait qu'aucune instance d'enregistrement de plainte et de réclamation n'étaient présentes à cette phase. L'analyse des rapports des 03 APR indique qu'aucune plainte provenant des PAP ou d'une tierce personne n'a été enregistrée au moment du recensement des PAP et de l'inventaire des bien impactés sur l'ensemble des sites.

5.2.5.3. Évaluation du respect du principe

La mise en œuvre des mesures de santé et sécurité pendant l'exécution des travaux sur les sites de Filly, de Bourbo et de Gorki est conforme aux exigences de la NES 4.

L'insuffisance en ce de mise en œuvre des mesures de santé et sécurité pendant l'exécution des travaux sur les sites de Tamounouma et de Ipalla est partiellement conforme aux exigences de la NES 4.

5.2.6. Exigences de la NES 6 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques

5.2.6.1. Principes

Cette norme vise la protection, la préservation et la réhabilitation des ressources naturelles, des habitats naturels, des forêts et ressources forestières et de leurs fonctions durant les phases d'étude, de financement et de mise en œuvre des activités des projets. L'emprunter doit :

- Protéger et préserver la biodiversité et les habitats ;
- Appliquer l'approche de la hiérarchie d'atténuation et le principe de précaution dans la conception et la mise en œuvre de projets susceptibles d'avoir un impact sur la biodiversité.
- Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles biologiques ;
- Développer les moyens de subsistance des communautés locales, notamment des peuples autochtones, et assurer un développement économique solidaire par l'adoption de pratiques qui intègrent les besoins de conservation et les priorités en matière de développement.

5.2.6.2. Constats relevés

La revue documentaire montre que les sites de Bourbo et de Filly ne se situent pas dans des zones protégées. Le couvert végétal de l'emprise des bas-fonds sera modifié par le déboisement sélectif (en épargnant certaines espèces qui n'interfèrent pas avec les courbes de niveau) qui va s'opérer lors des travaux d'aménagement. Aussi, les habitats de la faune seront impactés par les activités du sous-projet aussi bien en phase de travaux que d'exploitation. Des mesures de reboisement compensatoire sont proposées et devront se faire conformément à la réglementation nationale en vigueur en la matière.

Pendant les travaux et au moment de la réalisation de l'audit, au total dix-sept (17) arbres ont été coupés sur le site de Bourbo et 15 arbres sur le site de Filly. Initialement, la plantation de compensation n'a pas été effectué car cette activité est non précisée dans le contrat d'exécution de l'entreprise de réalisation des travaux (cf. rapport de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social de chantier et de PHSS, Bureau de contrôle CEITP, du 25 Mai au 25 Juin). Toutefois, suite aux échanges entre l'entreprise et le projet, l'entreprise en charge de l'aménagement des sites de Bourbo et Filly a procédé à un reboisement compensatoire de 405 pieds essentiellement composés d'acacia. Le reboisement a été fait dans le bosquet des tradipraticiens de Oula grâce à un protocole signé avec la direction provinciale en charge de l'environnement pour un montant de 500 000FCFA. Le reboisement a été effectué par le service départemental des eaux et forêts de Oula en octobre 2025. La mission a pu constater que les arbres plantés sont très jeunes et cela pourrait influencer négativement le taux de survie.

Photo 5 : Reboisement compensatoire pour les sites de Filly et Bourbo



Source : Mission d'audit environnemental et social, octobre 2025

Pour le site de de Tamounouma, il ne se situe pas aussi dans une zone protégée. Le couvert végétal de l'emprise du bas-fond sera modifié par le déboisement opéré lors des travaux d'aménagement. Aussi, les habitats de la faune seront impactés par les activités du sous-projet aussi bien en phase de travaux que d'exploitation. Des mesures de reboisement compensatoire sont proposées et devront se faire sur la base du nombre d'arbres effectivement coupés et ceci, conformément à la réglementation nationale en vigueur en la matière.

Enfin pour les sites de Gorki et de Ipalla, le couvert végétal de l'emprise des bas-fonds sera modifié par le déboisement opéré lors des travaux d'aménagement. Aussi, les habitats de la faune seront impactés par les activités du sous projet aussi bien en phase de travaux que d'exploitation. Des mesures de reboisement compensatoire sont prévues et devront se faire conformément à la réglementation nationale en vigueur en la matière.

Pendant les travaux, au total soixante-dix-neuf (79) arbres ont été coupés sur le site de Gorki. La plantation de compensation n'a pas été effectué car cette activité est non précise dans le contrat d'exécution de l'entreprise de réalisation des travaux (cf. rapport de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social de chantier et de PHSS, Bureau de contrôle CEITP, du 25 Mai au 25 Juin).

Un reboisement compensatoire de 200 pieds a été effectué à l'école primaire publique B de Guipa (village à proximité de Gorki).

Sur le site de Ipalla, l'autorisation de coupe est en cours pour régulariser la situation. La plantation de compensation est non précisée dans le contrat d'exécution de l'entreprise de réalisation des travaux mais prévu dans le plan de gestion environnementale et sociale.

5.2.6.3. Évaluation du respect du principe

La protection de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques sont pris en compte dans les PGES. Toutefois, les mesures prévues pour se conformer aux exigences de la NES 6 ne sont pas réalisées en dehors des sites de Bourbo et Filly où des actions insuffisantes ont été réalisées après l'arrêt des travaux. Ce faisant, l'observation du principe est partiellement conforme.

5.2.7. Exigences de la NES 8 : Patrimoine culturel

5.2.7.1. Principes

Cette norme reconnaît l'importance du patrimoine culturel et notamment de sa préservation et conservation. Elle prend en compte les sites de valeur archéologique, paléontologique, historique, religieuse et les sites naturels exceptionnels. Ainsi, l'emprunteur est tenu de :

- Protéger le patrimoine culturel des effets néfastes des activités du projet et en soutenir la préservation ;
- Considérer le patrimoine culturel comme un aspect à part entière du développement durable.
- Encourager l'organisation de consultations approfondies avec les parties prenantes au sujet du patrimoine culturel ;
- Promouvoir le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation du patrimoine culturel.

5.2.7.2. Constats relevés

Les résultats des enquêtes socioéconomiques auprès des notabilités des villages de Filly et Bourbo ainsi que du village de Tamounouma, lors de la préparation des documents de sauvegarde environnementale et sociale et la mission de terrain n'a identifié aucun site culturel ou cultuel dans l'emprise du sous-projet et de ses environs.

Aussi, les procédures en cas de découvertes fortuites de sites d'importance archéologique ou culturelle sont fournies par les NIES élaborées (cf. ANNEXE : Procédures en cas de découvertes fortuites de sites d'importance archéologique ou culturelle).

Chaque PGES prévoit un montant de 5.000.000 francs CFA pour la mise en œuvre des mesures de gestion des découvertes fortuites (cf. Programme de mise en œuvre des mesures de compensation, d'évitement et d'atténuation des impacts négatifs).

En ce qui concerne les enquêtes auprès des notabilités des villages de Ipalla et de Gorki lors de la préparation des documents de sauvegarde environnementale et sociale ; elles indiquent qu'il existe un lieu sacré dans le site Ipalla qui doit être préservé (page 95 de la NIES). Aussi, les procédures en cas de découvertes fortuites de sites d'importance archéologique ou culturelle ont été fournies à l'annexe 22 de la NIES élaborée. Ce faisant, le PGES prévoit un montant de 5.000.000 francs CFA pour la mise en œuvre des mesures de gestion des découvertes fortuites (cf. tableau 81 : Programme de mise en œuvre des mesures de compensation, d'évitement et d'atténuation des impacts négatifs).

Dans le cadre des travaux, les us et coutumes des différentes localités (Filly et Bourbo, Tamounouma)) ont été respectés avant le début des travaux avec la réalisation de sacrifices avant le démarrage des travaux par les chefs de terre pour garantir la mise en œuvre paisible du sous-projet au regard de la tradition (cf. rapport de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social de chantier et de PHSS, Bureau de contrôle CEITP, du 25 Mai au 25 Juin).

Les résultats des entretiens réalisés avec les autorités coutumières des villages abritant les sites, indiquent qu'elles ont été respectivement approchées par les entreprises pour les sacrifices et rites à exécuter avant le démarrage des chantiers. Les entreprises ont mis les ressources à la disposition desdites autorités qui ont procédé aux sacrifices nécessaires avant le démarrage des chantiers. Les employés ont également été respectueux des us et coutume des villages d'accueil. Toutefois, un seul incident a été enregistré sur le site de Ipalla. En effet, des travailleurs de l'entreprise avaient enfreint l'interdiction d'accès à une colline sacrée pour le ramassage de moellons. Des consultations entre l'entreprise et les autorités coutumières ont permis de trouver un dénouement rapide à l'infraction.

5.2.7.3. Évaluation du respect du principe

Le principe de prendre en compte le patrimoine culturel a été respecté dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre des instruments de sauvegarde environnementale et sociale.

5.2.8. Exigences de la NES 10 : Mobilisation des partie prenantes et information

5.2.8.1. Principes

Cette norme reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes du projet, élément essentiel des bonnes pratiques internationales. La mobilisation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'adhésion aux projets, et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussies du projet. Les obligations de l'emprunter consiste à :

- Établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra aux Emprunteurs de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive.
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale.
- Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir.

- S’assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l’information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet.
- Doter les parties touchées par le projet de moyens permettant aisément à toutes d’évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et aux Emprunteurs d’y répondre et de les gérer.

5.2.8.2. Constats relevés

Le respect de cette exigence a été vérifié à travers la revue documentaire et les entretiens menés sur le terrain auprès des parties prenantes.

Il ressort de la revue documentaire (rapports des NIES et les annexes) que, dans le cadre de l’élaboration des NIES, des consultations des parties prenantes ont été entreprises dans l’optique d’informer sur le processus de réalisation des NIES, les dispositions en matière de préservation de l’environnement, d’indetification et gestion des impacts environnementaux, etc., qui nécessitent une implication des parties prenantes ont été largement discutés.

La consultation des parties prenantes a été réalisée suivant une approche participative qui a intégré le plus étroitement possible, l’ensemble des parties prenantes. Ainsi, elle a débuté par une rencontre d’information et de consultation qui s’est tenue le 23 janvier 2025, simultanément au niveau des mairies des Bokin, Boussou et Oula. Elle a réuni dans chacune des commune, les représentants des acteurs suivants :

- Délégation Spéciale ;
- Autorités coutumières et religieuses ;
- Organisations de la société civile (OSC) ;
- Représentant des jeunes ;
- Représentant des femmes ;
- Service technique en charge de l’environnement ;
- Service technique en charge de l’Agriculture ;
- Service technique en charge des ressources animales et halieutique ;
- Représentants des organisations producteurs ;
- Service technique en charge de l’Action Sociale ;
- Les services en charge de l’éducation (Enseignement primaire, post-primaire et secondaires) ;
- Le service technique en charge du domaine et du foncier ;
- Les Représentant du Conseil Villageois de Développement (CVD)
- L’UGR-PRSA-BF de la région du Yaadga/Nord.

Des entretiens spécifiques ont été conduits auprès des services techniques à l’issu de l’atelier.

Une assemblée générale a été organisée dans chaque village abritant un site, pour présenter le sous-projet, rappeler les objectifs et le démarche de l’étude, les méthodes de recensement et d’inventaire, préciser le statut des occupants, l’appartenance des arbres non plantés, la présence d’éventuels lieux sacrés, le programme de passage des PAP pour l’inventaire et l’enquête socioéconomique en fonction de la réalité du site.

En plus des assemblées villageoises, des entretiens ont été réalisés sous la forme de focus group avec des femmes, des jeunes, des producteurs, des autorités coutumières au niveau de chaque site, concerné par le sous-projet.

L’ensemble des consultations a fait l’objet des procès-verbaux qui figurent en annexes 2 à 10.

Ces différentes rencontres ont permis de consulter 626 personnes au total comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 4 : Effectif des personnes consultées lors de l'élaboration des NIES des sous-projets

Commune	Bas-fonds concernés	Période de consultations des parties prenantes	Hommes	Femmes	Jeunes	Total
Bokin	Ipalla et Gorki	23 au 26 janvier 2025	115	80	35	230
Boussou	Tamounouma	23 janvier au 02 février 2025	141	18	34	193
Oula	Filly et Bourbo	23 au 30 janvier2025	96	52	55	203
			352	**150**	**124**	**626**

Sources : Rapports des NIES pour l'aménagement des basfonds rizicoles dans les communes de Bokin (Gorki et Ipalla), Boussou (Tamounouma) et Oula (Bourbo et Filly), Région du Yaadga dans le cadre du PRSA-BF.

Pendant les travaux au niveau des sites de Filly et Bourbo, l'entreprise a réalisé des séances d'information et de sensibilisation sur les maladies sexuellement transmissibles (MST/IST), hépatite, VIH/SIDA en faveur des populations riveraines (49 personnes dont 21 hommes et 28 femmes pour le site de Filly et 68 personnes dont 21 hommes et 47 femmes pour le site de Bourbo) sur le port des EPI, VBG, EAS, HS, hygiène…, santé, sécurité qui ont tous signé des codes de conduite (cf. rapport de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social de chantier et de PHSS, Bureau de contrôle CEITP, du 25 Mai au 25 Juin 2025).

En ce qui concerne les sites de Tamounouma et de Ipalla, aucune sensibilisation n'a été effectuée sur les maladies sexuellement transmissibles (MST/IST), hépatite, VIH/SIDA en faveur des populations riveraines (.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête terrain indiquent que la totalité des parties prenantes enquêtées a reçu l'information relative au sous-projet avant le démarrage. Les populations ont été impliquées dans les phases de consultations publiques et elles ont reçu les informations par différents canaux de communications. Il s'agit respectivement à travers les CVD (66%), les réunions publiques (61%), les services techniques (41%), le Projet (36%), d'autres canaux d'information, notamment la Mairie/Préfecture (5%) et enfin à travers la radio (5%).

5.2.8.3. Évaluation du respect du principe

Il ressort que des efforts appréciables ont été déployés par le sous-projet en matière d'information, de communication et de consultations des parties prenantes. Toutefois, la sensibilisation, formation et la consultation des parties prenantes, en particulier les populations riveraines pour les sites de Tamounouma et de Ipalla ne sont pas déroulées sur toute la période concernant l'exécution des travaux.

5.2.9. Synthèse des conformités/non conformités environnementales et sociales

Le tableau suivant décline la synthèse des conformités et des non conformités environnementales et sociales

Tableau 5 : Synthèse des conformités et des non conformités environnementales et sociales

Commune	Oula		Bokin		Boussou	
Entreprise	**STE SARL/GERICO BTP**			**ABAT/GCOTRAP**		**Recommandations**
Site	**Bourbo**	**Filly**	**Gorki**	**Ipalla**	**Tamounouma**	
Rappel des principales mesures du PGES	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	
Exigences règlementaires nationales en termes de d'EIES/NIES/PGES	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	
Exigences en termes d'application de la NES 1 *(y compris l'Évaluation du respect des exigences en termes d'application du principe d'atténuation de l'impact)*	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	
Exigences de la NES 2 : *Emploi et conditions de travail*	Non Conforme	Non Conforme	Conforme	Conforme	Non Conforme	Assurer fourniture d'EPI et la formation en sécurité
Exigences de la NES 3 : *Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution*	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non Conforme	- Régulariser l'obtention d'une autorisation de prélèvement d'eau auprès des agences d'eau - Mise en place d'un système de gestion des déchets par l'établissement d'un contrat ou un protocole d'accord avec une société ou une association agrée pour une gestion responsable des déchets produits sur site
Exigences de la NES 4 : *Santé et sécurité des populations*	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme	Non conforme	- IEC sur les IST, le VIH/SIDA, les VBG, les VCE, les EAS, les HS, le code de bonne conduite ; - Mettre en place des balises et des panneaux de signalisations dans les zones sensibles
Exigences de la NES 5 : *Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire*	Partiellement conforme	Partiellement conforme	Partiellement conforme	Partiellement conforme	Partiellement conforme	Valider et mettre en œuvre le PAR
Exigences de la NES 6 *Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques*	Partiellement conforme	Partiellement conforme	Non conforme	Non conforme	Non conforme	Diligenter la mise en œuvre du programme de reboisement compensatoire
Exigences de la NES 8 : *Patrimoine culturel*	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	
Exigences de la NES 10 *Mobilisation des parties prenantes et information*	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme	Non conforme	- IEC sur les IST, le VIH/SIDA, les VBG, les VCE, les EAS, les HS, le code de bonne conduite

5.2.10. Points faibles de la mise en œuvre des PGES

a-) Risque de plaintes concernant l'emprise du sous-projet.

A Bourbo certains producteurs ont acheté leurs terres et aucune mesure spécifique ne leur avait été proposée au moment de l'audit ;

b-) Insuffisance de communication entre l'entreprise et les communautés durant la phase des travaux.

Les autorités communales de Boussou déplorent l'absence de consultation et d'information de l'entreprise en charge des travaux ;

c-) Insuffisance de ressources humaines et financières : Les capacités techniques et budgétaires pour mettre en œuvre les mesures du PGES sont souvent insuffisantes.

Le personnel en charge des questions environnementales au compte des entreprises adjudicatrices est utilisé à temps partiel pour réduire les charges budgétaires (soit en moyenne 2 à 3 jours dans le mois) et ne suit que ponctuellement la mise en œuvre du PGES ;

d-) Suivi et évaluation limités : l'absence de mécanismes robustes de suivi empêche de corriger rapidement les dérives ou d'adapter les mesures aux réalités du terrain.

En l'absence de PGES chantiers validés par la mission de contrôle, vu que le DAO n'a pas été accompagné par les rapports de NIES qui d'ailleurs n'ont pas encore fait l'objet de validation, les PGES chantiers produits ne sont pas conformes pour un suivi-évaluation objectif.

Recommandations

Pour renforcer la mise en œuvre d'un PGES dans ce contexte :

- Impliquer activement les communautés locales dès la phase de planification.
- Renforcer les capacités des acteurs (agents techniques, comités villageois).
- Assurer un financement durable pour les mesures environnementales.
- Mettre en place un système de suivi participatif avec des indicateurs clairs.

VI. EVALUATION DE LA PERFORMANCE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGES

6.1. Dispositif institutionnel pour la gestion E&S au niveau Entreprise, MdC, ANEVE, UGP et autres structures partenaires

Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du PGES, les arrangements suivants sont proposés (voir tableau ci-après) :

Tableau 6 : Arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du PGES

Catégories d'acteurs	Responsabilités sur le plan environnemental et social
UCP-PRSA-BF (Sauvegarde Environnement et Sauvegarde Sociale)	Le suivi sera assuré par l'Unité de Coordination du projet pour le suivi environnemental et social du sous projet par l'intermédiaire d'Environnementaliste expérimenté et certifié ISO 45001 :2018 ou équivalent et un spécialiste social expérimenté Ils participeront à la validation du PGES-Chantier, le PGES inclura (du Plan de Gestion et d'Elimination des Déchets (PPGED), et un Plan Hygiène de Sécurité et Protection de la Santé (PHSS) de l'entreprise au démarrage des travaux., un plan de gestion des cas de découverte fortuite, un plan de gestion des incidents : accidents
Agence de Maitrise d'Ouvrage Délégué	Elle participe à la mise en œuvre du PGES et du PAR
Mission de contrôle	La Mission de Contrôle (MdC) sera chargée de veiller à la mise en œuvre de toutes les mesures environnementales et sociales. Elle est responsable au même titre que l'entreprise des travaux, de la qualité de l'environnement dans les zones d'influence du sous-projet devant la maitrise d'ouvrage. Ainsi, la MdC mettra à la disposition à plein temps un Environnementaliste expérimenté et certifié ISO 45001 :2018 ou équivalent certifié et un spécialiste social expérimenté qui devront s'assurer de la mise en application du PGES sur le chantier. L'équipe de sauvegarde bénéficiera de l'appui d'un expert VBG/EAS/HS Avant la réalisation des travaux, la MdC devra procéder à l'approbation du Plan de Gestion Environnementale et Sociale des travaux élaborés par l'entreprise en charge des travaux.
Entreprise en charge des travaux	L'entreprise chargée de l'exécution des travaux de construction sera chargée d'assurer l'application des mesures d'atténuation, de compensation et de bonification mentionnées dans le présent rapport de la NIES et des conditions règlementaires fixées par le Code du Travail, Recruter un Environnementaliste expérimenté et certifié ISO 45001 :2018 ou équivalent certifié et un spécialiste social expérimenté.
Agence Nationale des Evaluations Environnementale (ANEVE)	L'ANEVE, structure sous tutelle du Ministère de l'Environnement de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA), devra valider le présent rapport et délivrer un Arrêté d'Approbation dudit rapport avant le démarrage des travaux. L'ANEVE aura en charge le suivi externe de la mise en œuvre du PGES. Il vérifiera la conformité des activités menées avec le PGES et les lois nationales.

Catégories d'acteurs	Responsabilités sur le plan environnemental et social
	Pour la bonne exécution de sa mission, elle pourrait au besoin avoir recours aux compétences de personnes physiques et morales. Cette intervention de l'ANEVE se fait en étroite collaboration avec la Direction régionale en charge de l'environnement du Nord
Communes de Bokin, de Boussou et de Oula	La commune participera au suivi, à la sensibilisation des populations, aux activités de mobilisation sociale. Cette commune va assurer le suivi de proximité de la mise en œuvre des recommandations du PGES. Elle participera, à l'adoption et à la diffusion de l'information contenue dans le PGES et veillera à la surveillance des infrastructures réalisées.
Administrations déconcentrées et collectivités locales	Les administrations déconcentrées, notamment le Gouvernorat, et le Conseil régional de la Région du Yaadga, sont invitées à contribuer à la performance environnementale et sociale du sous-projet. A cet effet, elles seront vivement encouragées à travailler en étroite collaboration avec le projet pour garantir la réussite totale du sous-projet
Organisations non gouvernementales (ONG) et associations locales	Dans le cadre du sous-projet, les ONG seront chargées de la sensibilisation des populations et de tous les acteurs à plus s'intégrer dans le présent sous-projet mais aussi, de la sensibilisation des personnels des entreprises d'exécution du sous-projet et des populations riveraines sur les risques de contagion et de propagation des Infections Sexuellement Transmissibles (IST), le VIH, le SIDA, et les violences liées au genre, le travail des mineurs au cours de l'exécution des travaux. Le Laboratoire citoyenneté sera chargé du renforcement des capacités des communautés à la base pour leur permettre d'assurer le suivi citoyen des travaux d'aménagement des bas-fonds et la veille citoyenne.
Missions de supervision de la Banque mondiale	Assurer des missions de supervision permettant de veiller à la prise en compte de toutes les exigences environnementales et sociales dans la mise en œuvre et le suivi du projet

6.2. Dispositif de suivi-environnemental (bases de données, rapports de suivi chantier)

Le dispositif de suivi environnemental vise à assurer la conformité des travaux d'aménagement avec les exigences environnementales et sociales définies dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Il permet également de détecter précocement les impacts négatifs et d'ajuster les mesures d'atténuation.

6.2.1. Base de données

6.2.1.1. Bases de données environnementales

La base de données de suivi des indicateurs environnementaux devra répondre aux caractéristiques suivantes :

- Contenu :
  - Indicateurs de qualité de l'eau (pH, turbidité, nitrates, coliformes) ;
  - Indicateurs de biodiversité (présence d'espèces sensibles, évolution de la faune/flore) ;
  - Indicateurs de dégradation des sols (érosion, compactage, salinisation) ;
  - Indicateurs de gestion des déchets (quantité, type, mode d'élimination) ;

- Fréquence de mise à jour : mensuelle ou trimestrielle selon les phases du projet
- Responsables : bureau de contrôle environnemental, appuyé par le maître d'ouvrage et les services techniques déconcentrés

6.2.1.2. Base de données sociale

La base de données de suivi des indicateurs sociaux devra également répondre aux caractéristiques suivantes :

- Contenu :
  - Suivi des plaintes et réclamations ;
  - Suivi des compensations (foncières, pertes agricoles) ;
  - Suivi de la main-d'œuvre locale (genre, âge, conditions de travail) ;
  - Suivi des consultations communautaires.
- Outils : Registre des plaintes, fiches de suivi social, base Excel ou SIG**.**

6.2.2. Rapports de suivi de chantier

6.2.2.1. Rapports mensuels de suivi environnemental

- Contenu :
  - État d'avancement des mesures du PGES
  - Conformité des travaux avec les normes environnementales
  - Incidents ou non-conformités constatées
  - Recommandations correctives
- Responsables : bureau de contrôle environnemental, en collaboration avec l'entreprise et le maître d'ouvrage
- Destinataires : maître d'ouvrage, ministère en charge de l'environnement, bailleurs

6.2.2.2. Rapports de suivi participatif communautaire

- Contenu :
  - Observations des comités villageois de suivi
  - Perceptions des populations sur les nuisances (poussière, bruit, accès)
  - Propositions d'amélioration
- Fréquence : bimestrielle ou trimestrielle
- Canal : réunions communautaires, fiches de remontée d'information

6.2.3. Outils et méthodes de suivi

Les outils et méthodes de suivi sont déclinés dans le tableau ci-après.

Tableau 7: Outils et méthodes de suivi

Outil / Méthode	Utilisation principale
Fiches de contrôle chantier	Vérification quotidienne des pratiques (déchets, EPI, stockage)
GPS et SIG	Localisation des zones sensibles, suivi des mares et bas-fonds
Photos géoréférencées	Documentation visuelle des travaux et impacts
Registre des plaintes	Suivi des doléances communautaires
Indicateurs SMART	Suivi quantitatif et qualitatif des mesures du PGES

6.2.4. Intégration dans le système de gestion du projet

- Responsable du suivi environnemental : expert sauvegarde environnemental de l'Unité de Gestion du Projet (UGP)
- Coordination avec les parties prenantes : services techniques, collectivités, OSC locales
- Archivage numérique : tous les rapports et bases de données sont stockés dans un répertoire partagé sécurisé (exemple. : SharePoint, Google Drive, serveur local).

VII. ANALYSE DES IMPACTS ET RISQUES RESIDUELS

Les aménagements rizicoles dans les bas-fonds couverts par le projet permettront d'améliorer significativement la production agricole et les conditions de vie des populations locales. Cependant, ces aménagements génèrent également des impacts résiduels, c'est-à-dire des effets secondaires non désirés qui persistent après la mise en œuvre des projets. L'analyse actuelle porte sur ces impacts en mettant en exergue leurs natures et leurs sources ainsi que les mesures d'atténuation possibles.

Tableau 8: analyse des impacts et risques résiduels

Milieu	Impacts / Risque résiduels	Cause	Mesure d'atténuation
Environnemental	- Dégradation des sols : salinisation, acidification, perte de fertilité. - Modification du régime hydrique : perturbation de la recharge des nappes phréatiques, inondations en aval. - Perte de biodiversité : réduction des espèces végétales et animales locales, déséquilibre écologique.	- Aménagements hydrauliques mal conçus ou mal entretenus. - Usage intensif d'intrants chimiques (engrais, pesticides). - Conversion des zones naturelles en monocultures rizicoles	- Adoption de pratiques agroécologiques favorisant la santé des sols. - Gestion intégrée de l'eau pour préserver les ressources hydriques. - Maintien de zones tampons et de corridors écologiques pour la biodiversité.
Socio-économique	- Amélioration des revenus pour certains producteurs, mais disparités persistantes. - Tensions foncières entre agriculteurs, éleveurs, autochtones et allochtones. - Vulnérabilité économique liée à la dépendance aux intrants coûteux.	- Inégalités dans l'accès aux terres aménagées. - Dépendance accrue aux semences améliorées et intrants chimiques. - Absence de mécanismes inclusifs de gouvernance locale.	- Renforcement des droits fonciers et médiation des conflits. - Promotion de l'agriculture durable et autonome. - Mise en place de comités locaux pour une gestion équitable
Technique	- Dégradation rapide des digues, canaux et drains. - Perte des compétences techniques acquises par les producteurs.	- Manque de maintenance régulière des infrastructures. - Insuffisance de formation continue et de suivi technique.	- Création de comités de gestion communautaire pour l'entretien. - Programmes de formation et d'accompagnement post-projet.

VIII. PLAN D'ACTION DES MESURES CORRECTIVES

8.1. Mesures correctives des impacts et risques

L'audit révèle des non-conformités majeures avec les NES 2 (conditions de travail), NES 3 (gestion des ressources et pollution) et NES 4 (santé et sécurité des communautés). Des écarts modérés concernent la participation des parties prenantes (NES 10).

Ce plan vise à corriger les non-conformités identifiées, à renforcer la conformité avec les Normes environnementales et sociales (NES) applicables, et à assurer la durabilité du projet.

Non-conformité / Risque	Action corrective	NES	Responsable	Délai	Indicateur	Coût estimé
Insuffisance d'équipements de protection individuelle (EPI).	Assurer fourniture d'EPI et la formation en sécurité	NES 2	Entreprise / Inspection du travail	Du 05 au 19 Janvier 2025	100 % de travailleurs équipés	PM
Absence d'autorisation au prélèvement de l'eau	Régulariser l'obtention d'une autorisation de prélèvement d'eau auprès des agences d'eau	NES 3	Entreprise / Mairies et agences de l'eau	Du 05 au 24 Janvier 2025	Disponibilité de l'autorisation	PM
Mauvaise gestion des déchets	Mise en place d'un système de gestion des déchets par l'établissement d'un contrat ou un protocole d'accord avec une société ou une association agrée pour une gestion responsable des déchets produits sur le site	NES 3	Entreprise / Mairie	Du 05 au 24 Janvier 2025	0 % de déchets dans les sites	600 000
Absence de signalisation	Mettre en place des balises et des panneaux de signalisations dans les zones sensibles	NES 4	Entreprise / Mairie	Du 05 au 14 Janvier 2025	6 panneaux posés	300 000
Défrichements non compensés, perte partielle de biodiversité	Diligenter la mise en œuvre du programme de reboisement compensatoire	NES 6	Entreprise / Service en charge de l'Environnement	Du 05 au 24 Janvier 2025	Reboisement compensatoire de X ha conformément au PGES des NIES	PM
Insuffisance de sensibilisation sur les risques	IEC sur les IST, le VIH/SIDA, les VBG, les VCE, les EAS, les HS, le code de bonne conduite	NES 4 / NES 10	Entreprise / Services santé et action sociale	Du 05 au 14 Janvier 2025	2 séances	120 000

8.2. Surveillance-contrôle et suivi

8.2.1. Objectifs du dispositif de surveillance-contrôle et suivi

Le dispositif de surveillance-contrôle et suivi a pour but de :

- Vérifier la mise en œuvre effective des mesures correctives prévues dans le Plan d'Actions Correctives (PAC) ;
- Mesurer l'efficacité des actions entreprises en termes de réduction des impacts environnementaux et sociaux ;
- Assurer la transparence et la redevabilité vis-à-vis des parties prenantes (communautés, autorités locales, bailleurs) ;
- Permettre des ajustements en temps réel grâce à un retour d'information continu.

8.2.2. Acteurs impliqués

- **PRSA-BF** : coordination générale du suivi.
- **Bureau de contrôle** : vérification technique et production de rapports trimestriels.
- **Communes de Bokin, Boussou et Oula** : suivi communautaire et gestion des plaintes.
- **Comité local de gestion du bas-fond** : collecte des données de terrain (participation, conflits, gestion des infrastructures).
- **ONG partenaires** : appui à la sensibilisation et suivi social (inclusion des femmes, VBG/EAS/HS).
- **Banque mondiale** : supervision externe et missions de revue périodique.

8.2.3. Indicateurs de suivi (SMART)

Tableau 9 : Indicateurs de suivi

Domaine	Indicateur	Cible	Fréquence de suivi	Source de vérification
Santé et sécurité au travail	% d'ouvriers équipés d'EPI	100 %	Mensuel	Rapports du bureau de contrôle
Gestion des déchets	Volume de déchets collectés et évacués (kg/mois)	⩾ 500 kg/mois	Trimestriel	Registres de collecte
Inclusion sociale	% de femmes des parcelles	⩾ 40 %	Semestriel	Registre foncier
Gouvernance foncière	Nombre de plaintes foncières, enregistrées et résolues	100 % des plaintes traitées	Trimestriel	Registre des plaintes
Biodiversité	Nombre d'arbres plantés et taux de survie	2 000 arbres, ⩾ 70 % de survie	Annuel	Rapports du service de l'environnement
Participation	Nombre de réunions de suivi communautaire organisées	⩾ 4/an	Annuel	Procès-verbaux

8.2.4. Modalités de reporting

- **Rapports trimestriels** : produits par le bureau de contrôle, validés par le PRSA-BF
- **Rapports semestriels** : consolidés et transmis à la Banque mondiale.
- **Réunions communautaires** : au moins deux fois par an pour restituer les résultats aux bénéficiaires.
- **Audit externe** : une fois par an, réalisé par un consultant indépendant.

8.2.5. Budget de suivi et évaluation

Un budget spécifique est alloué au S&E afin de garantir sa pérennité :

- Formation et sensibilisation : 3 000 000 FCFA
- Collecte et traitement des données : 2 500 000 FCFA
- Missions de terrain et audits externes : 4 000 000 FCFA
- Communication et restitution : 1 500 000 FCFA **Total : 11 000 000 FCFA sur 2 ans**

IX. CONCLUSIONS/ RECOMMANDATIONS

9.1. Conclusion générale

L'audit environnemental et social du projet d'aménagement des bas-fonds de Oula, Bokin et Boussou a permis de dresser un état des lieux complet de la conformité du projet vis-à-vis :

- des exigences légales et réglementaires du Burkina Faso,
- et des Normes Environnementales et Sociales (NES) pertinentes de la Banque mondiale.

Les résultats montrent que le projet présente **des impacts positifs significatifs** :

- amélioration de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire,
- renforcement de la résilience climatique des communautés locales,
- création d'emplois temporaires et dynamisation de l'économie locale.

Cependant, plusieurs **insuffisances majeures** ont été relevées :

- gestion déficiente des déchets,
- insuffisance d'équipements de protection individuelle pour les ouvriers,
- absence d'autorisation de prélèvement d'eau sur certains sites
- absence de sensibilisation sur les risques ;
- absence de dispositif de signalisation sur certains sites ;
- défrichements non compensés, perte partielle de biodiversité.

Ces écarts, s'ils ne sont pas corrigés, pourraient compromettre la durabilité du projet et sa conformité aux standards de la Banque mondiale.

9.2. Recommandations

Afin de garantir la réussite et la durabilité du projet, les recommandations suivantes sont formulées :

- Renforcer la coordination entre le PRSA-BF, les communes bénéficiaires et les comités locaux pour assurer un suivi rigoureux.
- Mettre en place un système durable de gestion des déchets (collecte, tri, évacuation) ;
- Renforcer les actions de reboisement, de protection et d'entretien des arbres plantés ;
- Installer des dispositifs de premiers secours et renforcer la signalisation sur le chantier ;
- Mettre en œuvre le dispositif de suivi basé sur des indicateurs SMART ;
- Allouer un budget spécifique et pérenne au suivi environnemental et social.

Si les mesures correctives proposées sont mises en œuvre, le sous-projet d'aménagement des bas-fonds rizicoles de la Région du Yaadga pourrait devenir un **modèle de gestion intégrée et durable des ressources naturelles**, conciliant :

- productivité agricole ;
- protection de l'environnement ;
- et inclusion sociale.

X. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BIRD/Banque mondiale, Cadre Environnemental et Social, Banque Mondiale, Washington, 2017.
- CEITP, Rapport de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social de chantier et de PHSS (25 Mai au 25 Juin) des travaux d'aménagement de 199,10 ha de bas-fond dans le site de FILLY, BOURBO, GORKI, Commune de OULA et BOKIN, Région du Nord au profit du PRSA-BF (LOT 2)
- CEITP, rapport mensuel de suivi environnemental et social de chantier y compris l'EAS/HS et autres VBG, avril 2025
- Dossier d'Appel d'Offre ouvert national N°2024-009/SONATER/DG/SPM POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 793 HA DE BAS-FONDS RIZICOLES REPARTIS DANS CINQ (05) REGIONS (NORD, CENTRE-EST, CENTRE-SUD, BOUCLE DU MOUHOUN ET HAUTS-BASSINS) DU BURKINA FASO, Novembre 2024
- Groupement AFRICA BUILDER TRADING/ GCOTRAP, Plan d'Hygiène, Santé Sécurité au Travail (PHSS), des travaux d'aménagement des 118.38 hectares de bas-fonds du lot3 : site de Ipalla et Tamounouma dans les communes de Bokin et Boussou, province de Passoré et de Zondoma, région du nord
- Groupement AFRICA BUILDER TRADING/ GCOTRAP, Plan de Gestion Environnementale et Social-Chantier (PHSS), des travaux d'aménagement des 118.38 hectares de bas-fonds du lot3 : site de Ipalla et Tamounouma dans les communes de Bokin et Boussou, province de Passoré et de Zondoma, région du Nord, Version mars 2025
- Groupement ENTREPRISE DE GERICO BTP/STE BTP, Plan d'Hygiène Santé Sécurité au travail, des travaux d'aménagement du bas-fond de Bourbo, Filly et Gorki (199,10 hectares) dans les communes de Oula et Bokin, province du Yatenga et du Passoré dans la région du Nord, Version mars 2025
- Groupement ENTREPRISE DE GERICO BTP/STE BTP, Plan de Gestion Environnementale et Social-Chantier des travaux d'aménagement du bas-fond de Bourbo, Filly et Gorki (199,10 hectares) dans les communes de Oula et Bokin, province du Yatenga et du Passoré dans la région du Nord.
- PRSA-BF, Cadre de Gestion Environnementale et Social (CGES, juillet 2021)
- PRSA-BF, Cadre de Politique de Réinstallation, version finale, Juin 2021.
- PRSA-BF, Mécanisme de gestion des plaintes et réclamations/suggestions et son plan d'action incluant celui des EAS/HS, version finale, Juin 2023.
- PRSA-BF, Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de basfonds à Ipalla et Gorki dans la commune de Bokin, Région Yaadga, version provisoire, Mars 2025 ;
- PRSA-BF, Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de 53,52 ha de basfonds rizicoles à Tamounouma dans la commune de Boussou, province du Zondoma, Région du Yaadga, version provisoire, Mars 2025 ;

- PRSA-BF, Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de 124,70 ha de basfonds rizicoles à Bourbo et Filly dans la commune de Oula, province du Yatenga, Région du Yaadga, version provisoire, Mars 2025 ;
- PRSA-BF, Plan d'action de lutte contre les Violences basées sur le genre 2023-2027, mars 2024
- PRSA-BF, Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, version finale, juillet 2021.
- STE/GERICO BTP, rapport d'activité numéro 01, avril 2025

XI. ANNEXES

Annexe 1: Terme de Référence 54
Annexe 2: Atelier d'information et de consultation des parties prenantes de la commune de Bokin 8
Annexe 3: Atelier d'information et de consultation des parties prenantes de la commune de Boussou 11
Annexe 4: Atelier d'information et de consultation des parties prenantes de la commune de Oula 14
Annexe 5:Communiqué portant date butoir dans la commune de Bokin 17
Annexe 6: Arrêté et communiqué portant date butoir commune de Boussou 18
Annexe 7: Communiqué portant date butoir dans la commune de Oula 21
Annexe 5: Consultation des parties prenantes durant la phase d'étude environnementale et sociale à Bokin 22
Annexe 6: Consultation des parties prenantes durant la phase d'étude environnementale et sociale à Boussou 23
Annexe 7: Consultation des parties prenantes durant la phase d'étude environnementale et sociale à Oula 24
Annexe 8:Avis favorable sur la faisabilité environnementale du PRSA 25
Annexe 9: Entretien avec le Chef d'Antenne Régional du PRSA-BF du Nord 30
Annexe 10:Entretien avec le Directeur Régional de l'Agriculture du Nord 33
Annexe 11: Entretien avec le Président de la Délégation Spéciale de Oula 36
Annexe 12: Entretien avec le Chef du Service Départemental de l'Agriculture de Oula 39
Annexe 13: Entretien avec le Chef du Service Départemental des Eaux et Forêts de Oula 42
Annexe 14: Liste des personnes ressources rencontrées dans la région de Yaadga et de la commune de Oula 45
Annexe 15: Entretien avec les Acheteurs de terre sur le site de Bourbo 47
Annexe 16: Entretien avec les femmes de Bourbo 50
Annexe 17: Entretien avec le CVGP de Bourbo 53
Annexe 18: Entretien avec le CVD de Bourbo 56
Annexe 19: Entretien avec CVGP de Filly 59
Annexe 20:Entretien avec les jeunes de Filly 62
Annexe 21: Entretien avec le CVD de Filly 65
Annexe 22: Entretien avec le Chef de Village de Filly 68
Annexe 23: Entretien avec le Président de la Délégation Spéciale de Boussou 71
Annexe 24: Entretien avec le Chef de Service départemental de l'environnement de Boussou 74
Annexe 25: Entretien avec le Chef de Service Départemental de l'agriculture de Boussou 77
Annexe 26: Entretien avec le Chef de Service Action Sociale de Boussou 80
Annexe 27: Entretien CVGP de Tamounouma 83
Annexe 28: Entretien avec le CVD de Tamounouma 86
Annexe 29: Entretien avec le Président du Comité de Gestion du bas-fond 89
Annexe 30: Entretien avec le Chef de Village de Tamounouma 92
Annexe 31: Entretien avec les propriétaires terriens de Tamounouma 95
Annexe 32: Liste des structures et personnes rencontrés dans la commune de Boussou 98
Annexe 33: Entretien avec le Président de la Délégation Spéciale de Bokin 100
Annexe 34: Entretien service départemental de l'agriculture de Bokin 103

Annexe 35: Entretien Service Départemental de l'Elevage de Bokin 106
Annexe 36: Entretien avec service de l'Action Sociale de Bokin 109
Annexe 37: Entretien avec Chef de Service de l'Environnement de Bokin 112
Annexe 38: Liste des structures et personnes rencontrées dans la commune de Bokin 115
Annexe 39: Entretien avec le Chef de Village de Gorki 116
Annexe 40: Entretien avec le Chef de Village de Ipalla 119
Annexe 41: Entretien CVGP de Gorki 122
Annexe 42: Entretien CVGP de Ipalla 125
Annexe 43:Entretien avec les propriétaires terriens de Gorki 128
Annexe 44: Entretien Propriétaire terriens de Ipalla 131
Annexe 45: Entretien CVD de Gorki 134
Annexe 46: Entretien CVD de Ipalla 137
Annexe 47 : Situation des personnes rencontrées lors des consultations publiques 151

Annexe A : Preuves d'audits

Annexe 1: Terme de Référence

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST COMPOSANTE BURKINA FASO

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

Date d'entrée en vigueur :
28/06/2022

Durée du programme : 05 ans

Du 21/04/2022 au 20/04/2027

Coût du programme :

72,050 milliards FCFA soit 127,1 millions de $ US

Financement du programme

Financement Etat Burkinabè : 1,73%

Prêt IDA : 35,43%

Don IDA : 35,43%

Don GAFSP : 18,90%

Contribution des bénéficiaires : 8,50%

Composantes du programme

I. Services de conseil numérique pour l'agriculture, la prévention et la gestion des crises alimentaires
II. Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire
III. Intégration des marchés alimentaires régionaux et commerce
IV. Composante de réponse d'urgences contingente
V. Gestion du Programme

Zones d'intervention

- ✓ Région de la Boucle du Mouhoun
- ✓ Région du Centre Est
- ✓ Région du Centre-Ouest
- ✓ Région du Centre Sud
- ✓ Régions de l'Est
- ✓ Région des Hauts Bassins
- ✓ Région du Nord

Recrutement de quatre (04) consultants individuels pour la réalisation de l'audit environnemental et social et de l'audit de mise en œuvre des Plans d'action de réinstallation (PAR) des travaux d'aménagement de 793 ha de dix-huit (18) bas-fonds rizicoles dans cinq régions (Yaadga, Nakambé, Nazinon, Bankui, Guiriko) du Burkina Faso au profit du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).

Termes de référence

Avis du Coordonnateur

Salif TENTIKA
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon

Août 2025

BANQUE MONDIALE

GAFSP
Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire

Table des matières

1. Contexte et justification 3
2. Objectifs assignés à l'audit environnemental et social 4
3. Résultats attendus 7
4. Méthodologie 9
5. Documents à mettre à la disposition du consultant individuel 9
6. Consistance et portée de l'audit 9
7. Clauses de confidentialité 13
8. Produits livrables 13
9. Validation des rapports de l'audit ES 14
10. Profil du consultant 15
11. Déroulement et duree de l'audit ES 16
12. Méthode de sélection et dossier de candidature 17
13. Suivi et validation de l'audit ES 17
14. Coût prévisionnel 17

1. Contexte et justification

1.1. Contexte

Le Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA) est une initiative multisectorielle portée par des organisations régionales en tandem avec les pays membres. Il s'inscrit dans les priorités nationales déclinées dans le PNDES et dans la PS-PASP. En effet, (i) l'objectif global du PNDES est de « transformer structurellement l'économie burkinabé pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social ». (ii) Celui de la PS-PASP est de développer un secteur « agro-sylvo-pastoral » productif assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents basé sur des modes de production et de consommation durables. L'impact attendu de la mise en œuvre de la Politique sectorielle est de réduire de moitié (50%) à l'horizon 2026, la proportion des personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. En matière de sécurité alimentaire et de résilience, le Programme s'inscrit dans les orientations et les objectifs de la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle et les priorités résiliences pays. Les interventions du Programme contribueront également à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de promotion de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles.

Son objectif de développement du projet (PDO) est d'améliorer la préparation contre l'insécurité alimentaire et d'améliorer la résilience des acteurs du système alimentaire, des paysages prioritaires et des chaînes de valeur dans les zones ciblées du programme au Burkina Faso.

Il est structuré en cinq composantes dont la :

- Composante 1 : « Services de conseil numérique pour l'agriculture, la prévention et la gestion des crises alimentaires » qui vise à contribuer à la prévention et à la gestion des crises agricoles et alimentaires à travers la production et la diffusion d'informations précises sur les conditions météorologiques, les catastrophes, les tendances climatiques à long terme, l'utilisation des terres, l'environnement, l'hydrologie, les conflits, la production agricole et les données concernant les prix sur les marchés, en fonction du cas spécifique de l'utilisateur.
- Composante 2 : « Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire » qui vise à renforcer la résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux permettant aux producteurs de petites et de moyennes tailles, en particulier les femmes et les jeunes, de satisfaire durablement leurs besoins nutritionnels et d'accroître les revenus tirés de la vente des excédents sur les marchés locaux et régionaux.
- Composante 3 : « Intégration des marchés et commerce » dont la finalité est de développer les chaînes de valeur et de renforcer l'intégration entre les pays de la sous-région ouest africaine en levant les obstacles liés aux échanges. Sa mise en œuvre permettra de (i) faciliter les échanges entre les zones excédentaires et les zones déficitaires ; (ii) faciliter la commercialisation des intrants et des technologies agricoles au sein et au-delà des frontières nationales, consolider les acquis de la réserve alimentaire régionale et (iii) soutenir le développement des chaînes de valeur régionales stratégiques.
- Composante 4 : « Composante de réponse d'urgences contingente » à travers laquelle, le PRSA-BF mettra en place, un mécanisme de réponse rapide en cas d'urgence (CERC). En cas de crise, le Gouvernement pourra, sur avis de la Banque mondiale, réaffecter les fonds du PRSA-BF au CERC, ainsi que les fonds provenant d'autres projets de la Banque, pour couvrir les coûts de l'intervention d'urgence et du relèvement.
- Composante 5 : « Gestion du Programme » comprenant les actions de gestion du Programme incluant des activités de suivi-évaluation, de sauvegardes environnementale et sociale, de gestion des connaissances et communication.

1.2. Justification de l'intervention

Le PRSA-BF s'exécute à travers des sous-projets. La nature, les caractéristiques et l'envergure des travaux de réalisation des sous-projets retenus ont valu au PRSA-BF, d'être classé dans la catégorie de projet à « Risque Substantiel » et donc assujetti aux obligations de la réglementation nationale et aux exigences de la Banque mondiale en matière d'identification, d'évaluation et de gestion des risques, impacts et effets environnementaux et sociaux associés aux travaux de réalisation de ses sous-projets retenus.

Dans le cadre de son exécution, le PRSA-BF a engagé des travaux de réalisation d'aménagement de 794 ha de bas-fonds rizicoles sans soumission des notices d'impact environnemental et sociale (NIES), des plans d'action de réinstallation (PAR) des personnes affectées, et des rapports de mise en œuvre des PAR à la partie nationale et à la Banque mondiale pour validation préalable.

Globalement, les travaux de réalisation de ces bas-fonds engagés génèrent des impacts environnementaux positifs et des impacts négatifs sur l'environnement biophysique et humain. Pour bonifier les impacts positifs et assurer la mitigation des risques, impacts et effets environnementaux et sociaux négatifs associés aux travaux de réalisation des sous-projets retenus, un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) a été élaboré. À travers ce PEES, le Gouvernement du Burkina Faso s'est engagé à mettre en œuvre, les mesures et actions concrètes visant à faire en sorte que le PRSA-BF soit exécuté dans le respect de la réglementation nationale et des exigences de la Banque mondiale en matière d'évaluation environnementale et sociale.

Elaboré dument par le Gouvernement du Burkina Faso dans le cadre de la préparation du PRSA-BF, le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) décrit les différentes étapes de la procédure de mise en œuvre des sauvegardes environnementale et sociale consistant à bonifier les impacts positifs, à identifier les mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire, minimiser, atténuer les risques, impacts et effets négatifs et au cas échéant.

Dans le cadre de sa 6ème mission d'appui à la mise en œuvre du PRSA-BF du 21-24 Juillet 2025, la Banque mondiale a noté le démarrage des travaux d'aménagement de dix-huit (18) bas-fonds d'une superficie totale de 794 ha sans la validation des rapports de NIES et de PAR ni par la partie nationale, ni par la Banque mondiale, et sans une compensation préalable des pertes subies par les exploitants.

Pour corriger ces non-conformités qui constituent des risques pour la mise en œuvre du Programme, la Banque mondiale a recommandé la réalisation (i) d'un audit environnemental et social et (ii) d'un audit de la mise en œuvre des PAR des travaux d'aménagements des bas-fonds rizicoles en cours.

L'audit environnemental et social a été initiée dans ce contexte. Il vise à documenter tout cas de non-conformités environnementales et sociales des travaux d'aménagement des bas-fonds rizicoles sans le respect intégral des procédures et à proposer les mesures correctives assorties de plan d'action et de feuille de route permettant de diligenter la normalisation du processus en cours.

Les présents termes de référence ont été élaborés pour le recrutement de quatre (04) consultants/firmes pour la réalisation de (i) l'audit environnemental et social et (ii) de l'audit de la mise en œuvre des PAR des travaux d'aménagements des bas-fonds rizicoles engagés par le Programme.

2. Objectifs assignés à l'audit environnemental et social

2.1. Objectif général

- **Pour l'audit environnemental et social**

  L'objectif global de la mission d'audit est de documenter tout cas de non-conformités environnementales et sociales des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF et à proposer les mesures correctives assorties de plan d'action et

de feuille de route permettant de diligenter la normalisation du processus en cours conformément aux exigences du cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale, à la réglementation nationale en matière d'évaluation environnementale et sociale, du PEES et du CGES du PRSA-BF.

- **Pour l'audit de mise en œuvre des PAR**

  L'objectif de la mission d'audit de mise en œuvre des PAR est de ressortir les cas de non-conformité éventuellement et de proposer, s'il y a lieu, des actions et mesures correctives correspondantes.

  Cela permettra aux unités de mise en œuvre du programme (1) d'implémenter les mesures correctives recommandées avant la clôture du programme, et (2) tirer des leçons claires pouvant aider à améliorer la mise en œuvre des PAR futurs dans le cadre des Projets d'aménagement rizicoles et dans d'autres projets sous financement de IDA.

2.2. Objectifs spécifiques

- **Pour l'audit environnemental et social**

  Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Évaluer la conformité et l'adéquation des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF avec les dispositions du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) en application des procédures nationales et des exigences de la Banque mondiale en matière de sauvegardes environnementale et sociale;
- Vérifier le respect des exigences de la Banque mondiale et des dispositions de la réglementation nationale en matière de sauvegarde environnementale et sociale ;
- évaluer la qualité de la prise en compte des clauses environnementales et sociales dans les DAO : prise en compte des clauses dans le bordereau des prix, définition des prix, etc.
- Évaluer la qualité de la mise en œuvre des prérequis environnementaux et sociaux avant le démarrage des travaux
- évaluer la performance des Missions de contrôle dans la surveillance de la mise en œuvre des mesures des PGES-C ;
- Identifier les pratiques de non-conformités environnementales et sociales commises dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF ;
- Évaluer les impacts environnementaux et sociaux des activités réalisées sur les sites d'accueil des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF ;
- Evaluer les risques, impacts et effets potentiels des de non-conformités environnementales et sociales commises dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF ;
- Déterminer les impacts négatifs réels et les risques associés générés par ces non-conformités ;
- Identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels ;
- Identifier les mesures correctives des cas de non-conformités recensés dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de la mise en œuvre du PRSA-BF ;

- Etablir le niveau de performance environnementale et sociale en faisant une analyse détaillée des cas de non-conformités et objets de préoccupations vis-à-vis de l'ensemble des textes applicables ;
- Formuler des recommandations pour corriger les non-conformités environnementales et sociales ;
- élaborer un plan d'action des actions correctives des non-conformités assorti de coûts, responsables, échéances de mise en œuvre à court et moyen termes
- Présenter les leçons apprises de la pratique de non-conformité environnementale et sociale dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de la mise en œuvre du PRSA-BF ;
- Faire des recommandations pour capitaliser les acquis et corriger les insuffisances pour des situations similaires.

- **Pour l'audit de mise en œuvre des PAR**

  De façon spécifique, l'audit des PARs des PAP a pour objectif de/d':

- veiller à l'application consensuelle des dispositions réglementaires en vigueur dans la mise en œuvre des PARs par le PRSA-BF ;
- vérifier que les personnes affectées ont été consultées et ont eu l'opportunité de participer à toutes les étapes charnières du processus de compensation ;
- assurer que les compensations sont effectives et que les cas résiduels sont traités ;
- veiller à la communication et la participation des personnes affectées par le projet (information sur les options, les entretiens, les réunions), et que leurs options de réinstallation privilégiées sont effectivement prises en compte dans la mesure du possible dans le processus de compensation ;
- vérifier l'effectivité des biens et services communautaires d'accompagnement au profit des PAP ;
- impliquer effectivement les structures pérennes étatiques et les représentants habilités dans la mise en œuvre des PAR ;
- impliquer effectivement les autorités coutumières et communautaires villageoises dans la mise en œuvre des PAR ;
- veiller au suivi régulier de la gestion des plaintes ets'assurer que les PV de conciliation ou de gestion des plaintes sont disponibles et accessibles ;
- s'assurer que les personnes affectées sont informées sur les mécanismes de résolution des plaintes qui ont prévalu pendant l'exécution des compensations et ces mécanismes sont mis en place d'une manière effective ;
- veiller à ce que les personnes affectées identifiées comme étant vulnérables, sont assistées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie ;
- proposer des actions de pérennisation, de sécurisation et d'archivage des bases de données y relatifs ;
- veiller à la pris en compte effective de tous les cas résiduels de compensation ;
- apprécier l'efficacité du mode de rapportage et de fonctionnement du système de suivi et évaluation de la réinstallation ;

- faire une analyse du cadre institutionnel, organisationnel et les ressources humaines liés à la mise en œuvre des PAR.

3. Résultats attendus

- **Pour l'audit environnemental et social**

- Les cadres politique, juridique, normatif et institutionnel en matière de réalisation de l'audit est analysé ;
- la conformité et l'adéquation des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF avec les dispositions du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) en application des procédures nationales et des exigences de la Banque mondiale en matière de sauvegardes environnementale et sociale sont évaluées ;
- le respect des exigences de la Banque mondiale et des dispositions de la réglementation nationale en matière de sauvegarde environnementale et sociale est vérifié ;
- la qualité de la prise en compte des clauses environnementales et sociales dans les DAO est évaluée (prise en compte des clauses dans le bordereau des prix, définition des prix, etc.)
- la qualité de la mise en œuvre des prérequis environnementaux et sociaux avant le démarrage des travaux est évaluée ;
- la performance des Missions de contrôle dans la surveillance de la mise en œuvre des mesures des PGES-C est évaluée ;
- les pratiques de non-conformités environnementales et sociales commises dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF sont identifiées ;
- les impacts environnementaux et sociaux des activités réalisées sur les sites d'accueil des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF identifiés sont évalués ;
- les risques, impacts et effets potentiels des de non-conformités environnementales et sociales commises dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF sont évalués ;
- les impacts négatifs réels et les risques associés générés par ces non-conformités sont déterminés ;
- les risques environnementaux et sociaux résiduels sont identifiés et analysés ;
- les mesures correctives des cas de non-conformités recensés dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de la mise en œuvre du PRSA-BF sont identifiées et analysées ;
- le niveau de performance environnementale et sociale en faisant une analyse détaillée des cas de non-conformités et objets de préoccupations vis-à-vis de l'ensemble des textes applicables est établi ;
- les leçons apprises de la pratique de non-conformité environnementale et sociale dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de la mise en œuvre du PRSA-BF sont présentées ;
- un plan d'action des actions correctives des non-conformités assorti de coûts, responsables, échéances de mise en œuvre à court et moyen termes est élaboré

- des recommandations pour corriger les non-conformités environnementales et sociales sont formulées ;
- un plan d'action de mise œuvre des mesures correctives identifiées assortie d'une feuille de route permettant de diligenter la normalisation du processus en cours indiquant les coûts, échéances et acteurs responsables de la mise en œuvre est proposé ;
- un rapport d'audit environnemental et social clair et bien structuré est élaboré et validé aux différents niveaux.

- **Pour l'audit de mise en œuvre des PAR**

Il est attendu que :

- Les dispositions réglementaires en vigueur dans la mise en œuvre des PAR sont réellement appliquées ;
- Les personnes affectées ont été consultées et ont eu l'opportunité de participer à toutes les étapes charnières du processus d'indemnisation ;
- Les compensations des biens affectées ont été effectives et que les cas résiduels ont été traités ;
- Le processus de compensation mis en place par le Programme a été conçu et exécuté de façon participative et inclusive en assistant les PAP dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie ;
- la communication et la participation des personnes affectées par le projet (information sur les options, les entretiens, les réunions), et que leurs options de réinstallation privilégiées ont été effectivement prises en compte dans la mesure du possible dans le processus de compensation ;
- L'effectivité du versement intégral des impenses à tous les ayants-droits en respectant les standards et principes de la Banque mondiale, y compris les biens et services communautaires d'accompagnement ;
- L'implication effective des structures pérennes étatiques et des représentants habilités dans la mise en œuvre des PAR ;
- L'implication effective des autorités coutumières et communautaires villageoises dans la mise en œuvre des PAR ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes a été suivi régulièrement et mise en œuvre efficacement et les PV de conciliation ou de gestion des plaintes sont disponibles et accessibles ;
- Les personnes affectées ont été dument informées sur les mécanismes de résolution des plaintes qui ont prévalu pendant l'exécution des compensations et ces mécanismes ont été mis en place d'une manière effective ;
- Les personnes affectées, incluant les personnes identifiées comme étant vulnérables, ont été assistées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie ;
- Les actions de pérennisation, de sécurisation et d'archivage des bases de données y relatifs sont effectives ;
- Tous les cas résiduels et particuliers d'indemnisation ont été pris en compte ;
- le mode de rapportage et le fonctionnement du système de suivi et évaluation de la réinstallation est efficace ;
- le cadre institutionnel, organisationnel et les ressources humaines liés à la mise en œuvre des PAR est efficace.

4. Méthodologie

L'approche méthodologique du Consultant individuel devra intégrer (i) sa participation à une rencontre de cadrage méthodologique et de planification de l'audit avec la coordination du PRSA-BF et avec les Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale le cas échéant et avec les Unités de Gestion Régionales au niveau régional ; (ii) une visite d'un échantillon représentatif des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF permettant de prendre connaissance des sites et des travaux ; (iii) la recherche et revue documentaire, (iv) les investigations terrain, (v) l'analyse des données issues des investigations aux différents niveaux ; (vi) la cartographie des zones sensibles et des risques ; (vii) l'élaboration et soumission du rapport de l'audit environnemental et social des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF ; (vi) la validation interne avec l'UGP & l'UGR ; (viii) l'approbation de la Banque mondiale ; (ix) et la production du rapport final prenant en compte les différentes observations et commentaires formulés aux différents niveaux.

Les dates des visites et des entrevues seront mentionnées sur le planning de la mission. Ces dates seront déterminées d'un commun accord avec tous les acteurs impliqués. La liste des personnes interviewées et leur fonction sera indiqué dans le rapport, plus spécifiquement les populations de la zone d'influence du projet, ainsi que les membres des communautés ou des villages impactés. Les preuves physiques d'audit doivent être annexées au rapport. Des images servant de preuves d'audit seront également prises et illustrées dans le rapport.

5. Documents à mettre à la disposition des consultants/Firmes

Il sera mis à la disposition du consultant individuel, tout document pertinent dont dispose l'UGP, notamment le PEES, le CGES, le CPR, les NIES et les PAR provisoires, les fiches de screening environnemental et social, les PGES-C/PHSS-C, etc.

6. Consistance et portée des audits

6.1. Champs et étendue des audits

Le champ de l'audit environnemental et social couvre tous les bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF, ainsi que leurs environnements immédiats. Il devra prendre en compte également tous les sites d'emprunt de matériaux, de prélèvement de ressource eau, les sites d'installation des bases-vie des entreprises attributaires des travaux. Il devra inclure les structures compétentes en matière de délivrance des autorisations préalables à tout démarrage des travaux etc. La situation des sites d'accueil des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF objet de la présente mission d'audit est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Allotissement des audits à réaliser

Allotissement	Région	Province	Commune	Village	Site	Superficie (ha)	Livrables attendus
Lot 1	**Yaadga** (Nord)	Yatenga	Oula	Bourbo	Bourbo	44,68	- 1 rapport d'audit ES + - 1 rapport d'audit des PAR
		Yatenga	Oula	Filly	Filly	64,86	
		Passoré	Bokin	Gorki	Gorki	74,4	- 1 rapport d'audit ES + - 1 rapport d'audit des PAR
		Passoré	Bokin	Ipalla	Ipalla	80,02	
		Zondoma	Boussou	Tamounouma	Tamounouma	53,52	- 1 rapport d'audit ES +

							- 1 rapport d'audit des PAR
Lot 2	**Nakambé** (Centre-Est)	Boulgou	Bagré	Sangaboulé	Gargapouré	85,97	- 1 rapport d'audit ES + - 1 rapport d'audit des PAR
		Kouritenga	Andemtenga	Koulkienga	Koulkienga	27,36	- 1 rapport d'audit ES + - 1 rapport d'audit des PAR
	Nazinon (Centre-Sud)	Bazèga	Saponé	Niosna	Niosna	48,83	- 1 rapport d'audit ES + - 1 rapport d'audit des PAR
Lot 3	**Bankui** Boucle du Mouhoun	Balés	Ouri	Da	Da	35,24	- 1 rapport d'audit ES + - 1 rapport d'audit des PAR
		Balés	Ouri	Zinakongo	Zinakongo	66,23	
		Mouhoun	Kona	Goulo	Goulo	24,30	- 1 rapport d'audit ES + - 1 rapport d'audit des PAR
		Mouhoun	Ouarkoye	Poundou	Poundou	28,57	
Lot 4	**Guiriko** (Hauts Bassins)	Houet	Bobo-Dioulasso	Dodougou	Bobokin	30,48	- 1 rapport d'audit ES + - 1 rapport d'audit des PAR
		Houet	Bobo-Dioulasso	Sogossagasso	Wolsama	19,38	
		Houet	Satiri	Bala	Bala	22,25	
		Kénédougou	Kayan	Kayan	N'gorlani	42,43	- 1 rapport d'audit ES + - 1 rapport d'audit des PAR
		Kénédougou	Koloko	Sifarasso	Sifarasso	16,55	
		Tuy	Houndé	Dankari	Dankari	28,11	- 1 rapport d'audit ES + - 1 rapport d'audit des PAR

6.2. Portée des audits

- **Tâches du consultant individuel**

  Sous la Responsabilité du coordonnateur du PRSA-BF et en collaboration avec les Spécialistes en Sauvegardes Environnementale et Sociale, le Consultant individuel devra fournir des informations sur (i) l'état écologique initial et actuel du bas-fond (sols, eaux, biodiversité) ; (ii) la qualité des aménagements hydrauliques ou agricoles réalisés ; (iii) les interactions avec les populations locales (accès à la ressource, conflits, santé publique, sécurité) ; (iv) les pratiques agricoles et leur impact (usage d'engrais/pesticides, déforestation, etc.) ; (v) la gestion des déchets et effluents (si applicable) ; (vi) les mesures de sauvegarde appliquées et leur efficacité ; (vii) poser les bases pour le suivi. Pour ce faire, il doit procéder à des vérifications au niveau de :

L'environnement biophysique

- Sols sur les sites ou dans des éventuelles zones d'emprunt : dégradation de la texture, de la structure, pollution, encombrement, etc. ;
- Végétation et flore : abattage d'essences spontanées dont les espèces rares, protégées, en voie d'extinction ; plantées ; etc. ;
- Aire protégée et faune : affectation d'espèces domestiques, sauvages, rares, protégées, en voie d'extinction ;
- Ecosystèmes aquatiques : dégradation de zones humides (lacs, rivières, zones inondées par saison, etc.), dégradation de la qualité et de la quantité des eaux ;
- Paysage/esthétique : affectation de l'aspect esthétique du paysage ;
- Pollution sonore pendant l'exécution du microprojet et l'exploitation de ses acquis ;
- Pollution de l'atmosphère par des gaz pendant l'exécution du microprojet et l'exploitation de ses acquis ;
- Encombrement par des déchets solides ou pollution par des déchets liquides ;
- Pollution des eaux (procéder à des analyses physico-chimiques) ;
- Etc.

L'environnement humain

- Effectivité de la consultation et de la participation du public ;
- Affectation de sites historiques, archéologiques, cimetières et tombes, fétiches, et/ ou d'héritage culturel ;
- Eventuelle acquisition de terres ;
- Perte de terres ;
- Perte d'habitations ;
- Pertes d'infrastructures domestiques autres que des habitations ;
- Perte de revenus ;
- Perte de récoltes, de plantations ou d'arbres fruitiers ;
- Nuisances sonores et olfactives et leurs conséquences sur la santé humaine ;
- Risques d'accidents pour les travailleurs et les populations riveraines ;
- Risques de dépravation des mœurs/déviation sociale ;
- Risques de violences basées sur le genre ;
- Risques de travail des mineurs/enfants ;
- Existence de personnes vivant avec un handicap/maladie/grossesse sur le chantier en phase d'exécution des sous projets et conséquences ;
- Plaintes actuelles et risques de plaintes futures ;

- Autres risques d'atteintes à la santé-sécurité des travailleurs et riverains, dont le risques de contamination aux IST/VIH-SIDA ; liés à l'existence des aménagements ;
- Etc.

- **Tâches du consultant en charge de l'audit sur la mise en œuvre des PAR**

Le consultant réalisera les tâches suivantes :

- Soumettre un plan de travail à la validation au PRSA-BF ;
- Visiter les sites spécifiques du programme dans lesquels des PAR ont été réalisés ;
- Analyser toutes les données et informations nécessaires liées à la mise en œuvre des PAR, notamment les CPR, PAR, Rapports de mise en œuvre des PAR, Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), Protocole d'accord d'indemnisation/compensation, etc., mises à sa disposition par PRSA-BF ;
- Organiser, en accord avec les exigences de la législation nationale et les procédures et règlements de la Banque mondiale, les réunions restreintes et des focus group avec toutes les parties concernées par le programme PRSA , à savoir les autorités politico administratives et leaders d'opinion locaux, les structures et services étatiques, les personnes affectées par le projet (PAP) et ceux des comités villageois de gestion des plaintes (CVGP), les organisations de la société civiles…, pour recueillir leurs avis, commentaires et préoccupations concernant la réinstallation ;
- Identifier les points clés du cadre normatif et réglementaire (environnemental et social) qui ont été respectés ou non ;
- Déterminer la conformité sociale des activités réalisées au regard des exigences des PAR approuvés et publiés ;
- Identifier et analyser les non-conformités dans la mise en œuvre des PAR et déterminer les causes ayant conduit à ces non-conformités ;
- Déterminer si le déplacement économique ou physique a eu lieu à la suite d'un processus transparent, avec consentement donné librement par la personne déplacée et que celle-ci a été suffisamment consultée ;
- Vérifier l'appui apporté aux personnes vulnérables recensées et indemnisées dans chaque PAR, selon les activités d'assistance prévues pour ce groupe conformément aux prescriptions du-dit PAR ;
- Vérifier le traitement de toutes les plaintes liées à la mise en œuvre des PAR ;
- Analyser les rapports d'états d'avancement, les rapports de mise en œuvre des PAR, les rapports sur MGP, et les rapports des Unités de projet, pour évaluer la mise en œuvre des mesures de réinstallation ;
- Vérifier la mise en œuvre et l'efficacité du MGP (fonctionnement des CVGP mis en place par les unités du programme), y inclus l'enregistrement, le traitement, clôture et le règlement des réclamations (Plaintes) éventuelles pendant les opérations de mise en œuvre des PAR et surtout lors du paiement des Personnes Affectées par le Projet (PAP) ;
- Rédiger un rapport d'audit détaillé par PAR soit 9 volumes comprenant des constats et recommandations pour les PAR sous sa responsabilité ; chaque rapport devra comprendre un Plan d'action avec des mesures correctives suivant un calendrier et un budget de mise en œuvre bien détaillé ;
- Proposer des indicateurs de suivi pour évaluer l'impact des recommandations de l'audit ;
- Organiser des séances de restitution des résultats de l'Audit de mise en œuvre des PAR à la fin de la mission à des dates à convenir entre le Consultant et les unités concernées (auditoire cible : Banque mondiale autorités politico-administratives etc.).

Sur la base des vérifications, des confrontations avec les PAP et de l'examen des situations, le consultant devrait :

- Identifier les forces et faiblesses des différents PAR ;
- Identifier les dysfonctionnements et les faiblesses de la mise en œuvre des PAR
- Faire ressortir les acquis, les insuffisances et les leçons à tirer de la mise en œuvre des PARs ;
- Identifier les éventuels risques ou insuffisances des dispositions ;
- Formuler des recommandations sur les avis, craintes et préoccupations des parties prenantes au sujet du projet afin de pour minimiser les éventuels risques ;
- Formuler des recommandations pertinentes pour corriger les insuffisances identifiées et améliorer davantage les performances techniques ;
- Formuler des recommandations pour les actions à destination des différents acteurs :
  - ☞ Le PRSA-BF
  - ☞ Les autorités administratives et coutumières
  - ☞ Les comités intervenant dans l'élaboration et la mise en œuvre des PAR ;
  - ☞ Le suivi évaluation
  - ☞ Autre (ONG, société civile…)

7. Clauses de confidentialité

Le rapport d'audit peut contenir des informations confidentielles, il est de la responsabilité des personnes qui seront en possession dudit rapport de faire un usage réservé et limité afin que ces informations ne se retrouvent pas auprès d'une structure ou d'une personne pouvant en faire un usage malveillant. Cela pourrait entraîner la responsabilité civile du coupable. En conséquence, il est recommandé au Consultant de placer dans un document différent toute information confidentielle ou préjudiciable.

8. Produits livrables

8.1. Rapport de l'audit environnemental et social

Le Consultant remettra par lot à la fin de sa mission, un rapport d'audit environnemental et social comprenant notamment :

- les mesures correctives des non-conformités identifiées/décelées ;
- Les mesures/actions correctives visant à atténuer les risques, impacts et effets environnementaux et sociaux potentiellement associés aux travaux en cours.
- Un Programme de surveillance, contrôle et suivi environnemental et social ;
- Une fiche de rapport de suivi environnemental et social.

Le rapport de l'audit environnemental et social des travaux engagés devra être en français et contenir notamment :

- Page de garde indiquant l'objet du rapport, le nom et l'activité de la structure auditée, l'auditeur ainsi que la date ;
- Table des matières,
- Les listes des tableaux, des figures, des photos et des annexes ;
- Sigles et Acronymes ;
- Résumé non technique
- Introduction,
- Contexte et justification de l'audit ;
- Méthodologie de l'audit ;
- Cadres politique, juridique, normatif et institutionnel de l'audit ;
- Présentation du milieu récepteur de l'audit ;
- Description des pratiques observées ;
- Mise en situation et analyse des faits ;

- Gestion des écarts, impacts réels et risques ;
- Surveillance-contrôle et suivi ;
- Mesures correctives des non-conformités par site de bas-fond en aménagement
- Tableaux synoptiques des mesures correctives des non-conformités par lot ;
- Conclusion ;
- Références Bibliographiques ;
- Annexes.

8.2. Rapport de l'audit de mise en œuvre des PAR

Le rapport devra contenir au minimum les points suivants :

1. Liste des tableaux ;
2. Liste des figures ;
3. Liste des acronymes et des abréviations ;
4. Résumé exécution ;
5. Introduction ;
6. Contexte de l'Audit de la mise en œuvre du PAR ;
7. Cadre juridique ;
8. Présentation des pratiques observées ;
9. Résultats des consultations publiques ;
10. Résultats de l'Audit de la mise en œuvre des PAR ;
11. Recommandations et plan d'action de mise en œuvre des mesures correctives ;
12. Conclusion ;
13. Annexes

NB : Le consultant déposera :

- Un rapport de démarrage de l'audit environnemental et social en un (un exemplaire) ;
- Un rapport provisoire en cinq (5) exemplaires ;
- Un rapport définitif en cinq (5) exemplaires, prenant en compte les observations et commentaires.

Ces rapports seront livrés en version imprimée et en support électronique sur clés USB non protégé sous format MS-Word. La Base de données doit également être déposée au format MS- Excel.

En cas de besoin, le consultant pourra être sollicité pour accompagner l'UGP dans le suivi de la mise en œuvre des mesures correctives à court terme, à l'issu duquel un rapport de mise en œuvre des mesures correctives de court terme sera produit avant l'obtention du ou des certificats de conformité environnementale et sociale. Les modalités de ce travail pourront être définies ultérieurement.

9. Validation des livrables des audits

Les rapports des audits environnemental et social et des audits de mise en œuvre des PAR seront appréciés suivant les critères ci-après :

- La conformité de l'audit par rapport aux TDR ;
- La qualité et la fidélité de l'analyse de l'état de référence des milieux biophysique et humain avant et après la mise en place des sous projets ;
- La qualité et la fiabilité des données ;

- La pertinence des méthodes scientifiques utilisées ;
- L'exhaustivité des constats suite à des analyses ayant permis d'identifier et de décrire toutes les non conformités au niveau des sous projets ;
- La prise en compte des commentaires des parties prenantes au projet ;
- La conformité des mesures correctives proposées avec les politiques, lois, ordonnances, décrets, arrêtés, normes, bonnes pratiques dans chaque secteur de sous-projets ;
- La pertinence et l'adéquation des mesures correctives proposées avec les impératifs de protection de l'environnement et de développement durable et leur contribution à la mise en œuvre des orientations de la politique nationale de l'environnement, ainsi que des mesures de sauvegardes environnementale et sociale de la Banque mondiale ;
- Le contenu de chaque plan de gestion environnementale et sociale (comprenant les impacts réels et les risques associés) et sa cohérence avec les mesures correctives envisagées ;
- Le programme de surveillance, de contrôle et de suivi ; ainsi que les arrangements institutionnels correspondants ;
- Les modalités du financement des plans de gestion environnementale et sociale ;
- Les informations, les énoncés complets et satisfaisants de conclusions-clefs, claires, compréhensibles et suffisantes pour une prise de décision.

10. Profil du consultant individuel

Le consultant devra satisfaire aux critères ci-après :

- Être détenteur d'un diplôme de niveau universitaire (Bac+5 min) en environnement, foresterie, écologie, biologie, géographie, sciences humaines, sociologie ou tout autre diplôme équivalent et ayant environ 05 ans d'expériences au moins en réalisation d'audit environnemental et social et étude d'impact environnemental et social, en élaboration de CGES, et en mise en œuvre de PGES) ;
- Avoir au moins cinq (05) missions d'audit environnemental et social au cours des 5 dernières années ;
- Avoir au moins deux (02) missions d'audit environnemental et social au cours des 3 dernières années sur un projet similaire aux infrastructures du PRSA-BF, financé par le groupe de la Banque mondiale ou la BAD ;
- Avoir une parfaite connaissance du cadre environnemental et sociale de la Banque mondiale notamment les NES 1 ; NES 2 ; NES 3 ; NES4 ; NES5 ; NES 6 ; NES 8 ; NES 10 et des textes nationaux constituera un atout pour le candidat.

Au besoin, le consultant pourra faire recours à une équipe d'enquêteurs de niveau BAC+3 au moins pour la collecte de données sur le terrain.

11. Déroulement et durée des audits

La durée globale des audits environnemental et social et des audits de mise en œuvre des PAR est de trente (30) jours.

ITEM	Désignation	Délai (jour)	Calendrier
0	**Ordre de service de démarrer**	**0**	**T0**
1	Réunion de démarrage	1	T0 + 1 jour
2	Elaboration des projets de Rapports de démarrage	2	T0 + 3 jours
3	Commentaire de l'UGP sur les projets de rapports de démarrage	1	T0 + 4 jours
4	Intégration des commentaires de l'UGP et dépôt des Rapports de démarrage	1	T0 + 5 jours

5	Investigations, collecte de données et élaboration des rapports provisoires	12	T0 + 17 jours
7	Commentaires de l'UGP sur les Rapports provisoires	3	T0 + 20 jours
9	Séances de restitution des rapports provisoires	2	T0 + 22 jours
10	Consolidation des Rapports provisoires	2	T0+ 24 Jours
	Revue des Rapports provisoires par la Banque	3	T0 + 27 jours
13	Intégration des commentaires de l'IDA et production des Rapports finanux	2	T0 + 29 jours
14	**Validation des rapports finaux par l'IDA**	**1**	**T0 + 30 jours**

12. Méthode de sélection et dossier de candidature

La méthode de « Sélection de consultants individuels » telle que décrite dans les « Directives – Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA » Janvier 2011, Version révisée en Juillet 2014, sera utilisée pour la sélection du Consultant individuel. Les dossiers de candidature devront être composés des documents suivants :

- Une lettre de soumission ;
- Un dossier de manifestation d'intérêt, y compris les motivations, les informations sur le soumissionnaire, ses expériences et les preuves de bonne fin d'exécution de missions ;
- Tout document pouvant aider à apprécier la pertinence et à sélectionner le Consultant suivant la qualité /prix.

13. Suivi et validation des audits

Le suivi de l'audit sera assuré par l'équipe de sauvegarde environnementale du PRSA-BF. Le rapport final sera validé après prise en compte des observations de la revue.

14. Logistique pour la réalisation des audits

Le Consultant devra prévoir toute la logistique nécessaire pour la réalisation de ses activités dans le délai imparti : véhicule, ordinateurs, imprimantes, et divers autres équipements nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

15. Coût prévisionnel

L'évaluation du budget de la mission inclura le coût global des prestations, tous les frais connexes y compris (logistique mobilisé, secrétariat, déplacement et autres frais jugés nécessaires à la bonne exécution de la mission).

16. Obligations des parties

16.1. Obligations du consultant

Le Consultant est responsable de :

- la description de la méthodologie utilisée pour réalisation de cet audit de la mise en œuvre des PAR et des PGES ;
- la conception et de la conduite de l'étude conformément politiques opérationnelles de la Banque mondiale et la législation nationale en la matière, y compris le recueil de toute information pertinente auprès de personnes ou structures ressources qu'il identifiera ;
- la fourniture des livrables dans les délais requis, en vue de leur revue et approbation ;
- l'organisation et de la tenue d'un atelier de restitution de l'étude auprès des parties prenantes du programme PRSA-BF dans la ville de Ouagadougou

Les membres de l'équipe devront signer, avant le démarrage de la mission, le code de bonne conduite, et bénéficier d'une sensibilisation en matière de risques et conséquences VBG, y compris EAS/HS.

16.2. Obligations du client

Le Client, la coordination du PRSA (à travers un comité restreint : l'équipe de sauvegarde, du Responsable du Suivi évaluation et l'auditeur interne) coordonnera les activités du Consultant avec les autres unités de gestion régionales. Il sera chargée spécifiquement de :

- Introduire le consultant auprès des autorités locales et des structures partenaires ;
- Faciliter, dans la limite de ses possibilités, l'accès des consultants aux sources d'informations ;
- Fournir aux consultants tous les documents utiles à sa disposition, notamment le CGES, CPR, les NIES les PAR et autres documents du projet (MGP, Plan d'action VBG, etc.) ;
- Participer à l'organisation des ateliers de restitution des rapports provisoires de l'étude
- Veiller aux respects des délais par le consultant
- Valider dans le délai de 7 jours les rapports provisoires transmis par le Consultant

Annexe 2: Atelier d'information et de consultation des parties prenantes de la commune de Bokin

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE
REGION DU NORD
PROVINCE DU PSSORE
COMMUNE DE BOKIN
MAIRIE
SECRETARIAL GENERAL
N°2025-01/MATM/RNRD/PPSR/CBKN/M/SG

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, Nous vaincrons

PROGAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST (PRSA-BF)

PROJET D'AMENAGEMENT DE BAS-FONDS RIZICOLES A GORKI ET IPALLA DANS LA COMMUNE DE BOKIN, REGION DU NORD.

PROCES-VERBAL DE LA RENCONTRE DE CADRAGE AVEC LES PARTIES PRENANTES

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi vingt-trois janvier s'est tenue dans la salle des fêtes de la Mairie de Bokin, une rencontre d'informations et d'échanges entrant dans le cadre de la réalisation de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement des bas-fonds rizicoles des villages de Gorki et Ipalla dans la commune de Bokin, province du Passoré dans la Région du Nord.

Présidée par Monsieur , Président de la Délégation Spéciale de Bokin, la rencontre a débuté à neuf heures vingt-deux minutes (9h 22 mn) par les mots de bienvenue du président de séance. Etaient présents à cette rencontre, les autorités communales, les représentants des services techniques déconcentrés, les responsables de la sécurité, les représentants des autorités coutumières et religieuses, le représentant des coordinations de jeunes et de femmes de Bokin, les représentants des comités villageois de développement (CVD) des deux villages et l'équipe de consultants ayant en charge la réalisation de l'étude.

La liste des participants est annexée au présent procès-verbal.

La rencontre a porté essentiellement sur les points suivants :

- Consultations publiques avec les autorités communales, les services techniques ;
- Echanges individuelles avec les autorités administratives, les services techniques ;

- Enquêtes environnementale et sociale ;
- Inventaire forestier ;
- Enquêtes socioéconomiques auprès des personnes affectées par le projet (PAP)
- Dépouillement-saisie -traitement et analyse des données collectées ;
- Evaluation des impacts et risques environnementaux et sociaux liés au sous-projet ;
- Rédaction du rapport ;
- Transmission de la NIES au PRSA/Banque mondiale ;

A l'issue de la présentation du consultant, les participants ont posé des questions d'éclaircissement, relevé des préoccupations et craintes, et formulé des suggestions et recommandations.

1. **Au titre des questions d'éclaircissement, nous notons :**

Questions/Préoccupation/Commentaires	**Réponses apportées**
– Comment se fera la compensation ? Aussi, est ce que le bureau d'études associera les services de l'environnement dans l'inventaire des ligneux ?	– Il y aura une compensation écologique pour les arbres impactés à travers des plantations compensatoires. Également, une compensation des biens privés affectés. – Le bureau dispose d'experts qui feront l'inventaire forestier. Toutefois, ces derniers travailleront en étroite collaboration avec le service de l'environnement durant la phase d'inventaire
– Quels ont été les critères de choix des deux villages bénéficiaires de l'aménagement	– Les deux villages bénéficiaires de l'aménagement sont issus des études techniques réalisées par un projet du même bailleur. Ainsi, étant donné que les basfonds des deux villages disposaient déjà d'études technique, ils ont été retenus pour bénéficier de l'aménagement
– Quand est ce que le site sera rendu exploitable	– Il est prévu que le site soit aménagé et mis à disposition des exploitants pour la campagne hivernale prochaine.
– Mettre l'accent sur la prévention des VBG et des IST dans la mise en œuvre du projet	– Des codes de bonne conduite sont signés par tous les acteurs intervenant dans le cadre du projet. Aussi, des sensibilisations seront effectuées tout au long de la phase d'exécution des travaux afin d'éviter au mieux les IST et les VBG

2. **Au titre des suggestions formulées, il s'agit :**

- Veuillez à ce que le délai d'exécution des travaux et les cahiers de charge soient respectés ;
- Assurer une communication permanente et interactive avec l'ensemble des parties prenantes et à toutes les étapes de l'étude ;
- Impliquer suffisamment les services techniques locaux ainsi que les personnes ressources à la conduite de l'étude, particulièrement à la phase de recensement ;
- Sensibiliser les populations sur les mesures préventives sanitaires avant le démarrage des travaux pour éviter toute situation désagréable ;
- Impliquer les autorités coutumières pour les rituels en ce qui concerne la protection éventuelle des sites sacrés ;

Les échanges ont pris fin à onze heures trente minutes (11h 30 mn) par les mots de clôture de Monsieur **Ali OUEDRAOGO**, président de séance, en remerciant l'assemblée de sa participation et en affirmant la disponibilité de la délégation spéciale à accompagner tout le processus de réalisation de l'étude.

Bokin, le 23 janvier 2025

Ont signé

Le consultant

Président de séance

Province du Passo
Le Président
Délégation Spéciale de la C
Commune de Bokin

Administrateur Civil

Annexe 3: Atelier d'information et de consultation des parties prenantes de la commune de Boussou

PROCES-VERBAL DE LA RENCONTRE DE CADRAGE AVEC LES PARTIES PRENANTES

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi vingt-trois janvier s'est tenue dans la salle de réunion de la Mairie de Boussou, une rencontre d'information et d'échanges dans le cadre de la réalisation de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) du sous-projet d'aménagement du bas-fond de Tamounouma dans la commune de Boussou, région Nord pour le compte du Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).

Présidée par Monsieur Président de la Délégation Spéciale de la commune de Boussou, la rencontre a débuté à neuf heures quarante-cinq minutes par les mots de bienvenue du président de la séance. Etaient présents à cette rencontre, les représentants de l'Unité de Gestion Régionale (UGR) de la région du Nord, les autorités communales, les autorités coutumières, les services techniques déconcentrés et décentralisés, les organisations socioprofessionnelles, les organisations de la société civiles et l'équipe de consultants du bureau EXPERIENS qui a en charge la réalisation de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) du sous-Projet d'aménagement du bas-fond de Tamounouma dans la commune de Boussou, Région du Nord dans le cadre du PRSA-BF.

Après les salutations d'usage, le président de séance a souhaité la bienvenue aux participants, procédé à la présentation des membres de l'assemblée et à une brève description de l'objet de la rencontre.

A la suite du président de séance, Monsieur , consultant à EXPERIENS, a rappelé l'objet de la rencontre et les enjeux du projet. Il a été assisté de Monsieur Ben Rachid Représentant de l'UGR-PRSA Nord. Ensemble, ils ont invité les participants à échanger de façon franche afin de permettre une bonne compréhension et une bonne appropriation du sous-projet en exprimant leurs préoccupations, attentes tout en proposant des recommandations pour une bonne mise en œuvre du sous-projet.

Pour une meilleure compréhension des participants, le consultant a présenté la démarche d'élaboration de la NIES dont les grands points sont énumérés ci-dessous :

1. la présentation du sous-Projet d'aménagement du bas-fond de Tamounouma dans la commune de Boussou, Région du Nord dans le cadre du PRSA-BF ;
2. la description sommaire des impacts potentiels ;
3. la présentation des objectifs et de la méthodologie de réalisation de l'étude ;
4. le recueil des questions, préoccupations, suggestions, attentes et des propositions des parties prenantes.

A l'issue des échanges, les participants ont posé des questions d'éclaircissement, relevé leurs préoccupations et craintes et formulé des suggestions.

1. **Au titre des questions d'éclaircissement, nous notons** :

- Comment se fera la répartition des parcelles de cultures après l'aménagement ?
- Comment se feront les différentes compensations d'autant plus qu'il y a des exploitants et des propriétaires terriens sur le site ?
- Le projet prévoit-il accompagner les PDI et les femmes dans le cadre de cet aménagement ? Comment ?

- Les établissements scolaires pourraient-ils bénéficier de l'accompagnement du projet en termes d'acquisition d'une parcelle chacune pour leur jardin scolaire ?
- Est-ce que le projet va réellement prendre en compte les questions de VBG, ce d'autant plus que certains projets ont toujours promis le faire et cela est resté sans une suite favorable ? Dans la mise en œuvre du projet, comment le projet entend-il atteindre ses objectifs en matière de VBG ? Autrement dit, quelle sera l'implication du service social communal dans la mise en œuvre du projet ?

2. **Au titre des réponses apportées respectivement à chacune de ces questions, nous retenons que :**

- Pour ce qui concerne la répartition des parcelles, l'UGR en collaboration avec les Consultants du Bureau d'études EXPERIENS estiment que la répartition des parcelles sera décidée par la population lors des consultations futures concernant le bas-fond. Toutefois, ils ont tenu à rappeler que quelle que soit la forme de distribution qui aurait été arrêtée, il se peut que les propriétaires et les exploitants n'aient pas les mêmes superficies. Cependant, même si les superficies tendent à se réduire, l'accompagnement dans prévu par le projet en matière d'itinéraire technique devrait permettre de compenser en partie le manque à gagner
- A la question suivante, les consultants ont souligné que conformément aux TDRs de cette mission, toutes les parties prenantes seront associées, y compris les couches vulnérables (Femmes, jeunes, personnes déplacées internes (PDI), personnes du troisième âge et personnes vivant avec un handicap). Le projet est regardant sur leurs conditions de vie ;
- Pour ce qui concerne la doléance d'acquisition d'une parcelle de cultures pour les scolaires, une loi concernant l'alimentation et la nutrition en milieu scolaire est en adoption sur initiative présidentielle pour ***« assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour »***. Dans ce cadre, il serait louable que les bénéficiaires songent à accompagner les éducateurs dans cette lancée d'acquérir une parcelle au compte de chaque établissement que les parents aménageront et entretiendront pour le comte des cantines scolaires locales ;
- Pour la préoccupation concernant la prise en compte des VBG dans la mise en œuvre du programme, il a clairement été notifié que conformément aux TDRs et aux composantes du projet PRSA, un point d'honneur a été accordé à la prise en compte des VBG, EAS, HS et VCE. Il est attendu des acteurs à la base une proposition de mécanismes pouvant permettre d'identifier, d'enregistrer et de traiter toutes les plaintes conformément au contexte social et la législation en vigueur en la matière. Des propositions et des suggestions pour la prise en compte des VBG, EAS, HS et VCE ont été faites.

La visite du site a permis d'identifier que le bas-fond appartient à un même lignage du patronyme « Rayaïssé ou Dayaïssé » chapeauté par le feu patriarche Rayaïssé Raphaël et que le site avait initialement été aménagé par le projet riz pluvial (PRP) en 2016.

3. **Au titre des suggestions formulées, il s'agit de :**

- Capitaliser les informations des études précédentes ;
- une implication de tous les acteurs (institutionnels, propriétaires terriens et coutumiers) dans la mise en œuvre du projet afin d'escompter un bon suivi des travaux et un meilleur

accompagnement des différentes parties prenantes associées directement ou indirectement au sous-projet d'aménagement du bas-fond ;
- une meilleure communication et une sensibilisation des populations autour du projet ;
- une sensibilisation des entreprises et des employés sur le respect des us et coutumes locales en prenant attache avec les autorités coutumières avant toute intervention ;
- un accompagnement des populations dans leur réinstallation, qu'elle soit physique ou économique afin de réduire leur vulnérabilité en partie liée à la situation sécuritaire ;
- une attribution de parcelle de cultures à chaque établissement pour l'approvisionnement en vivres de leur cantine scolaire ;
- une indemnisation des différentes pertes (terres, arbres et autres biens) qui seraient subies par les PAP afin de réduire leur état de vulnérabilité ;
- une focalisation prioritaire sur la main d'œuvre locale avant tout autre recrutement ;
- un renforcement des capacités des acteurs et une sensibilisation des parties prenantes sur les VBG, EAS, HS et VCE ;
- la signature d'un code de bonne conduite par toutes les entreprises et leurs employés pour prévenir et éviter les cas de VBG, EAS, HS et VCE ;
- La lutte contre toutes sortes de violences basées sur le genre à travers des campagnes de sensibilisation et la mise en pratique des dispositions règlementaires.

4. Au titre de la définition de la date butoir :

La date butoir du dimanche 26 janvier 2025 a été retenue.

Les échanges ont pris fin à onze heures quarante-cinq minutes par les mots de clôture de Monsieur [redacted] président de séance. Il a remercié l'assemblée pour sa participation et affirmé la disponibilité de la Délégation Spéciale à accompagner tout le processus de réalisation de la NIES.

Boussou, le 23 janvier 2025

Ont signé :

Le Président de séance | **Le Consultant**

Région du Nord Commune de Boussou Le Président La Délégation Spéciale Province du Zondoma

Représentant de l'UGR-PRSA/ Nord | Représentant des autorités coutumières

Le Président du CVD (COVED) de Tamounouma

Annexe 4: Atelier d'information et de consultation des parties prenantes de la commune de Oula

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

SOUS-PROJET D'AMENAGEMENT DE BAS-FONDS DANS LA COMMUNE DE OULA, PROVINCE DU YATENGA, REGION DU NORD

Experiens

PROCES-VERBAL DE LA RENCONTRE DE CADRAGE AVEC LES PARTIES PRENANTES

L'an deux mil vingt-cinq et le Jeudi vingt-trois Janvier s'est tenue dans la salle de réunion de la Mairie Oula, une rencontre d'information et d'échange dans le cadre de la réalisation de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) du sous-projet d'aménagement de bas-fonds dans la Commune de Oula, Province du Yatenga, Région du Nord.

Présidée par Monsieur Secrétaire Général de la Mairie de Oula, la rencontre a débuté à neuf heure quarante deux minutes par les mots de bienvenue du président de la séance. Etaient présents à cette rencontre, les autorités communales, les représentants des autorités coutumières, les représentants des villages de Bourbo et de Filly, les services techniques de l'Etat, les organisations de la société civiles, l'Unité Gestion Régionale du Programme Résilience du Système Agricole en Afrique de l'Ouest (PRSA-BF) et l'équipe de consultants du bureau EXPERIENS mandaté pour la réalisation de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES). La liste des participants est annexée au présent procès-verbal.

Après les salutations d'usage, le président de séance a souhaité la bienvenue aux participants et procédé à une brève description de l'objet de la rencontre. A la suite de celui-ci, chef d'antenne régional du Nord du PRSA et du cabinet EXPERIENS, ont procédé à une brève description de l'objet de la rencontre qui a porté essentiellement sur les points suivants :

- le contexte et justification du sous-projet d'aménagement des bas-fonds dans la commune de Oula ;
- la description des impacts potentiels du sous-projet ;
- les objectifs de l'étude :
- la présentation de la démarche méthodologique de l'étude.

La communication a été faite par du cabinet EXPERIENS. A la fin de sa présentation il a invité les participants à échanger de façon franche

afin de permettre une bonne compréhension du sous-projet, mais aussi à exprimer leurs préoccupations, attentes et recommandations.

A l'issue de la présentation du consultant, les participants ont posé des questions d'éclaircissement, relevé des préoccupations et craintes et formulé des suggestions et recommandations.

1. **Au titre des questions d'éclaircissement, nous notons** :

- Comment va se faire les compensations pour les arbres qui seront abattus ? est ce qu'il y aura une compensation écologique ?
- Comment s'assurer que cette compensation écologique ne sera pas escamotée ?
- Est-ce que les travaux d'aménagement finiront à temps car à partir du mois de Mai il y aura les premières pluies ?
- Est-ce que les femmes auront l'opportunité d'avoir des parcelles sur les sites qui seront aménagés ?
- Est-ce que le projet à prévu des forages ou des retenues d'eau sur les sites pour pallier le manque de pluie ?
- Est-ce que le projet a pris en compte les Volontaires pour la Défense et la Patrie (VDP) pour ce qui est des questions sécuritaires ?

2. **Au titre des réponses apportées, nous avons :**

- Les questions de compensation seront discutées après l'inventaire des biens dans l'emprise du projet lors des prochaines étapes des études da sauvegarde environnementale et sociale. Il y aura assurément une compensation écologique car le bailleur de fonds y tient beaucoup.
- Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) fera ressortir toutes les directives pour mener à bien cette compensation écologique et les services techniques en charge de l'environnement et d'autres parties prenantes seront associées.
- En ce qui concerne les craintes sur le phasage des travaux d'aménagement, des instructions ont été données et des dispositions sont prises pour que les activités soient exécutées dans le temps pour que les bas-fonds soient exploités en cette saison pluvieuse, car nous sommes dans une situation d'urgence.
- Les femmes comme tout autre personne, auront l'opportunité d'avoir des parcelles sur les sites aménagés car le projet se veut inclusive. D'ailleurs dans les textes nationaux, les femmes ont droit à un quota de parcelles pour ce qui des aménagements.

- Oui, il est prévu des forages pour que les producteurs puissent mener des activités de contre saison et palier aussi le manque d'eau.
- Pour ce qui est de la prise en compte des VDP, il faut souligner que le projet a recruter en son sein un expert en sécurité, qui travaille en synergie avec les forces de défense et de sécurité dans ses zones d'intervention.

3. Au titre des suggestions formulées, il s'agit :

- Toujours adopter une démarche qui permet la participation de toutes les parties prenantes dans le processus du projet comme vous le faite actuellement ;
- Assurer une communication permanente et interactive avec l'ensemble des parties prenantes et à toutes les étapes du sous-projet ;
- Impliquer suffisamment les autorités administratives les services techniques locaux ainsi que les personnes ressources à la mise en œuvre du sous-projet ;
- Préserver certains arbres utiles dans l'emprise des bas-fonds.
- Réaliser des reboisements compensatoires et impliquer les services techniques départementaux.
- Trouver un consensus avec les propriétaires terriens.
- Sensibiliser les travailleur et les populations hôtes sur les VBG car souvent ce sont les filles et les jeunes femmes qui partent vers les ouvriers.

Les échanges ont pris fin à douze heures sept minutes par les mots de clôture de Monsieur Lébasan Augustin KOUSSOUBE, président de séance qui, a remercié l'assemblée pour sa participation et affirmé la disponibilité de la Délégation Spéciale à accompagner tout le processus de réalisation du sous-projet.

Oula, le 23 janvier 2025

ont signé

Le consultant **Président de séance**

Annexe 5:Communiqué portant date butoir dans la commune de Bokin

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE
-=-=-=-=-=-=-=-=-
REGION DU NORD
-=-=-=-=-=-=-=-=-
PROVINCE DU PSSORE
-=-=-=-=-=-=-=-=-
COMMUNE DE BOKIN
-=-=-=-=-=-=-=-=-
MAIRIE
-=-=-=-=-=-=-=-=-
SECRETARIAL GENERAL
-=-=-=-=-=-=-=-=-
N°2025- 02/MATM/RNRD/PPSR/CBKN/M/SG

BURKINA FASO
-=-=-=-=-=-=-=-=-
La Patrie ou la Mort, Nous vaincrons

COMMUNIQUE ADMINISTRATIF

Le Président de la délégation Spéciale de la Commune de Bokin, a l'honneur d'informer la population que dans le cadre des activités du **Projet de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)**, il est prévu **des travaux d'aménagement de bas-fond rizicoles à Gorki et Ipalla dans la commune de Bokin.**

La phase des études environnementales et sociales a démarré et comprend le recensement des biens existants dans l'emprise du sous-projet **d'aménagement des deux bas-fonds dans la commune de Bokin**.

L'évaluation des impacts et le recensement des biens ainsi que des personnes seront ouverts à partir du **samedi vingt cinq janvier deux mille vingt-cinq (25/01/2025)**

Par conséquent, toute personne possédant des biens dans les emprises des deux sites est priée de les faire recenser. Aussi, je tiens également à rappeler que toute occupation nouvelle des emprises du sous-projet au-delà du **25/01/2025 (date du début de recensement)**, ne sera pas enregistrée au titre des biens affectés ni éligible à une quelconque compensation.

J'attache du prix à l'application de ces dispositions pour faciliter le déroulement de cette importante étape de préparation du sous-projet dont bénéficie notre commune.

Ampliations

-HC/YAKO
-CRIEUR PUBLIC
-CHRONO

Le Président de la délégation Spéciale

Province du Passore
Le Président
de la Commune de Bokin

Administrateur Civil

Annexe 6: Arrêté et communiqué portant date butoir commune de Boussou

REGION DU NORD
.....
PROVINCE DE ZANDOMA
.....
COMMUNE DE BOUSSOU
.....
MAIRIE DE BOUSSOU
.....
SECRETARAIAT GENERAL

BURKINAFA – FASO
.....
LA PARTIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS

ARRETE N°2025.04/RNRD/PDZM/CBSU/M-BSU/SG

Portant fixation de date buttoir d'éligibilité du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des travaux d'aménagement de bas fond dans la commune de Boussou

LE PRESIDENT DE LA DELAGATION SPECIALE DE BOUSSOU

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition modifiée du 25 mai 2024 ;

Vu le décret N° 2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier ministre du Burkina Faso ;

Vu le décret N°2024-0908 /PRES/PM du 08 décembre portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;

Vu la loi N°055-2004/AN du 21 décembre 2004, portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso, ensemble ses modificatifs, ensemble de ses modifications ;

Vu la loi N°014-2006/AN du 09 mai 2006, portant détermination des ressources et des charges des collectivités territoriales au Burkina Faso ;

Vu la loi 10/96/ du 21 avril 1998 portant modifications d'intervention de l'Etat et répartition de compétences entre l'Etat et les autres acteurs du développement ;

Vu le décret N°2006-204/PRES/PM/MFB/MATD du 15 mai 2006, portant régime financier et comptable des collectivités territoriales au Burkina Faso ;

Vu le décret n°2022-004/PRES/MPSR du 1er février 2022 portant dissolution des conseils de collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal de mise en place des organes de la Délégation Spéciale de la commune de Boussou en date du 22 Juin 2022 ;

Vu l'arrêté n°2022-022/MATDS/RNRD/PZDM/HC-GRC/SG du 15 novembre 2022 portant modification de l'arrêté n°2022-009/MATDS/RNRD/PZDM/HC-GRC/SG du 24 juin 2022 portant nomination des membres de la Délégation Spéciale de la commune de Boussou ;

Vu le décret n°2007-775/PRES/PM/MEF du 22 novembre 2007, portant réglementation générale des projets ou programmes de développement exécutés au Burkina Faso ;

Vu le décret n°2007-775/PRES/PM/MEF du 22 novembre 2007, portant réglementation générale des projets ou programmes de développement de catégories B ;

Vu le décret n° 2006-362/PRES/PM/MEDEV/MATD/MFD/MAHRH/MID/MECV du 20 juillet 2006, portant politique nationale d'aménagement du territoire ;

Vu le décret n°2007-610/PRES/PM/MAHRH du 4 octobre 2007, portant de sécurisation Foncière en Milieu Rural ;

Vu le décret N°2015- 1187 / PRES/ TRANS/ PM/ MERH/ MATD/ MME/ MS/ MARHASA/ MRA/MICA/ MHU/MIDT/ MCT du 22 octobre, portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale ;

ARRETE

Article 1er : il est prévu dans le cadre des travaux d'aménagement de bas fond, découlant des activités du Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA-BF), un recensement des biens ainsi que des personnes impactées par les travaux.

Article 2 : le recensement débutera le **26/01/2025** à 09h00mn.

Article 3 : passé ce délai (la date du début du recensement), toute nouvelle occupation des emprises du projet, ne sera pas enregistrée au titre des biens affectés et ne sera éligible à aucune forme de compensation.

Article 4 : toute personne propriétaire et/ou exploitante de biens sur l'emprise du projet est invitée à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de se faire recenser ainsi que ses biens.

Boussou le 22/01/2025

Le Président de la délégation Spéciale

Région de [illegible]
Commune de [illegible]
Le Président
La Délégation Spéciale
Province du Zondoma

Secrétaire Administratif

AMPLIATIONS :
-HC/GRCY
-DPARA/ZDM
- PRSA-BF
- Archives /chrono

REGION DU NORD
.....
PROVINCE DE ZANDOMA
.....
COMMUNE DE BOUSSOU
.....
MAIRIE DE BOUSSOU
.....
SECRETARAIAT GENERAL

N°2025__03/RNRD/PZDM/CBSU/M-BSU/SG

BURKINAFA – FASO
.....
La Partie ou la mort, nous vaincrons

Boussou, le 22/01/2025

COMMUNIQUE ADMINISTRATIF

Le Président de la délégation Spéciale de la Commune de Boussou a l'honneur d'informer la population que, dans le cadre des activités du Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA-BF), il est prévu des travaux d'aménagement d'un bas fond dans le village de Tamounouma, commune de Boussou.

La phase des études environnementales et sociales a démarré et comprend le recensement des biens existants dans l'emprise du sous-projet d'aménagement de bas fond.

Le recensement des biens ainsi que des personnes seront ouverts à partir du **26/01/2025.**

Par conséquent, toute personne possédant des biens dans les emprises est priée de les faire recenser. Aussi, je tiens également à rappeler que toute occupation nouvelle des emprises du projet au-delà du **26/01/2025 (date du début de recensement)**, ne sera pas enregistrée au titre des biens affectés, ni éligible à une quelconque compensation.

J'attache du prix à l'application de ces dispositions pour faciliter le déroulement de cette importante étape de préparation du sous-projet qui va bénéficier à notre commune.

Région du Nord
Commune de Boussou
Le Président
La Délégation Spéciale
Province du Zondoma

Secrétaire Administratif

Diffusion :

- Radios locales : 1 fois matin et soir durant cinq (05) jours
- Journaux de la place : deux (02) publications

Annexe 7: Communiqué portant date butoir dans la commune de Oula

REGION DU NORD
.....
PROVINCE DU YATENGA
.....
COMMUNE DE OULA
.....
MAIRIE DE OULA
.....
SECRETARIAT GENERAL

N°2025-0003/RNRD/PYTG/C-ULA/M-ULA/SG

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort,
nous Vaincrons !

OULA, le 23 janvier 2025

COMMUNIQUE ADMINISTRATIF

Le Président de la délégation Spéciale de la Commune de Oula a l'honneur d'informer la population que dans le cadre des activités du **Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA-BF)**, il est prévu des travaux d'aménagement de bas-fonds dans la commune de Oula dans les villages de **Bourbo** et **Filly**.

La phase des études environnementales et sociales a démarré et comprend le recensement des biens existants dans l'emprise du sous-projet d'aménagement des bas-fonds dans la commune de Oula.

L'évaluation des impacts et le recensement des biens ainsi que des personnes seront ouverts à partir du **dimanche 26 janvier 2025.**

Par conséquent, toute personne possédant des biens dans les emprises est priée de les faire recenser.

Il rappelle aussi que toute occupation nouvelle des emprises du sous-projet au-delà du **dimanche 26 janvier 2025 (date du début de recensement)**, ne sera pas enregistrée au titre des biens affectés ni éligible à une quelconque compensation.

Le Président de la délégation spéciale sait compter sur la compréhension et la bonne collaboration de toute la population pour la réussite de cette importante étape de préparation du sous-projet dont bénéficie notre commune.

Pour le Président de la délégation Spéciale et P/D
Le Secrétaire général

Province du Yatenga Commune de Oula Le Secrétaire Général

Ampliation
-HC/YTG
-Radio Wend-panga pour diffusion : en francais ,Mooré ;
-Chrono /archives

Médaillé d'Honneur des Collectivités Territoriales

Annexe 8: Consultation des parties prenantes durant la phase d'étude environnementale et sociale à Bokin

N°	Cibles	Date de rencontre
	Autorités communales de Bokin	23/01/2025
	CEB de Bokin I et II	23/01/2025
	Service de l'Action Humanitaire de Bokin	23/01/2025
	Service départemental de l'Agriculture de Bokin	23/01/2025
	Service départemental de l'Environnement de Bokin	23/01/2025
	Service départemental de l'élevage de Bokin	23/01/2025
	Lycée départemental de Bokin	28/01/2025
	Centre Médical de Bokin	29/01/2025

Source : NIES des travaux d'aménagement de basfond dans la commune de Bokin,, février 2025

N°	Cibles	Date de rencontre
1.	Assemblée générale villageoise à Ipalla	24/01/2025
2.	Focus-group jeunes de autorités coutumières à Ipalla	24/01/2025
3.	Focus-group avec les femmes à Ipalla	24/01/2025
4.	Assemblée générale villageoise à Gorki	27/01/2025
5.	Focus-group avec les autorités coutumières de Gorki	27/01/2025
6.	Focus-group avec les jeunes de Gorki	27/01/2025
7.	Focus-group avec les femmes de Gorki	27/01/2027

Source : NIES des travaux d'aménagement de basfond dans la commune de Bokin,, février 2025

Localités et types d'entretien	Hommes	Femmes	Jeunes		Total
			Garçon	Fille	
Rencontre de groupe à Gorki	58	32	11	14	115
Rencontre de groupe à Ipalla	24	46	3	7	80
Groupe des participants à la rencontre de cadrage	23	1	0	0	24
Entretiens individuels avec les Services techniques et personnes ressources	10	1	0	0	11
Total	**115**	**80**	**14**	**21**	**230**
Pourcentage	**50%**	**34,78%**	**6,09%**	**9,13%**	**100,00%**

Source : NIES des travaux d'aménagement de basfond dans la commune de Bokin,, février 2025

Annexe 9: Consultation des parties prenantes durant la phase d'étude environnementale et sociale à Boussou

N°	**Cibles**	**Date de rencontre**
1.	Direction provinciale en charge de l'Agriculture du Zondoma	22/01/2025
2.	Direction provinciale en charge de l'Action humanitaire et de la solidarité nationale	22/01/2025
3.	Délégation Spéciale de la commune de Boussou	23/01/2025
4.	Service social communal de la Mairie de Boussou	23/01/2025
5.	CEB Boussou	23/01/2025
6.	Lycée de Tamounouma	23/01/2025
7.	CSPS de Tamounouma	24/01/2025
8.	Service départemental en charge de l'Agriculture de Boussou	24/01/2025
9.	Service départemental en charge de l'Elevage de Boussou	24/01/2025
10	Unité d'Appui Technique à l'Agriculture	24/01/2025
11	Populations de Tamounouma (Assemblée Générale Villageoise)	25/01/2025
12	Femmes de Tamounouma (productrices de riz)	25/01/2025
13	Jeunes de Tamounouma	25/01/2025
14	Autorités coutumières du village de Tamounouma	25/01/2025
15	Producteurs du basfond de Tamounouma	26/01/2025
16	Service départemental en charge de l'Environnement de Boussou	28/01/2025

Source : NIES des travaux d'aménagement de basfond dans la commune de Bokin,, février 2025

Tamounouma	**Hommes**	**Femmes**	**Jeunes**		**Total**
			Garcons	**Filles**	
	141	18	17	17	193

Source : NIES des travaux d'aménagement de basfond dans la commune de Bokin,, février 2025

Annexe 10: Consultation des parties prenantes durant la phase d'étude environnementale et sociale à Oula

Localités et types d'entretien	Homme	Femme	Jeunes		Total
			Garçon	Fille	
Oula : Atelier d'information et d'échange avec les Partie prenantes	19	02	-	-	21
Filly: AGV et Focus	29	20	16	15	80
Bourbo : AGV et Focus	36	28	10	12	86
Oula-Ouahigouya : entretiens individuels avec les Services techniques et personnes ressources	12	02	-	-	14
Total	**96**	**52**	**26**	**27**	**201**

Source : NIES des travaux d'aménagement de basfond dans la commune de Bokin,, février 2025

Annexe 11:Avis favorable sur la faisabilité environnementale du PRSA

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE NATIONALE DES EVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

Arrêté n°2024-288/MEEA/SG/ANEVE portant avis favorable sur la faisabilité environnementale du Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest, Composante Burkina Faso (PRSA-BF) au profit du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques.

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Visa CFne 00424 du 09/04/2024

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;

Vu le Décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;

Vu le Décret n°2023-1738/PRES-TRANS/PM du 17 décembre 2023 portant remaniement du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2023-0277/PRES-TRANS/PM/MEEA du 22 mars 2023 portant organisation du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement ;

Vu la Loi n°023/94/ADP du 19 mai 1994 portant Code de santé publique au Burkina Faso ;

Vu la Loi n°002-2001/AN du 8 février 2001 portant Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau ;

Vu la Loi n°034-2002/AN du 14 novembre 2002 portant Loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso ;

Vu la Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso, ensemble ses modificatifs ;

Vu la Loi n°022-2005/AN du 24 mai 2005 portant Code de l'hygiène publique au Burkina Faso ;

Vu la Loi n°010-2006/AN du 31 mars 2006 portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso ;

Vu la Loi n°026-2007/AN du 20 novembre 2007 instituant un contrôle des engrais au Burkina Faso ;

Vu la Loi n°028-2008/AN du 13 mai 2008 portant Code du travail au Burkina Faso ;

Vu la Loi n°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural au Burkina Faso ;

Vu la Loi n°003-2011/AN du 5 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso ;

Vu La loi n°034-2002/AN du 14 novembre 2002 portant orientations relatives au pastoralisme au Burkina Faso.

Vu la Loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso ;

Vu la Loi n°064-2012/AN du 20 décembre 2012 portant régime de sécurité en matière de biotechnologie au Burkina Faso ;

Vu la Loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso ;

Vu la Loi n°026-2017/AN du 15 mai 2017 portant contrôle de la gestion des pesticides au Burkina Faso ;

Vu le Décret n°2015-1187/PRES-TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS /MARHASA/ MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social ;

Vu le Décret n°2020-0632/PRES/PM/MINEFID/MEEVCC du 16 juillet 2020 portant érection du Bureau National des Evaluations Environnementales (BUNEE) en Etablissement Public de l'Etat à caractère Administratif ;

Vu le Décret n°2024-0192/PRES-TRANS/PM/MEEA/MEFP du 07 mars 2024 portant approbation des statuts de l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales ;

Vu l'Arrêté n°2020-835/MEEVCC/CAB du 03 décembre 2020 portant organisation, attributions et fonctionnement des structures et services de la Direction Générale de l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE) ;

Suite à l'examen des rapports du Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), du Cadre Politique de Réinstallation (CPR) et du Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) du Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest, Composante Burkina Faso (PRSA-BF), aux recommandations du Comité Technique sur les Evaluations Environnementales (COTEVE) et à la demande du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques.

ARRÊTE

Article 1 : Conformément à l'article 32 du décret n°2015-1187/PRES-TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social, il est émis un avis favorable sur la faisabilité environnementale du Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest, Composante Burkina Faso (PRSA-BF) au profit du Ministère de l'Agriculture.

Article 2 : Le Ministère de l'Agriculture, promoteur du Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest, Composante Burkina Faso (PRSA-BF), cité à l'article 1 est tenu au respect du plan cadre de gestion environnementale, du plan cadre de Politique de Réinstallation et du plan cadre de Gestion des Pestes et Pesticides contenu dans les rapports (CGES, CPR et PGPP) du PRSA-BF conformément aux prescriptions ci-dessous :

❖ **POUR LE CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE**

- prendre des dispositions idoines pour réaliser des études spécifiques des projets et sous-projets du PRSA-BF ;
- actualiser le PGES opérationnel de l'année 2024 ;
- mettre en place de concert avec l'administration et les autorités municipales, un cadre de concertation et assurer sa fonctionnalité pour faciliter l'acceptabilité sociale des projets dans les zones du PRSA-BF ;
- prendre des dispositions pour informer et impliquer les autorités locales dans les différentes zones d'intervention du PRSA-BF ;
- prévoir des protocoles d'exécution en lien avec la mise en œuvre des PGES des sous projets ;
- veiller à ce que les clauses environnementales et sociales soient respectées par les entreprises dans la réalisation des sous projets du PRSA-BF ;

- renforcer les actions d'information et de sensibilisation au profit des populations et l'ensemble des parties prenantes des zones d'intervention du PRSA-BF ;
- impliquer davantage les structures décentralisées et déconcentrées (les mairies, les préfectures et les directions techniques) dans la mise en œuvre des projets du PRSA-BF ;
- Respecter les us et coutumes des populations des localités concernées par le PRSA-BF ;
- Prendre des dispositions pour la sécurisation foncière conformément aux dispositions légales au profit des bénéficiaires ;
- Mettre en place des mécanismes de gestion des plaintes et griefs.

❖ **POUR LE CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION**

- Veiller au respect de tous les éventuels engagements qui seront pris auprès des populations et des autorités administratives durant toutes les phases du PRSA-BF ;
- prendre des dispositions pour respecter les procédures d'acquisition des terres conformément à la législation en vigueur ;
- respecter les us et coutumes des différentes localités concernées par les sous-projets du PRSA-BF ;
- veiller à l'indemnisation effective des biens économiques et physiques des PAP avant le début des activités des sous-projets du PRSA-BF conformément à la règlementation nationale ;

❖ **POUR LE PLAN DE GESTION DES PESTES ET PESTICIDES**

- Prendre des dispositions pour doter les producteurs par coopératives d'infrastructures de stockage et de gestion des pesticides ;
- Prévoir des campagnes de sensibilisations des acteurs sur les risques sanitaires et environnementaux de l'utilisation des pesticides et promouvoir la production et l'utilisation des biopesticides et autres méthodes physiques ;
- prévoir une stratégie d'élimination des emballages vides de pesticides de concert avec les parties prenantes ; prévoir le renforcement des capacités des structures déconcentrées et décentralisées impliquées dans la mise en œuvre des projets du PRSA-BF ;
- prioriser le recrutement de la main d'œuvre locale.

Article 3 : Nonobstant la mise en œuvre des prescriptions émises dans le présent avis, le Ministère de l'Agriculture, promoteur du Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest, Composante Burkina Faso (PRSA-BF), demeure responsable de toute atteinte à l'environnement, à la santé humaine et animale découlant de ses activités qui viendrait à se produire.

Article 4 : Conformément à sa mission de suivi environnemental, le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement, à travers ses structures compétentes, procèdera périodiquement au contrôle du fonctionnement des réalisations, au suivi et à la surveillance des impacts environnementaux tout au long du cycle de vie des projets du PRSA-BF.

Article 5: L'administration se réserve le droit de procéder, à la suspension ou au retrait de l'avis favorable sur la faisabilité environnementale lorsque le Ministère de l'Agriculture, promoteur du Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest, Composante Burkina Faso (PRSA-BF), ne respecte pas d'une manière ou d'une autre les mesures prescrites à l'article 2 du présent arrêté.

Article 6 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 12 AVR 2024

Ampliations :

- SG/MEEA ;
- Gouvernorats/Est, Nord, Hauts-Bassins, Centre-Sud, Centre-Ouest, Boucle du Mouhoun ;
- DRE /Est, Nord, Hauts-Bassins, Centre-Sud, Centre-Ouest, Boucle du Mouhoun) ;
- DRARAH /Est, Nord, Hauts-Bassins, Centre-Sud, Centre-Ouest, Boucle du Mouhoun)
- Mairies de Dédougou, Ouahigouya, Fada N'Gourma et Tenkodogo ;
- ANEVE.

Le Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement

Le Ministre

Chevalier de l'Ordre du Mérite du Développement Rural, avec Agrafe Environnement

Annexe B : Consultation dans le cadre de l'audit de la mise en œuvre des travaux d'aménagement de basfonds

Annexe 12: Entretien avec le Chef d'Antenne Régional du PRSA-BF du Nord

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le ...lundi 20 octobre..... s'est tenue à partir de 12.h.45.mn. à..Ouahigouya.. une séance d'échange avec .....

(service) ...UGP/PRSA-BF.....
(Fonction)....Chef d'Antenne.....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Filly et Bouroa..

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Contexte de l'audit.....
- .....
- Activités menées.....
- .....
- Points forts.....
- .....
- Difficultés et insuffisances.....
- .....
- Recommandations et actions correctives.....
- .....
- Attentes vis-à-vis du projet.....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Identification et délimitation des bas-fonds
- Réalisation des NIES et PAR
- Remise des sites aux entreprises
- Démarrage des travaux d'aménagement

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Adhésion des populations bénéficiaires
- Consultations des parties prenantes
- Emploi de la main d'œuvre locale

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Non-respect des procédures de mise en œuvre
- Déficit de communication
- Retard de paiement des ouvriers
- Suspension des travaux sur les sites

4. Principales recommandations ou mesures correctives

- Régularisation du passif
- Reprise rapide des travaux

La rencontre a pris fin à ...13... heures ..37... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le PRSA-RF/UGR

Annexe 13:Entretien avec le Directeur Régional de l'Agriculture du Nord

BURKINA FASO

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le ....lundi 20 octobre..... s'est tenue à partir de 13.h.50.mn. à...Dashinoma une séance d'échange avec .....

(service) DRARAH-YDG.....
(Fonction)....Directeur Régional.....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Fally et Bouroa..

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- ..Contexte de l'audit.....
- .....
- ..Activités menées.....
- .....
- Points forts.....
- .....
- Difficultés et insuffisances.....
- .....
- Recommandations et actions correctives.....
- .....
- Attentes vis-à-vis du projet.....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Consultation de toutes les parties prenantes
- Réalisation d'études (NIES et PDRS)
- Démarrage des travaux d'aménagement
- Réalisation d'infrastructures (forages, magasins)

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Implication des populations bénéficiaires
- Implication des services techniques
- Création d'emplois locaux

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Difficultés procédurales
- Arrêt des travaux d'aménagement

4. Principales recommandations ou mesures correctives

Relance Lancement des travaux
Négociations avec le bailleur de fonds

La rencontre a pris fin à .14..... heures ...38.. minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant **Pour le** .....

.....

Annexe 14: Entretien avec le Président de la Délégation Spéciale de Oula

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le ....mardi 21 octobre..... s'est tenue à partir de 15.h.33.mn, à.....Oula....., une séance d'échange avec .....,

(service) .....Mairie de Oula.....
(Fonction).....Président Délégation Spéciale (PDS).....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Filly et Bomboa.

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Contexte de l'audit
- .....
- Activités menées
- .....
- Points forts
- .....
- Difficultés et insuffisances
- .....
- Recommandations et actions correctives
- .....
- Attentes vis-à-vis du projet
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. S'agissant des activités menées :
- Tenue de rencontre de cadrage
- Consultation des toutes les parties prenantes
- Recensement des personnes et/ou biens impactées suivi de l'inventaire des biens
- Collecte de moellons
- Exécution partielle des travaux sur les sites

2. Concernant les points forts ou positifs :
- Mise en création d'emplois locaux
- Implication des parties prenantes
- Forte adhésion des populations impactées

3. Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :
- Non disponibilisation des résultats des études (NIES, PAR)
- Déficit de communication
- Non paiement des taxes de prélèvement d'agrégats par l'entreprise

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

La rencontre a pris fin à ..16.... heures ..20.... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour la ...Mairie.....

.....

Annexe 15: Entretien avec le Chef du Service Départemental de l'Agriculture de Oula

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le ..... mardi 21 octobre ..... s'est tenue à partir de 13 h 10mn à Oula une séance d'échange avec ..... ;
(service) ..... ZATA - Oula .....
(Fonction) ..... Chef ZATA .....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Filly et Bouka

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Contexte de l'audit
- .....
- Actuelles menaces
- .....
- Points forts
- .....
- Difficultés et insuffisances
- .....
- Recommandations et actions correctives
- .....
- Attentes vis-à-vis du projet
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Realisation d'études (NIES, PAR)
- Construction de magasins de stocks
- Réalisation de forages
- Mise en place de comités villageois de gestion des plaintes

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Implication de toutes les parties prenantes
- Sensibilisation des populations
- Mise en œuvre progressive des actions projet
- Recrutement de la main d'œuvre locale

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Suspension des travaux en début des pluies
- Abonds tardifs des subventions
- Exécution des travaux avant la fin des études (NIES, PAR)
- Pertes d'investissements privés de certaines PAP

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

- Respecter les étapes de la mise en œuvre du sous projet d'aménagement
- Combler les fosses d'emprunts Privées
- Redémarrer les travaux dès la fin des récoltes

La rencontre a pris fin à ..14.... heures ...07... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant | **Pour le** .CHEF ZATA.....

Annexe 16: Entretien avec le Chef du Service Départemental des Eaux et Forêts de Oula

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le ...Jeudi 23 octobre..... s'est tenue à partir de 17.h.20.mn, à Oualiseroua.., une séance d'échange avec ..
(service) Service Départemental des Eaux et Forets
(Fonction). Chef de service
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Folly et Bouroo....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Contexte de l'audit
- .....
- Actions menees
- .....
- Points positifs
- .....
- Difficultes et insuffisances
- .....
- Recommandations et actions correctives
- .....
- Attentes vis-a-vis du projet
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Ciblage des sites à aménager
- Consultation des parties prenantes
- Elaboration des NIES et PAR
- Démarrage des travaux d'aménagement

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Bonne initiative de développement du secteur agricole
- Disponibilité du service de l'environnement à accompagner la mise en œuvre du sous-projet

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Non-association du service départemental au ciblage des sites, à l'atelier de validation
- Non-respect des procédures de mise en œuvre du sous-projet
- Non-dimensionnalisation du PGES
- Déficit de communication entre le projet et les services techniques

4. Principales recommandations ou mesures correctives

- Régler les passifs avant la reprise des travaux
- Veiller au respect de la réglementation en matière d'aménagement
- Privilégier la communication
- Impliquer les parties prenantes et amont et aval
- Instaurer une franche collaboration
- Faire les restitution au niveau local

La rencontre a pris fin à 18 heures 10 minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le chef SDAEP/OUIA

Annexe 17: Liste des personnes ressources rencontrées dans la région de Yaadga et de la commune de Oula

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION»

RÉALISATION DE L'AUDIT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS OPERATIONNELS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NIES ET PAR) DU PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)
.....

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Lot 1 : Région du Yaadga **Province/Commune de** .....

N°	Date	Nom et Prénom	Sexe	Age			Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email Contacts téléphoniques	Signature
				Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans	Supérieur à 35 ans				
	20/10/2025		H			X	UGR PRSA BF	CA		
	20/10/2025		H			X	UGR-PRSA-BF	CSE		
	20/10/2025		H			X	DRARAH YDG	Directeur		
	21/10/2025		H		X		SDEF/Oula	Agent		
	21/10/2025		H			X	ZATA - Oula	Chef ZATA		

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION»

N°	Date	Nom et Prénom	Sexe	Age			Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email Contacts téléphoniques	Signature
				Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans	Supérieur à 35 ans				
	21/10/2025		M			X	Mairie Ouaga	PDS		
	22/10/2025		M			X	CVD Bourbo	Président		
	23/10/2025		M			X	DRARAH YTG	DP		
	23/10/2025		M			X	Ouaga Fatima	Ouaga terre fatty		
	23-10-2025		M		X		CVD			
	23-10-2025		M			X	SDEF	Chef de service		

Annexe 18: Entretien avec les Acheteurs de terre sur le site de Bourbo

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 «AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE DE GROUPE

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 12 octobre s'est tenue à partir de 14 h 00 mn, à Bourbo, une séance d'échange avec les propriétaires ayant acheté les terrains impactés par les travaux d'aménagement
(Fonction).....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** ...Bourbo.....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Contexte de l'audit
- .....
- Activités menées
- .....
- Points forts
- .....
- Difficultés et insuffisances
- .....
- Recommandations et actions correctives
- .....
- Attentes vis-à-vis du projet
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Recensement et inventaire des biens
- Rencontre avec la Direction Provinciale de l'agriculture, les propriétaires ayant acheté les terrains, le projet

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

Rencontre de concertation entre les services techniques, le projet, les propriétaires des terrains,

3. **Concernant les difficultés ou insuffisances constatées :**

Le Procès-verbal de la rencontre n'a pas été partagé aux propriétaires,

4. Principales recommandations ou mesures correctives

→ Transparence dans l'attribution des parcelle après aménagement

→ Etendre l'attribution aux maximum de demandeurs de parcelles

→ Octroyer les autorisations de telle sorte que les riverains puissent avoir ~~[illegible]~~ au moins les mêmes garantie qu'avant aménagement

5. Attentes vis-à-vis du projet, il y a :

→ Attribution inclusive et participative des parcelle

→ Replacer les propriétaires sur les parcelles où se trouvent leurs puits

La réunion de démarrage s'est terminée à ..15h.. heures ..25.. minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant **Pour les** ..acheteurs..

Annexe 19: Entretien avec les femmes de Bourbo

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 «AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE DE GROUPE

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 22 octobre s'est tenue à partir de 09h50mn, à Bourbo, une séance d'échange avec les femmes des ménages affectés par le sous projet d'aménagement de bas-fonds (Fonction)
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Bourbo dans la commune de Oula

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Contexte de l'audit
- .....
- les activités menées
- .....
- Les points forts
- .....
- les difficultés et insuffisances
- .....
- Recommandations et mesures correctives
- .....
- Attentes vis-à-vis du projet
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

→ le recensement des PAP
→ les travaux d'aménagement des bas-fonds par les ONG entreprise
→ Sensibilisation des femmes et des jeunes sur l'élevage de riz et sa transformation

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

→ Recensement et inventaire inclusif et exhaustif
→ Communication de groupe et individuelle
→ Pas de plaintes ou passées dans le cadre du projet
→ Sensibilisation sur les VBG / VCE
→ Emploi des femmes comme main-d'œuvre dans la construction des digues

3. **Concernant les difficultés ou insuffisances constatées :**

→ Le ratio de terre aménagée qui sera octroyé comme pour la perte de terre pluviale n'est pas préférable
→ Le retard des paiements

4. Principales recommandations ou mesures correctives

Reprise rapide des travaux afin que le site soit fonctionnel avant le début de l'hivernage

5. Attentes vis-à-vis du projet, il y a :

Labours à bonne date du périmètre
Faire des forages maraîchers sur le site
Grillager le site pour permettre une production maraîchère en saison sèche et protéger les plants et le maïs contre la divagation des animaux

La réunion de démarrage s'est terminée à ...10... heures ..40.. minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le ..femmes..

Annexe 20: Entretien avec le CVGP de Bourbo

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 «AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE DE GROUPE

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 22 octobre ..... s'est tenue à partir de 12 h 50 mn, à Bourbo ....., une séance d'échange avec le Comité Villageois de Gestion des plaines .....
(Fonction) Secrétaire .....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Bourbo .....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Contexte de l'audit .....
- .....
- Activités menées .....
- .....
- Points forts .....
- .....
- Insuffisance et difficultés .....
- .....
- Recommandations ou mesures correctives .....
- .....
- Attentes vis-à-vis du projet .....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

Relation de l'enquête du P.V de la mise en place du C.V.G.P et 03 bis

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

→ Mise en place d'un comité de gestion des biens composé des hommes les anciens du village

→ Disponibilité d'un Registre pour enregistrer des plaintes

→ Connaissance de l'enregistrement du Registre

→ Connaissance du fait qu'ils peuvent transmettre des plaintes à l'extérieur possible lorsqu'elle n'arrivent pas à trouver des solutions

→ Le C.V.G.P a été mis en place par assemblée générale villageoise, ainsi toute la population connait les membres

3. **Concernant les difficultés ou insuffisances constatées :**

→ Mise en place des comités après le recensement des PAP et l'inventaire des biens

→ Non représentativité des PAP dans le comité bien qu'elles soient présentes

→ Le C.V.G.P n'est pas formé à la gestion des plaintes

4. Principales recommandations ou mesures correctives

-> former la CVGP pour mieux s'approprier leur rôle et pouvoir être efficace dans la gestion des conflits

-> doter le comité en ressources matérielles et financières pour la gestion des conflits (communication, déplacement)

5. Attentes vis-à-vis du projet, il y a :

-> doter le comité en moyen de déplacement et en carburant

-> doter le comité en téléphone avec des frais de communication pour l'achat d'unités téléphoniques

La réunion de démarrage s'est terminée à ...13... heures 33... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant **Pour le** CVGP

Annexe 21: Entretien avec le CVD de Bourbo

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 22 octobre s'est tenue à partir de 10 h 52 mn, à Bourbo, une séance d'échange avec .....
(service) Conseil villageois de développement de Bourbo
(Fonction) Président
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Bourbo

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Contexte de l'audit
- .....
- Activités menées
- .....
- Points forts ou à succès
- .....
- Difficultés et insuffisances
- .....
- Recommandations ou mesures correctives
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

→ Aménagement de bas-fond en cours
→ Réalisation d'un forage
→ Construction d'un magasin de stockage de riz
→ formation sur la transformation du riz

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

→ Implication constante et permanente du CVD depuis l'identification du site en passant par la matérialisation du site, la réalisation des travaux, études et des travaux
→ des sensibilisations sur la cohésion sociale la sécurité des VBG, transmettre atténuant les
→ Recrutement de la main d'œuvre locale
→ Présence de panneaux de signalisation

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

→ Les PAP attendant la compensation des parcelles d'arbres et infrastructures qui sont dans les
→ Insuffisance de communication avec le village Lawa qui avait entrainer une mécontentement des pap propriétaires dudit village les conséquences des cas des litiges VBG et PAP ont permis de regler ces difficultés
→ Tard de remboursement compensation
→ Les travailleurs n'étaient pas dotés en EPI
→ Lenteurs dans l'exécution des travaux dû à la disponibilité et la rareté des machines
→ Retard dans le paiement des rémunérations des travailleurs

4. Principales recommandations ou mesures correctives

- Accelerer l'execution des travaux à la reprise
- Prospecter les moellons dans les alentours de Bousbla car le site de l'artisanat de l'entreprise est très éloigné
- Payer les employés à temps car il y a des retards dans le paiement des femmes qui travaillent comme manœuvre
- Reprise des travaux dès la fin de l'hivernage
- Réaliser des forages maraîchers sur le site afin de permettre aux producteurs de cultiver en saison

La rencontre a pris fin à 11... heures 55... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le .....C.V.D.....

Annexe 22: Entretien avec CVGP de Filly

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 «AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE DE GROUPE

L'an deux mille vingt-cinq et le Jeudi 23 octobre s'est tenue à partir de 14h.14mn, à Filly, une séance d'échange avec le Comité Villageois de Gestion des Plaintes (CVGP) de Filly
(Fonction).....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** .....Filly.....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Contexte de l'audit
- .....
- Activités menées
- .....
- Points forts
- .....
- Insuffisance et mesures correctives
- .....
- Recommandations
- .....
- Attentes vis-à-vis du projet
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Assemblée générale pour la constitution du CVGP
- Désignation des membres du CVGP
- Remise du PV de création, du registre de gestion de plaintes, des fiches de réclamation,
- Initiation à l'enregistrement des plaintes

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Mise en place participative et représentative du CVGP
- Initiation au remplissage du registre de plaintes
- Responsabilité du registre de gestion des plaintes et distribution aux membres (stylos, jaune, enregistrement - 2 bics bleus et 01 bic rouge)
- Responsabilité du contact du point focal CVGP du PCVGR - PRSA pour la gestion des plaintes
- Existence du CVGP et les membres sont bien connus.

3. **Concernant les difficultés ou insuffisances constatées :**

- Absence de formation sur la gestion des plaintes
- Absence d'équipement et de matériels pour mener à bien la mission de gestion des plaintes et par ailleurs de fond de fonctionnement
- Absence de moyen de déplacement pour les activités du CVGP

4. Principales recommandations ou mesures correctives

- Former le CVGP
- Doter le comité en ressources nécessaires pour bon fonctionnement (frais de communication)

5. Attentes vis-à-vis du projet, il y a :

Dotation du comité en moyen roulant et en fond de fonctionnement

La réunion de démarrage s'est terminée à ..11.... heures ..49.. minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant **Pour le** ....CVGP.....

Annexe 23:Entretien avec les jeunes de Filly

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 «AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE DE GROUPE

L'an deux mille vingt-cinq et le ...jeudi 23 octobre..... s'est tenue à partir de 12.h.30.mn, à ...Filly....., une séance d'échange avec ...les jeunes des ménages ayant été pris par le projet d'aménagement..... (Fonction)....Cultivateurs / représentant des femmes..... dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** .....Filly.....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Contexte de l'audit
- .....
- Actions menées
- .....
- Points forts ou positifs
- .....
- Difficultés et insuffisances
- .....
- Recommandations ou mesures correctives
- .....
- Attentes vis-à-vis du projet
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Inventaire et recensement des PAP
- Aménagement du site
- Labour

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Le recensement et l'inventaire ont été exhaustifs
- Mobilisation de la main d'oeuvre locale notamment les jeunes

3. **Concernant les difficultés ou insuffisances constatées :**

- Il n'y a pas eu d'échange ou de restitution des données collectées auprès des PAP
- Les entreprises ont utilisé des champs comme lieu pour faire l'aménagement de Maccalonne « Sabo » pêche la nivellage elles n'ont pas informé comme prévu
- Les rémunérations n'étaient pas assez payé d'où l'abandon des travaux par les jeunes et le
- Absence de latrine

4. Principales recommandations ou mesures correctives

→ Reprise des travaux au plus tôt.
→ Prevoir de pistes en amont et en aval du site.
→

5. Attentes vis-à-vis du projet, il y a :

→ Accompagnement à l'installation du site en saison sèche par la création d'un barrage
→ Doter en séance semence améliorées de qualité appropriée

La réunion de démarrage s'est terminée à 13 heures 12 minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant **Pour les** Jeunes

Annexe 24: Entretien avec le CVD de Filly

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le ...vendredi 23 octobre..... s'est tenue à partir de 15..h.52.mn, à.....Filly....., une séance d'échange avec le.....Conseil villageois de développement (CVD)
(service) .....
(Fonction).....Président.....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** .....Filly.....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Contexte de l'audit
- .....
- Actions menées
- .....
- Bons sols
- .....
- Insuffisance
- .....
- Recommandations et actions correctives
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Construction de magasins
- Aménagement de bas fonds
- Réalisation de forage

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Renforcement et implantation exhaustif
- Bonne mobilisation pour la mise en place des C.V.G.P
- Travaux réalisés en saison Acc ho et respect des horaires de travail
- Sensibilisation des populations
- Bonne appréciation des C.V.D
- Présence de bas

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Non formation des C.V.D pour la mise en œuvre des différents sous projet
- Absence compétences et moyens pour la maintenance
- Absence d'ouvrage de retenue d'eau dans un point du village ayant causé l'assèchement du fonds suite à plainte des femmes des villages après la plainte des femmes des villages

4. Principales recommandations ou mesures correctives

→ Respecter les règles de sécurité

→ Veuillez respecter les délais de paiement des balisages et rémunérations des ouvriers le cas échéant

La rencontre a pris fin à 16..... heures ..... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le .....CVD.....

Annexe 25: Entretien avec le Chef de Village de Filly

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le ...jeudi 23 octobre..... s'est tenue à partir de 15h 08mn, à.....Filly....., une séance d'échange avec ....le chef du village....,
(service) .....
(Fonction).....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** .....Filly.....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- ..Contrôle de l'audit.....
- .....
- ..Activités réalisées.....
- .....
- ..Points forts.....
- .....
- ..Insuffisance.....
- .....
- ..Actions correctives.....
- .....
- ..Recommandations.....
- .....
- ..Attentes vis-à-vis du projet.....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

→ Identification et négociations avec les populations
→ Etudes techniques, environnementale et sociale
→ Travaux d'aménagement

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

→ Implication dans l'identification des sites
→ Projet répondant au besoin de la population
→ Respect des sites avant le démarrage des travaux

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

Aucune difficulté

4. Principales recommandations ou mesures correctives

⇒ Veuillez à ce que le comité des gestion des plaintes soit impartial et travaille à l'amiable en cas de différends

⇒ Réaliser des bâtages maraîchers pour rendre le site exploitable en saison sèche

La rencontre a pris fin à 15 heures 38 minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le Chef de Village

S/C

Annexe 26: Entretien avec le Président de la Délégation Spéciale de Boussou

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le Mercredi Vingt et deux Octobre.. s'est tenue à partir de 9..h..04mn, à...Gourcy...., une séance d'échange avec ....,

(service) .....

(Fonction)...Président de la délégation Spéciale de Boussou.

dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** .....Tamounouma

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- L'implication de la Délégation Spéciale
- dans le processus du projet
- Activités menées par la Délégation Spéciale
- dans les activités du projet
- L'appréciation faite de la Délégation Spéciale
- du projet
- Situation du Comité de Gestion des
- plaintes au niveau Communal

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

Information et sensibilisation des populations et en particulier les PAP
Implication des autorités communales dans la gestion de certains conflits

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Forte mobilisation des populations à accompagner le projet
Bonne cohésion entre les populations
- Implication des parties prenantes dans le processus du projet

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Faiblesse du dispositif de communication
- Absence de restitution des études menées par le bureau d'étude
- Manque d'appui et accompagnement du projet aux autorités communales
- Absence de Comité de Gestion des Plaintes au niveau communal
- Mauvais choix de l'entreprise en charge d'exécution des travaux d'aménagement.

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

Mise en place un dispositif opérationnel de communication pour la réussite du projet.

Mettre la rigueur dans le suivi-contrôle des activités du projet.

Recruter une entreprise professionnelle et qualifiée pour une bonne exécution des travaux.

Renforcer les capacités des parties prenantes par des formations afin de mieux exécuter les activités du projet.

La rencontre a pris fin à .08.... heures .17... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le .....P.D.S.....

.....

Annexe 27: Entretien avec le Chef de Service départemental de l'environnement de Boussou

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le ...Lundi Vingt Octobre..... s'est tenue à partir de 12.h.13.mn. à..Tamounoumda. une séance d'échange avec .....,

(service) ..Le..Service..de..l'environnement.....
(Fonction).....Chef...de..Service.....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** ..Tamounoumda....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- ...L'implication du Service de l'environnement
- ...dans le processus du projet (PRSA).....
- .....
- ...Le niveau d'implication du Service dans
- ...le deroulement du projet.....
- .....
- ...L'appreciation du chef de Service sur
- ...le deroulement du projet.....
- .....
- ...L'appreciation sur le travail de.....
- ...l'entreprise en charge d'execution.....
- ...des travaux.....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

Le service de l'environnement a participé à la reconnaissance du site

A contribué à sensibiliser et informer les populations et l'entreprise sur la conduite à tenir pour la réussite du projet

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Bonne initiative du projet dans l'ensemble
- Forte mobilisation des populations à accompagner le projet

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Mauvaise mise en œuvre du projet
- Non implication du service de l'environnement dans les inventaires floristiques
- Non respect des normes environnementales
- Absence de communication entre l'entreprise en charge des travaux et le service de l'environnement
- Absence de restitution après la phase étude pour la réalisation du PGES
- Le retard de démarrage des travaux et la mauvaise qualité du matériel de l'entreprise ont freiné l'exécution des travaux dans le délai escompté.

4. Principales recommandations ou mesures correctives

- Veuillez au respect des normes environnementales avant le démarrage des activités
- Mettre un dispositif opérationnel de communication afin d'informer et impliquer les parties prenantes
- Associer le Service de l'environnement du début jusqu'à la fin du processus du projet
- Faire la restitution de l'étude exécutée
- Prévoir les bosquets de compensation après le débroussaillement
- Mettre des jardins nutritifs au profit des femmes qui pourraient leur procurer des activités génératrices de revenus.

La rencontre a pris fin à 13H.... heures 17.... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant **Pour le** ..Chef de service environnement

Annexe 28: Entretien avec le Chef de Service Départemental de l'agriculture de Boussou

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le ....Lundi vingt octobre..... s'est tenue à partir de 14..h.36..mn, à....., une séance d'échange avec ....Monsieur KIENDREBEOGO JOANY....,
(service) .....Agriculture.....
(Fonction).....Chef de Service (SATA).....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** ....Tamousouma.....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- .....Appréciation du projet PRSA.....
- .....
- .....Appreciation des activités du projet.....
- .....
- .....Implication du Service de l'Agriculture.....
- .....dans le processus du projet.....
- .....
- .....Appréciation sur l'entreprise en charge.....
- .....l'exécution des travaux d'aménagement.....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

Contribution à la sensibilisation des populations à accompagner le projet
- Suivi des activités menées par le bureau d'études sur le terrain
- Accompagnement des populations à la réalisation des diguettes

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

Bonne implication des populations dans le projet
Forte mobilisation des femmes à la collecte de moellon pour la réalisation des diguettes
Bonne cohésion entre les populations

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

Le Retard de l'entreprise en charge d'exécution des travaux a causé un arrêt des activités
Non restitution du rapport d'étude mené par le bureau d'étude
Manque d'appui et accompagnement du projet au service de l'agriculture pour le suivi des activités du projet

4. Principales recommandations ou mesures correctives

Reprise rapide des travaux d'aménagement des bas fonds

Restituer les rapports de l'étude menée par le bureau d'étude

Renforcer les capacités des services techniques au travers des formations pour mieux accompagner le projet

Recruter une entreprise professionnelle et qualifiée pour l'exécution des travaux

La rencontre a pris fin à ..15..... heures ..05... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le ..chef SATA.....

Annexe 29: Entretien avec le Chef de Service Action Sociale de Boussou

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le ...Mercredi Vingt et deux octobre..... s'est tenue à partir de 08.h.40mn, à....Bouroum...., une séance d'échange avec ....,
(service) ..Action sociale.....
(Fonction).....Chef de Service.....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** ...Tamounouma.....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- ....L'implication du service de l'action sociale
- ....et humanitaire dans les activités du projet
- .....
- ....Le rôle mené par le service social dans
- ....les activités du projet.....
- .....
- ....L'appreciation des démarches du projet par
- .....
- ....le service social.....
- .....
- ....L'appreciation des activités de l'entreprise
- ....en charge de l'execution des travaux par
- ....le service social.....
- .....
- ....La problematique des VBG et PDI.....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

La Réalisation des campagnes de Sensibilisation sur les questions de VBG dans l'environnement des populations et au personnel de l'entreprise en charge de l'exécution des travaux.

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Forte adhésion des parties prenantes dans le processus du projet.
- Mobilisation et implication des populations pour accompagner le projet.

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Absence de comité de Gestion de Plaintes au niveau communal.
- Manque de suivi et contrôle des activités de l'entreprise en charge des travaux.
- Grand retard dans le démarrage des activités de l'entreprise.
- Mauvais recrutement d'une entreprise non qualifiée pour exécuter les travaux.

4. Principales recommandations ou mesures correctives

- Définir un quota des femmes, des personnes vulnérables et des PAT, lors de l'octroi des parcelles après l'aménagement
- Veiller au recrutement d'une entreprise qualifiée et professionnelle pour l'exécution des travaux.
- Mettre l'accès et avec rigueur plans de suivi et contrôle des activités du projet

La rencontre a pris fin à 09..... heures 10..... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le Chef de service Social

Annexe 30: Entretien CVGP de Tamounouma

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 «AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE DE GROUPE

L'an deux mille vingt-cinq et le Lundi Vingt Octobre ..... s'est tenue à partir de 15 h 32 mn, à Tamounouma, une séance d'échange avec le Comité Villageois de Gestion des plaintes .....
.....
(Fonction).....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** ....Tamounouma...

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- L'implication du Comité Villageois de
- Gestion des plaintes dans le projet (PRSA)
- .....
- Leur rôle dans le Comité
- .....
- Leur appréciation sur le projet PRSA
- .....
- Leur appréciation sur les travaux
- menés par l'entreprise en charge de
- l'amenagement du bas fond
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

Participation à la collecte de moellons et agrégat pour la réalisation des infrastructures
Sensibilisation et information des populations sur les activités du projet

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

Forte mobilisation des populations, surtout les femmes à accompagner le projet
Bonne relation entre les populations
Implication conséquente des populations dans les activités du projet

3. **Concernant les difficultés ou insuffisances constatées :**

Absence de formation des membres du Comité Villageois de Gestion des Plantes
Lenteur de l'entreprise dans l'exécution des travaux
Faible taux de recrutement du personnel par l'entreprise
Absence de communication et de collaboration de l'entreprise envers les populations

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

Recruter une entreprise professionnelle pour l'exécution des travaux
Définir des séances de formation sur le rôle du Comité de Mécanisme de Gestion des Plaintes
Veuillez à ce que l'entreprise recrutée en abondance de la main d'oeuvre et respecte les cahiers de charge.

5. **Attentes vis-à-vis du projet, il y a :**

Restituer les résultats des inventaires des personnes affectées par le projet.
Dédommager les pertes de bien des personnes affectées.
Impliquer toutes les parties prenantes dans le processus du projet

La réunion de démarrage s'est terminée à 16 heures 13 minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant **Pour le** CVGP

Annexe 31: Entretien avec le CVD de Tamounouma

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le ..lundi dix octobre..... s'est tenue à partir de 12..h.46mn, à...Tamounouma une séance d'échange avec ....., (service) .....C.V.D..... (Fonction).....Président du Conseil Villageois de Développement dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** .....Tamounouma.

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- .....Appréciation des activités du projet.....
- .....
- .....Appréciation des activités de l'entreprise
- ..... en charge des travaux d'aménagement
- .....du bas-fond.....
- .....
- .....Contribution et participation dans.....
- ..... les activités du projet.....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

Appui et contribution à la collecte de moellon pour la réalisation des digueltes
Sensibilisation et information des populations pour la reussite du projet
Participation à la délimitation du site et suivi des activités du bureau d'étude sur le terrain

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

Bonne démarche dans le processus du projet
Forte mobilisation des populations a accompagner le projet

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

Retard de l'entreprise dans l'exécution des travaux et arrêt prématuré des activités
Mauvaise qualité du matériel que l'entreprise dispose n'a pas la cadence le travail
Non indemnisation des pertes des biens des personnes affectées par le projet

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

Reprise rapide des travaux afin que l'aménagement puisse s'effectuer dans le delai estompté

- Mettre un dispositif de suivi et contrôle des activités du projet

Indémniser les pertes des biens des personnes affectées par le projet

La rencontre a pris fin à 14 H... heures 24..... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le .....C.V.D.....

Annexe 32: Entretien avec le Président du Comité de Gestion du bas-fond

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le ....Mardi Vingt et un Octobre.... s'est tenue à partir de 14..h.00.mn, à..Tamounouma..., une séance d'échange avec .....,
(service) le Comité de Gestion du bas fond.....
(Fonction).....Président du Comité.....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** ...Tamounouma.....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- ....L'appréciation des démarches du Projet (PRSA)
- .....
- ....Leur implication dans le processus du projet...
- .....
- ....Leur appréciation sur l'entreprise en charge...
- ....de l'exécution des travaux.....
- .....
- ....Quel est le rôle du comité de gestion du bas fond ?
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

Sensibilisation et information auprès des populations bénéficieres du projet

Mobilisation pour la collecte des moellons et agrégats

Suivi des activités du Cabinet en charge de la realisation de la NIES et du PAR

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

Une bonne collaboration avec les parties prenantes

Forte implication des populations à accompagner le projet

Mobilisation des populations à la collecte des moellons et la realisation des diguettes

Forte mobilisation des femmes dans les activités du projet.

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Faible taux de recrutement de la main d'oeuvre par l'entreprise en charge d'execution des travaux
- Demarrage tardive des travaux
- Mauvaise qualité du materiel de l'entreprise (pannes excessives des engins (Camion benz) occasionnant une lenteur dans l'execution des travaux et l'inaccessibilité du site par les pluies.

4. Principales recommandations ou mesures correctives

- Que le projet veille au recrutement d'une entreprise professionnelle pour l'execution des travaux
- Veuillez à ce que l'entreprise en charge des travaux recrute du personnel conséquent pour achever le travail dans le delai imparti
- Accelerer les travaux pour que les producteurs puissent l'exploiter la saison prochaine
- Mettre l'accent sur le contrôle et le suivi des travaux afin que cela puisse respecter les normes et le delai exemple.

La rencontre a pris fin à ..14..... heures ..29.. minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le Président Comité de gestion du bas-fond

Annexe 33: Entretien avec le Chef de Village de Tamounouma

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le ...Mardi vingt un Octobre..... s'est tenue à partir de 9..h.36mn, à...Tamounouma, une séance d'échange avec .....,
(service) .Autorité coutumière.....
(Fonction).....chef du village de Tamounouma.....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** .....Tamounouma...

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- .....Mode d'acquisition du terrain par
- .....le projet (PRSA)
- .....
- .....Appréciation sur le déroulement du
- .....projet
- .....
- .....Modalité de contrepartie aux propriétaires
- .....terriens
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Sensibilisation et information auprès des populations pour la réussite du projet
- Mobilisation à la collecte de moellons pour la réalisation des digues

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

Bonne démarche du projet dans son ensemble
Implication des autorités coutumières dans le processus du projet
Bonne cohésion entre les populations

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

Retard et lenteur dans les travaux de l'entreprise en charge de l'aménagement du bas-fond
Mauvaise qualité du matériel de l'entreprise en charge des travaux
Arrêt brusque des travaux et non achèvement de l'aménagement.

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

Respecter scrupuleusement les travaux dans les meilleurs délais afin de permettre la réalisation de l'aménagement du bas-fond

Recruter une entreprise de qualité pour bien exécuter les travaux

Mettre un dispositif de suivi et contrôle des activités du projet

La rencontre a pris fin à 10 heures 07 minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le Chef du Village

.....

Annexe 34: Entretien avec les propriétaires terriens de Tamounouma

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 «AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE DE GROUPE

L'an deux mille vingt-cinq et le Mardi Vingt et un octobre ..... s'est tenue à partir de 10 h 25 mn, à Tamounouma une séance d'échange avec les propriétaires terriens ....., ...
(Fonction)..... Cultivateurs .....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** ..Tamounouma.....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Le mode d'acquisition du terrain
- par le projet
- .....
- Le niveau d'implication des propriétaires
- terriens dans le processus du projet
- .....
- La question des conflits fonciers
- .....
- L'appréciation du projet par les
- propriétaires terriens à sur l'entreprise
- .....
- en charge de l'exécution des travaux
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

Sensibilisation et information des populations sur le deroulement du projet

Mobilisation des populations à la collecte des moellons pour la réalisation des lignettes

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

Implication des parties prenantes dans le projet

Forte mobilisation et implication des populations dans les activités du projet

Bonne cohesion entre les populations

3. **Concernant les difficultés ou insuffisances constatées :**

- Absence de communication sur les modalités de compensation aux proprietaires terriens
- Non restitution et indemnisation des pertes de biens des personnes affectées par le projet

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

Restitution du rapport sur les études effectuées dans le cadre du PRSA

Mettre la surveur dans le suivi-contrôle des activités du projet

Recruter une entreprise de spécialité pour bien exécuter les travaux d'aménagement du bar-fond.

5. **Attentes vis-à-vis du projet, il y a :**

Définir les modalités de contrepartie pour les propriétaires terriens ayant cédé leurs terres.

Indemniser les pertes de biens des personnes affectées par le projet

La réunion de démarrage s'est terminée à ..10.... heures ..40.. minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant **Pour les propriétaires terriens**

Annexe 35: Liste des structures et personnes rencontrés dans la commune de Boussou

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION»

RÉALISATION DE L'AUDIT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS OPERATIONNELS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NIES ET PAR) DU PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

.....

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Lot 1 : Région du Yaadga — **Province/Commune de** Boussou

N°	Date	Nom et Prénom	Sexe	Age			Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email Contacts téléphoniques	Signature
				Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans	Supérieur à 35 ans				
1	20/10/2025		M			X	SDEF	chef de Service		
2	20/10/2025		M			X	ZATE/Boussou	chef de service		
3	20/10/2025		M			X		CVD		
4	20/10/2025		M			X	ZATA/ Boussou	Chef de Service		
5	21/10/2025		M			X	Chef de Tamoukoum	cultivateur		

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO

.....

MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION»

N°	Date	Nom et Prénom	Sexe	Age			Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email Contacts téléphoniques	Signature
				Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans	Supérieur à 35 ans				
	21/10/2025		M			X	Comité de gestion du bas fond	Président		
	22/10/2025		M		X		Mairie Boussou	PDS Boussou		
	22/10/2025		M		X	X	Service Social Boussou	Chef de Service		

Annexe 36: Entretien avec le Président de la Délégation Spéciale de Bokin

BURKINA FASO

.....

MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PRSA

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le Mardi Vingt Un Octobre s'est tenue à partir de 14 h 00mn, à Bokin, une séance d'échange avec Monsieur OUEDRAOGO Ali
(service) Délégation Spéciale de la Commune de Bokin
(Fonction) Président de la délégation Spéciale (PDS)
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** de Gorki et Ipalla Commune de Bokin

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Information et consultation des parties prenantes, des populations
- Implications des services de la mairie dans le processus d'identifications des zones, des négociations foncières
- Les difficultés rencontrées lors de l'exécution des travaux au niveau des sites
- La question des plaintes
- La perception et les attentes vis à vis du projet des populations de Bokin

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Un atelier de cadrage tenu pour expliquer les contexte et enjeu du projet
- Implication du service domanial de la mairie lors de la délimitation des sites à aménager
- Implication de la mairie dans la resolution de certaines difficultés survenu lors des travaux d'aménagements

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Large implication et concertation des parties prenantes lors du passage des équipes pour les études sociales et environnementales
-

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- La première des difficultés était celle liée à la dénomination du site par pour une partie de la population les concertations en amont lors du processus d'identification des sites notamment celui de Ipalla, ne se sont n'avaient pas étaient élargi jusqu'a leur niveau
- La non implication de la mairie à tous les niveaux du processus

Principales recommandations ou mesures correctives

- Plus impliquer les services de la mairie au niveau de l'ensemble du processus.
- Déployer les activités dans un meilleurs calendrier afin que celles ci se terminent à temps
- Avoir toujours le délais de retour d'information exactes et actualisées aux populations surtout les propriétaires terriens
- Impliquer d'avantage l'ensemble des parties lors des consultations pour la délimitation de l'emprise des sites

La rencontre a pris fin à ..15..... heures ..03... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le Président de la Délégation Spéciale

Province du Passoré Délégation Spéciale de la Commune Le Président

Annexe 37: Entretien service départemental de l'agriculture de Bokin

BURKINA FASO

MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le 23 octobre s'est tenue à partir de 09h05 mn à TEMA BOKIN., une séance d'échange avec .....,

(service) de l'agriculture
(Fonction) Agent de l'agriculture
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Ipaala et Gorki

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- L'implication du service de l'Agriculture
- le renforcement des capacités
- les activités menées
- les points forts ou positifs
- les difficultés, craintes et insuffisances
- les principales recommandations

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Participation au choix et délimitation des sites
- Sensibilisation des P.A.P. et des populations
- Participation aux recensements des P.A.P. lors de l'inventaire
- Présence lors de l'installation du C.V.G.P avec le PRSA

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Implication des agents de l'agriculture
- Sensibilisation des P.A.P. et des populations
- Installation du C.V.G.P.

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Absence de renforcement de capacités des agents de l'agriculture
- Absence d'accompagnement des agents d'agriculture en moyens tels que les unités pour les appels du carburant et du moyen roulant
- Mauvaise exécution des travaux par l'entreprise
- Le non respect du processus d'attribution des parcelles
- Mise en œuvre assez rapide du projet
- Absence d'information claire et précise aux PAP dès le début du projet
- Absence de fonds de roulement (semences et engrais)

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

- Renforcer les capacités des agents de l'agriculture dans le cadre du projet
- Le projet doit accompagner les PAP avec un fond de roulement (semences et engrais) en fonction des superficies des Reliquats des travaux
- Dépecher une équipe pour venir trancher clairement sur la question de la compensation
- Accompagner les agents de l'agriculture avec des moyens (Carburant, pistes et roulants)
- Reprendre complètement l'aménagement du site de Tpoalbo très tôt avant les pluies
- Demander à l'entreprise de bien exécuter normalement l'aménagement
- Procéder au cloisonnement aux PAP dès le début du projet, le nombre d'hectares qui sera aménagé

La rencontre a pris fin à 10..... heures .03. minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le Service de l'Agriculture

Annexe 38: Entretien Service Départemental de l'Elevage de Bokin

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le 23 octobre s'est tenue à partir de 08.h.20.mn, à TEMA BOKIN, une séance d'échange avec BOURGOU Appolinaire,
(service) de l'élevage
(Fonction) Chef de zone d'appui technique d'élevage
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Ipaala et Garki

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- L'implication du service de l'élevage
- L'incidence des travaux d'aménagements sur les lieux et abreuvement des animaux
- Les actions actuels menées
- les points forts ou positifs
- les difficultés, contraintes, insuffisances
- les principales recommandations
-
-
-
-
-
-

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

Sensibilisation des populations

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

Sensibilisation des populations

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

Non implication du service de l'élevage dans le marquage lors des travaux d'aménagement

4. Principales recommandations ou mesures correctives

Impliquer le service de l'élevage dans le projet

Sensibiliser les PAP à ne pas utiliser des produits dangereux qui peuvent polluer les retenues d'eaux

Demarrer très tôt les travaux d'amenagement pour eviter que l'eau des pluies ne degrade les infrastructures

La rencontre a pris fin à ..08..... heures .45.... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le ...Service d'élevage

Annexe 39: Entretien avec service de l'Action Sociale de Bokin

BURKINA FASO

.....

MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PRSA

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le 21 octobre ..... s'est tenue à partir de 15 h 01 mn, à TEMA BOKIN ....., une séance d'échange avec DIMEKAMA Hubert ....., (service) de l'action sociale ..... (Fonction) Agent de l'action sociale ..... dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Ipaalia et Gorki

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Les actions menées
- L'implication du service de l'action sociale au projet
- .....
- Les difficultés, les craintes et les insuffisantes
- .....
- Les importantes recommandations
- Le renforcement des capacités des agents
- .....
- Les violences basées sur le genre
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

— Réalisation de deux séances de sensibilisation sur chaque site avec les PAP et les membres de l'entreprise sur les notions de l'exploitation des enfants, l'abus et le harcelement sexuel et sur toute violence sur le genre
— Sensibilisation de la population sur les VBG

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

— Deux séances de sensibilisation réalisées
— Prise en charge des agents de l'action sociale lors des séances de sensibilisation des PAP et des employés au niveau du site
— Pas de cas d'abus sexuel signalé par la population

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

— Absence de renforcement de capacités des agents de l'action sociale
— Execution tardive des travaux d'amenagement des sites
— Insuffisance de séance de sensibilisation des PAP et les membres de l'entreprise sur les VBG
— Absence d'outils de sensibilisation

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

- Renforcer les capacités des agents de l'action sociale
- Donner les outils nécessaires tels que les boîtes à image pour mieux sensibiliser
- Au démarrage ou à la reprise des travaux, permettre à l'action sociale de mener au moins une séance de sensibilisation des PAP et les employés sur les sites

La rencontre a pris fin à 15..... heures 48.... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le Service Action Sociale

Service Social Communal ☆ Commune de Bissiri ☆ Le Chef de Service

Annexe 40: Entretien avec Chef de Service de l'Environnement de Bokin

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PRSA

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le Vingt octobre s'est tenue à partir de 16 h 05 mn à Bokin une séance d'échange avec .....,
(service) dep. de l'Environnement
(Fonction) Chef de Service des Eaux et Forêts
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Gorki et Ipalla dans la commune de Bokin

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Information sur la consultation et information des parties prenantes et du public dans le processus
- La question sur la phase recensement des PAP et inventaires des biens impactés
- Les questions du suivi environnemental et l'implication des services dans la mise en œuvre des activités
- La question de l'indemnisation et la compensation des PAP
- L'implication du service dans le processus d'organisation, identification des terres à aménager
- La capacité institutionnelle de mise en œuvre des activités

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Consultation du service au moment des études pour la NIES
- Implication du service lors du recensement des PAP et l'inventaire des biens impactés
- Participation du service lors de l'opération de déguerpissement et compensation pour le compte du site de Gorki à hauteur de 200 pieds d'arbres plantés à l'UEPA

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Bonne implication du service au moment des consultations des parties prenantes pour la réalisation des NIES
- Implication du service lors de l'inventaire floristique et le recensement des PAP

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Pas de connaissance sur le contenu du PGES afin de faire un suivi local par nos services
- Non implication du service dans la mise en œuvre des activités du projet
- Pas de clarification sur la question de compensation et indemnisation des PAP
- Absence de documentation au niveau de nos services pour les différentes études afin de permettre de suivre à tous les niveaux les processus

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

- Prendre en compte les questions environnementales notamment les aspects de reboisement compensatoire
- Mettre à disposition les documents de référence auprès des services afin qu'il ait un suivi des activités
- Situer clairement les populations sur la question d'indemnisation et de compensation des lavas, car cela revient couramment comme question au niveau des populations
- Plus d'implication des services des plans de suivi et la mise en œuvre des activités des entreprises

La rencontre a pris fin à ...16..... heures ..02.... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le Service de l'environnement

P/O Samir... Chef de Service

Direction Provinciale des Eaux et Forêts du Passoré
Bokin

Annexe 41: Liste des structures et personnes rencontrées dans la commune de Bokin

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION»

RÉALISATION DE L'AUDIT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS OPERATIONNELS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NIES ET PAR) DU PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

.....

LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

Lot 1 : Région du Yaadga — **Province/Commune de** ...Tema Bokin...

N°	Date	Nom et Prénom	Sexe	Age			Structure ou organisation	Titre ou fonction	Email Contacts téléphoniques	Signature
				Inférieur à 18 ans	Entre 18 et 35 ans	Supérieur à 35 ans				
01	21/10/25		M			X	délégation spéciale	PDS		
02	21/10/25		M		X		Action sociale/ Bokin	chef de service		
03	23/10/25		M		X		Elevage chef BAFE	chef BAFE		
04	23/10/25		M			X	Agriculture chef UATA	chef UATA		
05	20/10/25		M			X	Eaux et Forêts	Chef SDEF		

Annexe 42: Entretien avec le Chef de Village de Gorki

BURKINA FASO

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PRSA

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le Mercredi Vingt deux octobre s'est tenue à partir de 11 h 35 mn, à Gorki, une séance d'échange avec le chef du Village de Gorki
(Service) .....
(Fonction) .....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Gorki (commune de Bohin)

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Les impacts positifs et negatifs ingendré par les activités du sous projet d'amenagement de bas fond dans le village de Gorki
- La question des biens culturels
- Le respect des us et coutumes par les acteurs qui vont intervenir dans le village
- Les attentes et suggestions du chef vis a vis du projet
- L'implication des autorités villageoises dans le processus d'identification des sites et de negociation fonciere

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Il y a eu rencontre dans le but d'identifier le site à aménager piloté par le CVA et l'agent d'agriculture.
- Un cadre d'échanges a été initié pour discuter des questions de négociation foncière.
- Les autorités coutumières ont accompagné les intempéries à travers les sacrifices et prière à leurs prérogatives.

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Bonne implication des autorités coutumières dans les échanges.
- Respect des us et coutumes par l'ensemble des personnes qui ont intervenu dans la localité.
- Bonne collaboration lors des activités de recensement et d'inventaire des biens impactés.

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Constat du fait que les travaux n'ont pas pu être terminé avant la saison des pluies.
- Crainte que les travaux ne se poursuivent pas et plaide pour une reprise rapide des travaux.
- En terme d'insuffisance le retard constaté dans le début des travaux.

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

- Une reprise des activités serait rapidement appréciée par les populations
- La réalisation des infrastructures permettant de cerner les activités de contre saison
- Un langage franc de la part des entreprises sur les questions pécuniaires avec la population
- Recommandation que le responsable du projet fasse un retour sur les questions relatives aux arbres

La rencontre a pris fin à 12 heures 17 minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le Chef du Village

Chef du Village

Annexe 43: Entretien avec le Chef de Village de Ipalla

BURKINA FASO

.....

MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le 22 octobre ..... s'est tenue à partir de 12 h 25 mn, à Ipaala ....., une séance d'échange avec .....,

(service) .....

(Fonction) chef de Ipaala .....

dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Ipaala .....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Implication dans le Projet
- le respect des sites sacrés au démarrage des travaux
- les actions menées
- Les points forts ou positifs
- les difficultés rencontrées insuffisances
- les principales recommandations
-
-
-
-
-
-
-

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Sensibilisation de la population
- Réalisation des sacrifices pour le bon démarrage des travaux
- Résolution des incompréhension entre les PAP

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Implication des Tensoaba pour la réalisation des sacrifices
- Implication du chef

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Le démarrage tardif des travaux d'aménagement
- Le non respect de l'interdiction de ramasser des moellons sur une colline sacrée par l'entreprise

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

- Demarrer très vite les activités d'amenagement afin d'eviter les conséquences de la pluie
- Respecter les consignes données sur l'accès des sites sacrés du village
- Impliquer toujours toutes les parties prenantes lors du demarrage du projet
- Tenir toujours le chef en cas de problème sur le projet
- Poursuivre avec le projet pour le bonheur de la population

La rencontre a pris fin à 12 heures 53 minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant **Pour le** chef

Annexe 44: Entretien CVGP de Gorki

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 «AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE DE GROUPE

L'an deux mille vingt-cinq et le Vingt deux octobre s'est tenue à partir de 10h 02mn, à Gorki, une séance d'échange avec des membres du Comité villageois de Gestion de plaintes de Gorki présidé par le SG (Fonction) Secrétaire Général
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Gorki Commune de Bokin

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- La Composition du comité de
- Gestion de plainte
- Le renforcement des capacités des
- comités de gestion de plaintes
- Les activités menées depuis la
- mise en place du comité
- La gestion et le suivi des processus
- des cas de plaintes s'il y en a eu
-
-
-
-
-
-
-

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Séance de mise en place du comité par une mission de l'UCLB du projet qui a constitué le comité

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Aucun point fort n'est ressorti car depuis la mise en place aucune activité aucune formation n'a été mise en œuvre

3. **Concernant les difficultés ou insuffisances constatées :**

- Les membres du comité ne sont pas instruits du tout c'est difficile de mener par comprendre même les tâches
- Aucune formation n'a été dispensé à leurs endroits depuis la mise en place du comité, cela donc a un impact sur leur capacité
- Le niveau d'instruction des membres pose problème, car il faut un minimum d'instruction afin de pouvoir mener à bien les tâches

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

- Faire en sorte que parmi les membres du comité il y ait des personnes ayant un certain niveau d'instruction
- Proposer des séances de renforcement de capacités au profit du comité
- Sensibiliser les populations pour le bien fondé du comité
- Doter le comité de moyens.

5. **Attentes vis-à-vis du projet, il y a :**

- Renforcer les capacités des membres du comité
- Accompagner le comité pour des sensibilisations des populations pour le bien fondé de l'existence du comité

La réunion de démarrage s'est terminée à ..11..... heures ..32... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant **Pour le** ..Représentant.....

Annexe 45: Entretien CVGP de Ipalla

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 «AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE DE GROUPE

L'an deux mille vingt-cinq et le 22 octobre s'est tenue à partir de 09 h 15 mn, à Ipaala, une séance d'échange avec le comité villageois de gestion de plainte,
(Fonction).....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Ipaala.....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- La mise en place du C.V.G.P
- Les cas de plaintes enregistrés
- Les difficultés, les craintes et les diff.
- insuffisances
- .....
- Les principales recommandations
- .....
- Les actions menées par le C.V.G.P
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

sensibilisation des PAP et des populations sur leurs vêle
Aucune plainte ou reclamation enregistrée depuis l'installation des C.V.G.P.

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

Existence d'un comité villageois de gestion de plainte

3. **Concernant les difficultés ou insuffisances constatées :**

Absence d'outils, tels que les moyens de communication (unité et telephone) et de déplacement (moto)
Absence de local pour le C.V.G.P pour les rencontres
Depuis leur installation, Pas de plainte ou de reclamation enregistrée
Absence de renforcement de capacité des membres du C.V.G.P.
le demarrage tardif des activités d'amenagement

4. Principales recommandations ou mesures correctives

- Sensibiliser les AAP de toujours faire recours au C.V.G.P lorsqu'il y a une plainte ou une reclamation
- Debuter les travaux d'amenagement tres tot avant la saison pluvieuse.

5. Attentes vis-à-vis du projet, il y a :

- Outiller le C.V.G.P avec des moyens de communication (unité et telephone) et de déplacement (moto)
- Trouver un local pour le C.V.G.P afin de tenir les rencontres et recevoir les plaintes
- Renforcer les capacités des membres du CVGP sur leur mission
- Demander à l'entreprise de commencer très vite les travaux

La réunion de démarrage s'est terminée à 10..... heures 05.... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant **Pour le** Président du C.V.G.P

Annexe 46:Entretien avec les propriétaires terriens de Gorki

BURKINA FASO

.....

MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 «AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE DE GROUPE

L'an deux mille vingt-cinq et le Mercredi Vingt deux octobre s'est tenue à partir de 09h.00 mn, à Gorki une séance d'échange avec les propriétaires terriens du Village de Gorki

(Fonction) Chef du Village

dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Gorki (commune de Bokin)

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Le point sur la question de la procédure d'identification des sites
- La question sur les accords arrêtés lors des négociations foncières avec l'équipe du projet
- Leurs suggestions et recommandations à l'endroit du projet
- Le processus d'identification du site

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Une rencontre a été initiée par le cadet l'agent d'agriculture afin d'échanger avec les propriétaires terriens sur le choix d'identification du site
- Une négociation foncière a été initiée entre les propriétaires terriens et le projet
- Il y a eu recensement des l'emprise du site et aménagés

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Recensement et inventaire exhaustif des biens impactés dans l'emprise du site
- Négociations passées en impliquant parfaitement les propriétaires

3. **Concernant les difficultés ou insuffisances constatées :**

- Aucun document en langue parlée ou illustrant un contenu et plaisant présentir les différents acteurs avec lesquels il se sont conclus lors des négociations
- Aucun retour n'a été fait aux populations depuis la phase de recensement

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

- La reprise des travaux dans de meilleurs delais afin que les travaux finissent avant l'entrer de la saison des pluies ci dessus
- Au vu que c'est un amenagement pour tous il serait souhaitable que chaque agriculteur permet les propriétaires fasse des contrats ou des documents pour attester de la propriété de la parcelle

5. **Attentes vis-à-vis du projet, il y a:**

- Souhait que les activité de programme management reprennent
- Souhait que ces travaux finissent en compte et permettent de mener les activités tant la saison pèche et la saison de pluies

La réunion de démarrage s'est terminée à ...09.... heures ...58.... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant **Pour le** ..Representant.....

Annexe 47: Entretien Propriétaire terriens de Ipalla

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 «AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE DE GROUPE

L'an deux mille vingt-cinq et le 22 octobre s'est tenue à partir de 10 h 12 mn, à Ipalla, une séance d'échange avec les propriétaires terriens
.....
(Fonction).....
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** ~~Ipalla~~.....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Leur implication dans la mise en place du projet
- les activités menées
- les difficultés, craintes et insuffisances
- les recommandations
- Les attentes vis-à-vis du projet
-
-
-
-
-

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

1. **S'agissant des activités menées :**

— Sensibilisation à travers les rencontres avec le Chef et les services déconcentrés
— Réalisation de l'inventaire sur les parcelles avec les PAP

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

— Construction d'un magasin de stockage
— Amélioration de la qualité des parcelles des PAP
— Aménagement des parcelles mais non achevé

3. **Concernant les difficultés ou insuffisances constatées :**

— Demarrage tardif de l'aménagement au niveau des bas-fonds
— Absence d'information sur le processus d'attribution des parcelles
— Insuffisance du nombre de forages au niveau du sit
— Absence d'information sur les compensation des arbres detenses jusqu'à present
— L'amenagement inachevé au niveau des bas fond
— mauvaise qualité des digues
— Absence de reboisement pour compenser les arbres detruits.

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

- Demarrer les travaux d'amenagement à partir de Janvier
- Construire des digues de bonne qualité
- permettre la reprise des travaux d'amenagement
- Definir clairement le modèle d'attribution des parcelles
- Construire des magasins assez grands
- Donner une information claire pour la compensation des arbres

5. **Attentes vis-à-vis du projet, il y a :**

- Realiser au moins trois forages au niveau des sites pour que les femmes realisent des activités maraîchères en saison sèche
- Soutenir les PAP avec de la semence et de l'engrais
- Accompagner les PAP avec un reboisement

La réunion de démarrage s'est terminée à 11..... heures 02... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant

Pour le Representant des proprietaire Terriens

Annexe 48: Entretien CVD de Gorki

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le Mercredi 22 octobre s'est tenue à partir de 08 h 30 mn, à Gorki, une séance d'échange avec le Président CVD,
(service) .....
(Fonction) CVD
dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Gorki (commune de Bobin)

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Information et Consultation du public
- Renforcement de Capacités des acteurs
- Recensement des PAP et inventaire des biens affectés
- Acquisition des terres pour l'aménagement
- Gestion des plaintes
- Mise en œuvre des travaux et perception du projet, suggestions d'amélioration

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

- Une rencontre d'échange au départ a bien eu avec les propriétaires terriens
- Une phase de recensement des PAP et des biens a été réalisé par un bureau avec notre participation
- Les travaux ont débuté sans être fini pour l'instant

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

- Consultation et implications des populations
- Phase recensement et inventaire en Cours

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

- Le non achèvement des travaux
- Les différentes structures concernant les aspects de la maraîchiculture ne sont pas visité
- Aucun retour sur les résultats des inventaires et recensement passés pendant les Equipes.

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

- Faire un retour sur les questions de compensations, terre contre terre aux populations
- Faire un retour par la suite concernant les arbres abattus
- Afficher et faire un retour sur les résultats des inventaires et recensement faits
- Débuter les travaux le plus rapidement possible plus que l'exploitation des eaux soit totale et effective

La rencontre a pris fin à ..09..... heures ..17..... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant **Pour le** ..Président CVD.....

Annexe 49: Entretien CVD de Ipalla

BURKINA FASO
.....
MINISTERE DE L'AGRICLUTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PRSA

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE INDIVIDUELLE

L'an deux mille vingt-cinq et le 22 octobre ..... s'est tenue à partir de 08 h 25 mn, à Ipaala ....., une séance d'échange avec ....., (service) ..... (Fonction) CVD ..... dans le cadre de la réalisation **de l'audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES et PAR) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).**

Cette consultation entre dans le cadre de la **réalisation de l'audit de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles de** Ipaala .....

Les principaux points abordés au cours de la rencontre sont les suivants :

- Implication du CVD dans le projet
- les actions menees
- les difficultés, contraintes et insuffisances
- les points forts ou positifs
- les importantes recommandations

A l'issue des échanges, la synthèse se présente comme suit :

1. **S'agissant des activités menées :**

Les sensibilisations des PAP et la population
Recensement de l'inventaire au niveau
des bas fonds
Participation aux différentes réunions avec
les parties prenantes

2. **Concernant les points forts ou positifs :**

Implication du C.V.D. dans tout le processus
Sensibilisation des populations
Construction d'un magasin

3. **Concernant les difficultés, craintes ou insuffisances constatées :**

Démarrage tardif des travaux d'aménagement
Mauvaise qualité des digues qui ont été
emportées par les eaux de pluie
L'aménagement non achevé au niveau du site
Le non paiement de la main d'oeuvre locale
Absence d'information precise sur la compensation
des arbres

4. **Principales recommandations ou mesures correctives**

- Construire des digues de bonne qualité
- Commencer l'amenagement tres tôt pour permettre de cultiver dans le temps
- Donner des informations claires dès le debut du projet
- Payer regulierement la main d'oeuvre locale pour installer la confiance pour les futurs travaux

La rencontre a pris fin à ..09.... heures ..03... minutes.

Ont signés

Pour Le Consultant **Pour le ..C.V.D.....**

.....

Annexe C : Synthèse des consultations publiques

Annexe : Synthèse des consultations de Bokin

Rubrique	Points forts	Points faibles	Propositions d'amélioration	Observations/commentaires
Information consultation	• Effort d'informations des populations à tous les niveaux du processus (Identification des sites, négociations des terres, recensement des PAP et inventaire des biens impactés) • Information de l'ensemble des services avant démarrage des études sociales et environnementales du projet • Prise en compte des avis et opinions des services techniques lors de des consultations pour l'élaboration des études sociales et environnementales	• Les limites définitives pour l'aménagement des bas-fonds n'ont pas été communiqué, ni mis à dispositions des populations ; on a été mis devant le fait que lors de la phase recensement des PAP et inventaires des biens impactés • Faible consultation de tous les propriétaires au niveau du site de Ipalla • Pas de retour sur les superficies à aménager après le passage des topographes, plusieurs informations se sont succédées sans précision réelle jusqu'à la phase des études sociales et environnementales • Faible d'implication de certains services techniques (Elevage, Environnement, Délégation Spéciale) dans toutes les phases de consultation et d'information, notamment	• Que le travail des limites définitives à aménager soient connu avant d'entamer toute négociation foncière afin de prendre en compte tous les propriétaires impactés par le projet • Rencontrer les personnes ressource pour avoir les informations exactes sur les propriétaires terriens des sites • Impliquer tous les acteurs concernés par le projet notamment les services techniques • Mettre à disposition des services techniques la documentation afin de faciliter le suivi des recommandations et actions à mener	• Une partie de la population s'est plaint comme du fait qu'elle pas été impliquée lors des phases d'identification et négociation du site de Ipalla ; cela s'expliquerait du fait que ls tracées levées au départ lors des délimitations et études topographiques ont été modifié par la suite sans retour d'information au niveau village • Sur le site de Ipalla certaines populations ont été surprises d'être impacté lors du recensement pourtant elles n'avaient pas été consulté en amont pour des négociations foncières • Une partie des populations n'a pas adhéré au fait de se faire recenser au début de la phase de recensement des PAP et inventaire des biens impactés ; car pour elles n'ont pas participé aux négociations foncières du fait que les levées de départ depuis la délimitation ne concernaient pas leurs terres. Il a fallu une forte médiation des autorités, du consultant et des services techniques pour une adhésion au projet de ces populations.

		dans la mise en œuvre des activités		
Participation	• Forte mobilisation et participation des populations durant tout le processus jusqu'à maintenant • Forte participation du service clef de l'agriculture à tous les niveaux du processus • Implication de services de l'environnement et agricultures au moment de l'inventaire des biens et recensements des PAP	• Faible mobilisation d'une partie qui n'était pas d'accord avec le processus du fait qu'elles n'étaient pas impliquées lors de l'identification du site • Non implication des services techniques dans le suivi des travaux des entreprises et la mise en œuvre du PGES	• Identifier tous les propriétaires terriens sur le périmètre à aménager avant d'entamer la phase négociation foncière ; cela stipule d'avoir une situation assez claire et stable sur les différentes emprises des sites à aménager • Informer et impliquer les autorités communales et les services techniques à la reprise des travaux afin qu'ils puissent répondre promptement si des difficultés surviennent.	• Rattrapage des consultations/informations auprès de ces populations au moment du recensement des PAP et inventaires des bien pour les études sociales et environnementales. Celles-ci ont adhéré et se sont fortement mobilisées pour la suite du processus tout en exhortant de bien vouloir impliquer tout le monde bien avant la phase des négociations. • Impliquer les services techniques aux choix et à la délimitation des sites
Recensement des biens	• • Inventaire exhaustif de tous les biens impactés • Forte communication pour une adhésion de tous • Consultation de toutes les couches représentatives de la communauté villageoise (Jeunes, Femmes, Coutumiers…) • Implication des services de l'agriculture et de l'environnement à cette étape de la procédure	• Les populations affirment ne pas être au courant des résultats après recensement des personnes et biens (Pas d'affichage) • Méconnaissance des informations exactes sur les impacts réels par les PAP	• Afficher les résultats de recensement PAP et de l'inventaire des biens impactés	• Les populations n'ont pour la plupart aucune information sur le nombre de biens impactés (Nombre d'hectares impactés, nombre d'arbres impactés) par PAP
Gestion des plaintes y compris les VBG	• Les populations des villages directement concernés (Gorki, Ipalla)	• Aucun renforcement de capacité du comité	• Faire en sorte qu'il ait des personnes qui savent lire et écrire au sein des comités de	• Aucune activité menée par le comité depuis leur installation.

	ont été sensibilisé sur les questions des VBG, VCE… • Aucun cas signalé de violences par les populations • Installation d'un comité de Gestion Villageois de plaintes • L'implication de l'action sociale dans la sensibilisation des entreprisses et des employés sur les VBG, VCE • Dotation de certains outils au service de l'action sociale dans le cadre de la sensibilisation des populations sur les VCE, VBE	Villageois de de Gestion de plaintes • La quasi-totalité des membres du comité ont un faible niveau d'instruction, ce qui rend difficile la tâche pour la compilation des plaintes s'il y'en a • Insuffisance du nombre de séances de sensibilisation vu l'étendue de la durée des travaux	Villageois de Gestion de plaintes • Renforcer les capacités des membres du comité sur leurs missions et rôles • Outiller les membres du comité dans le cadre de l'exécution de leurs tâches • Prévoir d'autres séances de sensibilisations sur les questions de violences	• Pas d'arrêté au niveau communal sur la constitution du comité • Méconnaissance de certaines personnes sur l'existence du comité de gestion et de leurs rôles • Aucun cas de Violences constatée ou signalées par les populations et services de l'action sociale •
Gestion des biens culturels	• Respect des us et coutumes par l'ensemble des acteurs • Consultations des coutumiers du village à travers des rites afin de faciliter le bon déroulement des travaux • Aucun bien sacré n'a été identifié sur les différents sites	• Désobéissance à une interdiction d'accès à une colline sacrée pour le ramassage des moellons par les employés des entreprises sur le site de Ipalla	• Respect strict des consignes donnés sur les lieux sacrés par les coutumiers	• Pas de présence de sites sacrés sur l'ensemble des sites selon les coutumiers • En dehors du site d'emprunt où les entreprises ont été ramasser des moellons, on observe dans l'ensemble un respect de l'ensemble des us et coutumes

Renforcement des capacités		• Aucun renforcement de capacité •	• Renforcer la capacité des populations sur les techniques agricoles	• Prévoir des séances de renforcement de capacité dans le cadre du projet
Appréciation générale du projet	• Si toutes les promesses sont tenues, le projet permettra à nos villages de disposer d'un fort potentiel de production et d'approvisionnement en denrées alimentaires.	• Lancement tardif des travaux par les entreprises • Mauvaise qualité des digues construites • Les travaux d'aménagement ne sont pas achevés	• Reprendre les activités • Lancement des activités très tôt • Exécution conforme et correcte des réalisations dans le cadre de l'aménagement des bas-fonds	• Les travaux ne sont pas achevés • Les eaux de pluies ont apporté les digues qui ont été réalisées • Respecter tous les engagements pris auprès des populations

Annexe : Synthèse des consultations de Boussou

Rubrique	Points forts	Points faibles	Propositions d'amélioration	Observations/commentaires
Information consultation	• Organisation de rencontre entre le projet et les populations bénéficiaires ; • Implication et participation des populations dans les activités du projet ; • Bonne cohésion entre les populations ; • Sensibilisation et information des populations bénéficiaires par les services techniques	• Non définition des modalités de compensation des propriétaires terriens ayant cédé leurs terres pour l'aménagement ; • Les autorités communales déplorent l'absence de consultation et d'information de l'entreprise en charge des travaux ;	• Définir clairement les modalités de contrepartie pour les propriétaires terriens ; • Assurer un flux d'information clair, continu et honnête avec toutes les parties prenantes. •	• Les échanges ont révélé que les informations sur le projet leur est parvenu par le projet lui-même et que des consultations publiques ont eu lieu au sein du village de (Tamounouma) ; • Selon les propriétaires terriens il y a eu une rencontre avec l'équipe du projet assortie d'un PV pour l'acte de cession de terre mais qui n'a pas encore été remis aux propriétaires terriens ;
Participation	• Forte mobilisation et implication des populations dans le projet ; • Participation des services techniques dans le suivi des activités du bureau d'étude durant le recensement et inventaire des biens des personnes affectées par le projet ; • Participation à l'identification du site d'aménagement	-	-	-
Recensement des biens	• Participation des PAP et des services techniques à l'inventaire des biens et au recensement des PAP	• Absence de restitution des résultats issus de l'inventaire des biens des personnes affectées par le projet ;	• Organiser un atelier de restitution du rapport de l'étude qui a été réalisée ;	• Le service de l'environnement souhaitait que l'entièreté du volet inventaire des ligneux lui soit attribué ;

	• Bonne appréciation de la démarche utilisée par le bureau d'études pour le recensement et l'inventaire			
Gestion des plaintes y compris les VBG	• Les membres du comité villageois de gestion des plaintes sont motivés et déterminés à régler les cas de plainte malgré le manque d'accompagnement ; • Aucune plainte n'a été enregistrée jusqu'à ce jour ;	• Manque de compétences du comité pour la gestion des plaintes ; • Absence d'un comité communal de gestion des plaintes ;	• Former et accompagner le comité de gestion des plaintes ; • Communiquer suffisamment sur les comités de gestion des plaintes auprès des PAPs	• Un Comité Villageois de Gestion est mis en place par l'UGR/Nord/ PRSA mais n'a pas encore bénéficier de formation quelconque sur le rôle du dit comité ; • Le comité n'a pas bénéficié d'une formation sur les outils de gestion de plainte ;
Renforcement des capacités	• Organisation de campagne de sensibilisation du service social au personnel de l'entreprise en charge de l'exécution des travaux sur les VBG ;	• Aucun appui quelconque de la part du PRSA en matière de renforcement des capacités des services techniques ;	• Multiplier les cadres de concertations avec toutes les parties prenantes afin que le projet soit mieux imprégné et accompagné ;	
Appréciation générale du projet	• Bonne démarche dans l'ensemble du processus ; • Le projet a été inclusif dans son ensemble ;	• Absence de communication de l'entreprise en charge des travaux envers les autorités communales ; • Manque de rigueur dans le suivi et contrôle des activités du projet ; • Non -respect des normes environnementales dans le choix du site • Retard et lenteur dans l'exécution des travaux d'aménagement ; • Non remise de l'acte de cession de terre par le projet aux propriétaires terriens ;	• Mise en place d'un dispositif opérationnel de communication pour mieux impliquer toutes les parties prenantes ; • Mise en place d'une structure ou comité de suivi et contrôle des activités du projet ; • Bien réaliser le screening environnemental ; • Prévoir des bosquets de compensation et réaliser des jardins nutritifs au profit des femmes ce qui pourraient leur permettre	• Les personnes rencontrées ont fait ressortir à plusieurs reprises le retard et la lenteur dans l'exécution des travaux ; • Il ressort que le nombre maximal d'ouvrier permanant sur le site est faible tout au plus 7 personnes et ces personnes ne sont pas de la localité • Il ressort que l'entreprise en charge des travaux du site ne recrute pas la main d'œuvre locale • Pour le chef de service de l'environnement, si le screening avait été bien ficelé

		• Difficultés de collecte de moellon liées au refus de certains villages voisins ;	de réaliser des activités génératrices de revenus ; • Augmenter le nombre d'employées permanente sur le site afin d'accélérer l'exécution des travaux sur le site ; • Reprise rapide des travaux et respect du délai escompté ; • Mettre la rigueur dans le suivi et contrôle des activités du projet ;	le site choisi n'allait pas faire l'objet d'un aménagement car sur les 53 ha, plus de 25 ha constitut une formation naturelle ; • Les autorités communales déplorent l'absence de consultation et d'information de l'entreprise en charge des travaux ; • Le matériel dont disposait l'entreprise n'était pas de bonne qualité surtout les camions bennes qui accusaient des pannes excessives dans la collecte de moellon.;

Annexe : Synthèse des consultations de Oula

Rubrique	Points forts	Points faibles	Propositions d'amélioration	Observations/commentaires
Information consultation	• Des groupes WhatsApp sont créés pour chaque activité avec les parties prenantes afin de garantir une communication permanente et équilibrée • Atelier de communication sur le sous-projet • Tous les groupes (femmes, hommes, jeunes, PDI, PSH) ont été informés et consultés	• Insuffisance de retour d'information • Consultation insuffisante et non permanente durant les travaux • Aucune information sur la suite qui sera donnée aux biens inventoriés qui seront impactés par les travaux • Négociations collectives et individuelles avec les PAP n'ont pas été effectuée	• Tenir des rencontres régulières avec la population durant à la reprise des travaux • Consulter et impliquer les services techniques • Varier les canaux et outils de communication • Rompre le silence avec les PAP en les situant sur la suite du processus.	• Durant la phase d'élaboration des NIES et PAR, il eût des consultations collectives et individuelles qui ont consisté à présenter le projet et ses impacts ainsi que recueillir les avis et préoccupation des populations • Il eût également un atelier d'information avec les parties prenantes • La consultation était satisfaisante durant les études mais reste insuffisante pour la phase des travaux tant au niveau de l'entreprise qu'au niveau du projet
Participation	• Il y a eu une forte utilisation de la main d'œuvre locale • Emploi massif des femmes • Participation des services d'agriculture et d'environnement aux inventaires	• Un retard de paiement des travailleurs sur le site de Filly • Bas niveau de rémunération entrainant l'abandon du travail par les jeunes	• Respecter les délais convenus dans le paiement des rémunérations des travailleurs • Améliorer la rémunération des employés locaux • Impliquer plus les parties prenantes en charge des villages abritant les sites dans tout le processus de mise en œuvre du sous-projet	• La population est disposée à accompagner l'entreprise pour les travaux afin d'accélérer sa progression. Pour preuve, les femmes de Bourbo ont instauré une amende de 500 F CFA pour toute femme absente lors des travaux.
Recensement des biens et compensation	• Toutes les PAP ont été recensées • Tous les bien ont été inventorié	• Discordance entre la vision du ministère sur les aménagements et celle de la Banque. En effet, le	• Compensation en nature des terres impactées	• Restaurer chaque PAP dans ses droits afin de minimiser les impacts négatifs sur eux

Rubrique	Points forts	Points faibles	Propositions d'amélioration	Observations/commentaires
	• Prévision d'une compensation terre contre terre après l'aménagement	ministère ne s'inscrit pas dans une indemnisation financière des PAP tandis que la Banque recommande une compensation en nature et/ ou en espèces des biens privés qui sont impactés • Des arbres et des puits sont impactés sans que les PAP soient situées sur le sort qui en sera donné • Des acheteurs de terre existent à Bourbo et aucune mesure spécifique ne leur est accordée.	• Relocalisation des PAP ayant des puits sur les parcelles contenant leurs puits • Paiement des puits détruits lors des travaux • Remboursement des frais d'achat des terrains des acheteurs de terre sur le site ; remboursement des aux autres frais engagés pour la sécurisation • Compensation financière des arbres • Faire les négociation collectives et financières ; et boucler le PAR	• Achever le PAR, valider le PGES et les mettre en œuvre • Veiller à la justice, la transparence et l'équité dans les attributions des parcelles après l'aménagement
Gestion des plaintes y compris les VBG	• Mise en place de CVGP février 2025 • Dotation des CVGP de registre d'enregistrement de plaintes et de fiches de réclamation • Dotation de stylos pour l'enregistrement des plaintes • Initiation du comité aux remplissage du registre • Mise en place inclusive et participative du CVGP	• Les membres du CVGP n'ont pas été formé • Absence de ressources pour le fonctionnement du comité • Absence d'un comité communal de gestion des plaintes • Le CVGP n'a pas une reconnaissance légale bien que disposant d'un PV de constitution • Absence de représentant de PAP dans le CVGP • Mise en place tardive du CVGP, après le recensement et l'inventaire qui sont des	• Renforcer la capacité opérationnelle des membres des CVGP en les formant et en les dotant de ressources matérielles et financières • Prévoir dans la composition des représentants des PAP	• Aucune plainte n'a été enregistrée par les CVGP qui interrogent si c'est une absence de plainte ou un disfonctionnement du CVGP • Dans le dispositif, les plaintes sensibles doivent être transférées à la Direction régionale de l'action sociale. Toutefois, des PAP estiment qu'il faut mettre à contributions les expériences des aînés et des patriarches des familles concernées

Rubrique	Points forts	Points faibles	Propositions d'amélioration	Observations/commentaires
		activités sources de plaintes et de réclamation		
Gestion des biens culturels	• Identification des lieux sacrés sur les sites ou à proximité pendant la phase d'inventaire • Satisfaction des rites culturels nécessaires avant le démarrage des travaux d'aménagement	• RAS	• RAS	• Un volet qui a été scrupuleusement respecté par l'entreprise
Renforcement des capacités	• Des formations et sensibilisations ont été effectuées à l'endroit des PAP et des populations	• Formation et sensibilisation insuffisantes • Non souvenance des thématiques par les populations, ce qui nécessite une reprise ou une actualisation de ses formations et sensibilisations • Absence d'un programme de renforcement de capacité des parties prenantes de la mise en œuvre des Par et PGES	• Actualisation des thématiques déjà abordées car une appropriation n'a pas été constatée sur le terrain • Effectuer de manière régulière les formations et sensibilisations à l'endroit des travailleurs permanents et occasionnels mais aussi à l'endroit des populations • Prévoir des formation et appuis techniques pour les services techniques et autres parties prenantes de la mise en œuvre du PAR et du PGES	• Ce volet demeure très insuffisant tant dans les actions qui devraient être entreprises par le projet que par les entreprises
Appréciation générale du projet	• Engagement communautaire autour du projet • Construction de magasins de stockage à Bourbo et à Filly • Présence de PV de remise de site à l'entreprise au	• Le processus du bailleur n'a pas été respecté. En effet, il n'y a pas eu d'ANO avant le démarrage des travaux • Lenteur dans l'exécution des travaux	• Respecter les différentes étapes de la mise en œuvre du sous-projet d'aménagement • Recruter davantage de personnels et accélérer l'approvisionnement des agrégats	• Il faut mettre en œuvre le PAR ou les mesures correctives des non conformités avant le démarrage des travaux • Mettre en œuvre le PGES • Corriger la lenteur dans les travaux

Rubrique	Points forts	Points faibles	Propositions d'amélioration	Observations/commentaires
	niveau du bas-fonds de Filly • Projet répondant aux besoins des populations	• Absence de mesures spécifiques pour les personnes vulnérables	• Prévoir un traitement spécifique pour les personnes vulnérables	
Pendant les travaux	• Les puits et autres infrastructures sont évités lors des travaux. Ainsi, lorsque les DCN doivent impacter les infrastructures, elles sont modifiées pour les épargner. Les puits sont systématiquement conservés et par moment utilisés par les entreprises pour la confection des diguettes. Cela s'inscrit dans la vision du ministère qui vise à disponibiliser de l'eau sur les sites afin de favoriser la production en saison sèche. D'où la réalisation systématique des forages sur chaque site	• Retard de l'entreprise dans le paiement des taxes relatives au moellons et aussi des femmes chargées de réunir le moellon pour le ramassage par les bennes de l'entreprise • Tous les travailleurs ne disposent pas des EPI adéquats • Absence de clôture de protection du site ayant fait l'objet de reboisement compensatoire à Oula • L'approvisionnement en eau dans un puit de Filly a entrainé le tarissement dudit puits et une expression de mécontentement de la population, notamment les femmes. Cette situation a conduit l'entreprise à réaliser un forage pour s'y approvisionner	• Veuillez à ce que l'entreprise s'acquitte à temps de ses taxes au niveau communal • Veuillez à ce que l'entreprise s'acquitte de l'ensemble de ses dettes à bonne date. • Veuillez à ce que chaque travailleur soit doté d'EPI adapter à la tâche qu'il doit exécuter et soit remplacés selon les périodicités recommandées • Mettre un accent sur la sensibilisation et formation du personnel, des populations et des autres parties prenantes • Rendre véritablement opérationnel le CVGP • Mettre un CCGP	• Les femmes collectent les moellons et les entassent sur place. Les entreprises viennent acheter ces tas en raison de 17500 francs le chargement. Pour chaque voyage, une taxe de 2500 chargement de benne coutent 17500 à l'entreprise et 2500 • Accélérer la cadence des travaux à travers une augmentation du personnel, des équipements et une meilleure coordination car le site de Bourbo et de Filly sont aménagés par la même entreprise avec des niveaux d'exécution très disparate. En effet, les travaux sont nettement avancés à Filly tandis qu'à Bourbo le chantier peine à décoller.

Annexe D : Situation des personnes rencontrées lors des consultations publiques

Annexe 50 : Situation des personnes rencontrées lors des consultations publiques

Cibles touchées par zone	Femmes	Hommes	Total
Sites de Boubo et Filly			
Personnes rencontrées à Bourbo	9	7	16
Personnes rencontrées à Filly	1	30	31
Sercices tecniques rencontrés	0	5	5
Total	**10**	**42**	**52**
Pourcentage	**19,23%**	**80,77%**	**100,00%**
Sites de Gorki et Ipalla			
Rencontre de groupe à Gorki	10	0	10
Rencontre de groupe à Ipalla	6	1	7
Entretiens individuels avec les Services Techniques et Personnes Ressources	9	0	9
Total	**25**	**1**	**26**
Pourcentage	**96,15%**	**3,85%**	**100,00%**
Site de Tamounouma			
Rencontre de groupe à Tamounouma	10	2	12
Entretiens individuels avec les Services techniques et personnes ressources	5	0	5
Total	**15**	**2**	**17**
Pourcentage	**88,24%**	**11,76%**	**100,00%**
Ensemble des sites			
Total général	**50**	**45**	**95**
Pourcentage général	**52,63%**	**47,37%**	**100,00%**